



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Rapport d'activité 2017

Février 2018

Table des matières

A. Les projets politiques prioritaires.....	5
Axe 1 Prise en charge de qualité	5
Axe 2 Multilinguisme.....	6
Axe 3 Formation des enseignants	7
Axe 4 Orientation et encadrement	8
Axe 5 Synergies autour de l'enfant	9
Axe 6 Jeunesse	11
Axe 7 Partenariat avec les parents.....	12
Axe 8 Enseignement et apprentissage	13
Axe 9 Diversification de l'offre scolaire - Ënnerschiddlech Schoule fir Ënnerschiddlech Schüler.....	15
B. Les secteurs d'intervention	17
B.1. Enfance et jeunesse	17
B.1.1. Aide à l'enfance.....	17
B.1.2. Adoption.....	26
B.1.3. Droits de l'enfant.....	28
B.1.4. Éducation et accueil	30
B.1.5. Jeunesse	34
B.2. Éducation nationale	47
B.2.1. Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires - CePAS.....	47
B.2.2. Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN).....	50
B.2.3. Enseignement fondamental.....	51
B.2.4. Enseignement secondaire	57
B.2.5. Éducation différenciée	60
B.2.6. Écoles privées.....	62
B.2.7 Formation professionnelle	64
B.2.8. Formation des adultes.....	67
B.2.9 Maison de l'orientation (MO)	75
B.2.10 Scolarisation des élèves de langue étrangère.....	77
C. Les services transversaux	81
C.1 Communication.....	81
C.2. Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques..	83
C.3. Formation du personnel de l'Éducation nationale.....	89
C.4. Relations internationales	96

D. Les services administratifs	98
D.1. Agence nationale pour les programmes européens d'éducation, de formation et de jeunesse - Anefore.....	98
D.2. Finances (coûts et financement du système scolaire).....	99
D.3. Centre de gestion informatique de l'éducation.....	100
D.4. Infrastructures scolaires.....	103
D.5. Affaire juridiques.....	105
D.6. Personnel	106
D.7. Reconnaissance des diplômes	109
D.8. Relations institutionnelles	111
D.9. Restauration scolaire	120
D.10. Service technique, accueil, archivage, bâtiment, imprimerie, logistique (STABILO)	122
Annexes.....	123
Publications du ministère.....	123
Présence dans les organismes internationaux.....	126
Statistiques de l'Éducation nationale.....	129
Liste des principales abréviations	145

A. Les projets politiques prioritaires

Axe 1 Prise en charge de qualité

Encadrement de qualité

La prise en charge de qualité du secteur de l'éducation non-formelle et le développement de l'accueil des enfants et des jeunes (de 0 à 29 ans), une des initiatives phares du programme gouvernemental, a connu une importante évolution pendant toute la période avant et après le vote de la loi du 29 août 2017 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse.

Le règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 portant établissement du cadre de référence national « Éducation non-formelle des enfants et des jeunes » officialise le dispositif de qualité pédagogique prévu par la loi sur la jeunesse. Il s'applique à tous les services d'éducation non-formelle, incluant crèches, assistants parentaux et maisons de jeunes. Sept champs d'action y sont déclinés : créativité, art et esthétique, langue, communication et médias, mouvement, conscience corporelle et santé, valeurs, participation et démocratie, émotions et relations sociales, sciences et techniques.

En pratique, les services d'éducation non-formelle doivent élaborer un concept d'action général qui est soumis pour approbation au service de l'éducation et de l'accueil du ministère. Chaque structure doit en outre tenir un journal de bord qui décrit les activités quotidiennes avec les enfants, les tâches et les formations continues du personnel encadrant et reprend le règlement intérieur.

Les structures sont soumises à des contrôles réguliers par 24 agents régionaux recrutés et formés en 2016 et 2017 par le Service national de la jeunesse. Lors de ce contrôle externe, ils analysent les concepts d'action généraux par rapport au cadre de référence, vérifient l'adéquation de la pratique éducative avec le concept d'action général (analyse du journal de bord) et l'application des dispositions en matière de formation continue.

Chèque-service accueil : un encadrement partiellement gratuit pour les enfants de 1 à 4 ans

La loi du 29 août 2017 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse prévoit que les enfants de 1 à 4 ans bénéficient d'un encadrement gratuit de 20 heures par semaine pendant au maximum 46 semaines par an. L'offre a été introduite à partir d'octobre 2017 dans les crèches conventionnées ou privées adhérant au dispositif du chèque-service accueil. Les enfants inscrits dans l'éducation précoce à mi-temps et fréquentant une crèche bénéficient d'un forfait de 10 heures gratuites, les enfants inscrits à plein temps dans l'éducation précoce jouissent déjà d'un encadrement équivalent en durée et en qualité dans les structures scolaires.

La loi sur la jeunesse relie l'aide financière de l'État apportée par le dispositif du chèque-service accueil à une mission de service public : renforcer l'intégration sociale des enfants et faciliter la scolarisation de l'enfant dans l'enseignement fondamental luxembourgeois.

Le programme repose sur trois piliers :

1. La familiarisation avec le luxembourgeois et le français et la valorisation des langues maternelles,
2. Une mise en réseau avec l'école fondamentale, la maison relais ainsi que les services locaux et nationaux d'aide et d'assistance ; un contact régulier avec des institutions culturelles ou locales ou avec des organisations non gouvernementales œuvrant dans des domaines variés et qui permettent aux enfants de s'ouvrir à leur environnement ;
3. Un partenariat avec les familles.

Axe 2 Multilinguisme

Le programme d'éducation plurilingue en luxembourgeois et en français est entré en vigueur en octobre 2017 et se fonde sur un partenariat avec les crèches permettant de favoriser le développement et les apprentissages de l'enfant. Il ambitionne de développer d'une manière ludique les ressources plurilingues des enfants de 1 à 4 ans, les préparant ainsi au contexte multilingue de l'école et de la société luxembourgeoise.

Le conseil scientifique accompagnant la mise en œuvre du programme d'éducation plurilingue dans la petite enfance a été mis en place. Ses missions portent sur la consolidation des pratiques pédagogiques, la collecte de matériel et d'exemples de bonnes pratiques et la mise à disposition de ce matériel. Il participera au développement de la formation continue et à l'organisation de conférences ou de colloques. Plusieurs publications et documents de référence ont été édités.

Des mesures de sensibilisation, de concertation et de formation ont été maintenues pour le personnel éducatif et enseignant concerné.

Des séances d'information en langues luxembourgeoise et française ont eu lieu au niveau régional pour les structures d'éducation et d'accueil.

En outre, neuf séances d'information de l'initiative *Staark Kanner* ont été organisées pour le grand public en novembre et décembre, lors desquelles le ministre a expliqué les tenants et aboutissants du développement de la qualité et du programme d'éducation plurilingue.

L'apprentissage du français à l'école fondamentale est revu pour mettre l'accent sur la production et la compréhension orales. L'initiation à la langue française s'ajoute ainsi aux missions du cycle 1 et sera ensuite poursuivie dès le début du cycle 2.

Au début de l'année scolaire 2017-2018, les coordinateurs des équipes pédagogiques du cycle 1 ont été informés en détail sur les changements et les nouveautés. Les mesures de soutien et d'accompagnement élaborées par le ministère ont été présentées, notamment la formation continue et les supports didactiques adaptés. Un vadémécum qui aide à structurer les échanges en équipe en vue de la mise en œuvre des activités langagières a été mis à la disposition du personnel enseignant et éducatif.

Depuis l'année scolaire 2016-2017, la formation continue *Meng Sprooch(en), deng Sprooch(en), eis Sprooch(en), méisproocheg Bildung am éischte Cycle* est offerte à tous les enseignants et éducateurs du cycle 1. Elle est organisée par direction de région et s'adresse à des équipes pédagogiques.

Le développement de la cohérence entre les programmes scolaires de l'école fondamentale et ceux du lycée permettra de développer les compétences linguistiques et l'apprentissage formel des langues enseignées tout au long du parcours scolaire des élèves.

En outre, la collaboration à différents projets européens en matière d'éducation plurilingue de jeunes enfants en contexte scolaire permet de créer des synergies entre des projets nationaux et internationaux et de profiter de l'expertise d'experts renommés pour consolider les fondements théoriques des projets luxembourgeois.

Par ailleurs, un projet de loi relatif à la promotion de la langue luxembourgeoise a été déposé à la Chambre des députés. Le texte a pour but de renforcer le rôle du luxembourgeois dans la société et d'assurer durablement et de façon cohérente la promotion de la langue et de la culture luxembourgeoises. Il s'agit de fournir les moyens et les structures pour mettre en œuvre la stratégie élaborée par le gouvernement en mars 2017 et comprenant une quarantaine de mesures concrètes.

Le projet de loi prévoit entre autres la création de plusieurs institutions et organismes tels un Centre pour le luxembourgeois ou un commissaire à la langue luxembourgeoise, secondé par un comité interministériel où seront représentés tous les ministères.

Axe 3 Formation des enseignants

Instituteurs spécialisés en développement scolaire (IDS)

Une nouvelle fonction d'instituteur spécialisé en développement scolaire a été introduite. Recrutés au niveau A1, ces instituteurs sont attachés au Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT). Ils interviennent directement auprès des présidents et de leur comité d'école. Dans le respect de l'autonomie et des spécificités locales, ils soutiennent les équipes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur PDS et dans toutes les initiatives qui visent le développement scolaire. Ce travail s'effectue de manière collaborative et régulière avec les directions de région et tous les autres acteurs concernés.

Instituteurs spécialisés dans l'encadrement d'enfants à besoins spécifiques (IEBS)

150 instituteurs spécialisés dans la prise en charge des élèves à besoins particuliers ou spécifiques sont recrutés sur quatre ans.

À partir de 2016-2017, 59 instituteurs spécialisés dans l'encadrement d'enfants à besoins éducatifs particuliers et spécifiques sont recrutés, au niveau A1, sur une période de quatre ans. Ils sont directement affectés aux écoles où ils interviennent dans la prise en charge de ces élèves, dans une approche inclusive. Ils se concertent avec les titulaires de classe et font le lien avec la commission d'inclusion scolaire.

Postes à profil

Les postes à profil conçus dans le cadre de la réforme de la Fonction publique, permettent aux lycées, dans la mesure du possible, d'engager du personnel qui correspond à leurs besoins et aux lignes directrices de leur plan de développement scolaire.

Master en enseignement secondaire

L'Université du Luxembourg a mis en place à la rentrée 2016-2017 une deuxième voie d'accès à la fonction de professeur. Le master s'adresse aux étudiants titulaires d'un diplôme de bachelier en mathématiques, études romanes ou en études allemandes qui désirent approfondir leurs connaissances et développer les compétences nécessaires en didactique pour les enseigner en classe. Ainsi les futurs enseignants pourront, bien avant le stage d'insertion, acquérir des connaissances approfondies en pédagogie et en didactique de leur discipline. Trois filières sont proposées : mathématiques, langue et littérature française, langue et littérature allemande.

Réforme de l'accès à la fonction d'enseignant de l'enseignement fondamental

Depuis 2016, l'examen-concours est transformé en simple concours. Les candidats qui se placent en rang utile selon leurs résultats aux épreuves sont admis au stage pédagogique dans la limite des postes disponibles, indépendamment des notes obtenues. Ces changements ont été décidés suite à l'introduction d'un stage pédagogique obligatoire par la réforme de la Fonction publique, qui prévoit trois moments d'évaluation au cours des trois années.

Réforme de l'accès à la fonction d'enseignant de l'enseignement secondaire

Pour accéder à l'examen-concours de la fonction de professeur, les qualifications requises jusqu'à présent sont maintenues. Vu la spécialisation croissante des parcours universitaires, les conditions d'admission à la fonction sont adaptées. Cela permettra à un plus grand nombre de candidats de se présenter à l'examen-concours et de tenir compte des modifications des carrières de l'enseignement introduites par la réforme de la Fonction publique. Les détenteurs d'un master en

pédagogie/didactique en lien avec la spécialité enseignée y sont admis, valorisant ainsi l'acquisition de compétences pédagogiques et didactiques au cours des études.

Coopération Université du Luxembourg - Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN)

De nouvelles perspectives professionnelles se sont ouvertes aux enseignants désireux d'intervenir en tant que formateur de l'IFEN ou en tant que conseiller pédagogique dans les stages d'insertion professionnelles, à l'école fondamentale ou au lycée. Pour assurer la cohérence entre les différents volets de formation, l'IFEN collabore étroitement avec l'Université du Luxembourg. Un premier projet de coopération, mis en place à la rentrée 2016, porte sur la formation des formateurs assurant l'accompagnement des étudiants du Bachelor en Sciences de l'Éducation (BScE) et celle des conseillers pédagogiques des enseignants-stagiaires.

Augmentation des heures de formation continue

L'obligation de formation continue est portée de 24 heures à 48 heures sur une période de trois ans. La totalité des heures de participation à une journée pédagogique au sein de l'établissement scolaire sont comptabilisées pour la formation continue obligatoire.

Axe 4 Orientation et encadrement

Nouvelle procédure d'orientation à l'école fondamentale

L'orientation de l'élève n'est plus considérée à la fin du 3^e trimestre du cycle 4.2 mais commence déjà au cycle 4.1. Le titulaire de classe et les parents s'échangent régulièrement sur l'orientation de l'élève, durant les entretiens individuels à la fin de chaque trimestre.

Lors du 3^e trimestre du cycle 4.1., le titulaire de classe et les parents de l'élève discutent des perspectives d'orientation de l'élève sur base de sa progression, ses intérêts et ses aspirations. Un premier pronostic est alors établi au 3^e trimestre par l'enseignant titulaire de l'élève.

Au cycle 4.2., deux échanges sont prévus. Le 3^e échange individuel, à la fin du cycle 4.2. constitue l'entretien d'orientation. Le titulaire de classe et les parents de l'élève décident de l'orientation de l'élève vers l'ordre d'enseignement post-fondamental qui correspond le mieux à ses aspirations et capacités.

En cas de désaccord entre les parents et le titulaire, une commission d'orientation est réunie en vue de dégager une décision. Les parents de l'élève concerné participent comme membres invités avec une voix au vote, tout comme l'enseignant titulaire de l'élève et le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention.

Orientation scolaire et professionnelle

La loi du 22 juin 2017 ayant pour objet l'organisation de la Maison de l'orientation (MO) consolide le regroupement, sous un seul toit, des administrations et services étatiques œuvrant dans le domaine de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle pour jeunes et adultes. Voir page 75.

Démarche d'orientation des lycées, inscrite dans le plan de développement scolaire (PDS)

La loi du 29 août 2017 portant sur l'enseignement secondaire prévoit que chaque lycée adopte un plan de développement scolaire qui inclut l'orientation des élèves. Cette démarche-lycée se concrétise par des activités d'orientation, de rencontres et d'échanges avec l'élève et ses parents. Elle concerne plus particulièrement les classes inférieures, où les décisions d'orientation se font après trois années de progression scolaire. Il est prévu de créer une cellule d'orientation dans chaque lycée dont les membres appuient l'élève dans ses projets et ses aspirations. Le dossier d'orientation

aide l'élève à porter un regard sur son cheminement, à construire son projet de formation et à mesurer les efforts à réaliser.

Approche inclusive et centres de compétences

Huit centres de compétences apporteront une réponse plus ciblée et plus rapide aux besoins des élèves qui font face à une déficience physique ou mentale, un trouble du comportement, des difficultés d'apprentissage ou une précocité intellectuelle. Le nouveau dispositif s'articulera sur trois niveaux : local (écoles) ; régional, (directions de région) et national (huit centres de compétences spécialisés dont trois nouveaux : le centre pour le développement des apprentissages, le centre pour le développement socio-émotionnel et le centre du suivi des enfants et jeunes intellectuellement précoces). Le projet de loi 7181 a été déposé en septembre 2017 à la Chambre des députés.

Plus de 150 instituteurs spécialisés dans la scolarisation des enfants à besoins éducatifs spécifiques ou particuliers encadrent les élèves en classe d'attache selon une approche inclusive.

La loi du 29 août 2017 portant sur l'enseignement secondaire prévoit la création d'une commission d'inclusion scolaire dans chaque lycée, laquelle conseille des mesures d'aménagements raisonnables, supervise leur mise en œuvre et propose un plan de formation individualisé si l'élève ne peut pas suivre le rythme scolaire.

Vers une culture du maintien scolaire

ALJ

Après l'entrée en vigueur de la loi en juillet 2017, les agents de l'Action locale pour jeunes ont été intégrés au Service national de la jeunesse et les ALJ sont devenues les Antennes locales pour jeunes. Leur mission est de soutenir la transition des jeunes vers la vie active en leur proposant des informations, des conseils, un accompagnement individuel et des mesures concrètes comme la participation à des ateliers pratiques et aux services volontaires ; elle comprend aussi le suivi des décrocheurs scolaires.

Réduction du taux des NEETs (*Not in Employment, Education or Training*)

Lors de la publication de l'étude statistique sur le profil des NEETs au Luxembourg en juin 2017, des recommandations et des pistes d'action ont été présentées. Le gouvernement s'est donné comme objectif de réduire le taux de NEETs en coopérant avec l'Agence pour le développement de l'emploi, le Comité permanent du travail et de l'emploi, la Maison de l'orientation et en coordonnant le travail des administrations et services qui dépendent directement du ministère : le Service de la formation professionnelle, le Service national de la jeunesse et ses ALJ, le département Enfance et Jeunesse, et l'École de la deuxième chance.

Axe 5 Synergies autour de l'enfant

École, crèche, maison relais : toutes contribuent à développer les compétences clés et le bien-être des jeunes enfants. Cela ne peut se faire que par la concertation entre les institutions pour proposer des activités cohérentes et coordonnées et pour répondre au mieux aux besoins des enfants. Un des objectifs est de renforcer cet échange par des plateformes locales et d'utiliser des espaces communs de l'enceinte scolaire, en alternance, à différentes plages horaires.

Coopération entre école et éducation non-formelle

Le rapprochement entre les écoles et les structures d'éducation et d'accueil marque le début d'un processus continu qui se poursuivra au cours des années à venir. Ainsi, la loi du 29 juin 2017 portant modification de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'organisation de l'enseignement fondamental prévoit-elle un point essentiel au niveau du plan de développement

scolaire de chaque école : le personnel de l'école doit assurer et documenter une démarche pédagogique et organisationnelle cohérente dans le domaine de la coopération avec le service d'éducation et d'accueil pour enfants concerné.

En pratique, les services du SCRIPT ont préparé des documents de référence servant à aiguiller les autorités communales et les équipes professionnelles soucieuses de coopérer sur le terrain. Ainsi, un document cadre et une note décrivant les facteurs de réussite serviront à expliquer les fondements d'une coopération réussie ainsi que les différents scénarios de collaboration. Un vadémécum sur les concepts architecturaux est en phase de publication et un site Internet sera mis en ligne sous peu.

Dans les lycées, de nouvelles initiatives sont lancées ; elles s'appuient sur le renforcement des Services socio-éducatifs. La loi du 29 août 2017 portant sur l'enseignement secondaire prévoit une coopération similaire à la démarche prévue à l'enseignement fondamental : les lycées doivent se doter d'un plan de développement scolaire qui inclut une offre périscolaire. Il s'agit de construire une offre scolaire autour du potentiel individuel des jeunes afin de les préparer à une vie active et responsable.

Directions de région à l'école fondamentale

À la rentrée 2017, quinze directions de région ont remplacé les vingt arrondissements d'inspection. Elles sont gérées par des directions fonctionnant en équipe, composées d'un directeur et de deux à quatre adjoints. Diriger de manière efficace, réagir vite et intervenir de manière cohérente et ciblée pour les enfants et les parents, tels sont les défis des nouvelles directions de région qui font fonction de guichet unique en permettant aux parents, enfants, éducateurs et enseignants d'identifier le bon interlocuteur.

Les directions de région sont en charge de la gestion administrative et de la surveillance pédagogique des écoles de leur région ; de la consultation et de l'accompagnement des professionnels ; de l'insertion professionnelle des jeunes enseignants et éducateurs ; de la gestion des relations entre le personnel enseignant à l'intérieur des écoles et des relations école-élève et école-parents.

Avec les présidents des comités d'école, les directeurs déterminent les grands axes des mesures de développement scolaire ; organisent les mesures d'inclusion scolaire ; suivent la mise en œuvre des plans de développement scolaire ; déterminent les priorités en matière de développement professionnel des acteurs, notamment en vue de l'établissement d'une collaboration effective et confiante entre les écoles et les structures d'éducation et d'accueil. Les directions de région sont aussi responsables de la prise en charge des enfants à besoins spécifiques.

Ainsi, les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques - ESEB (anciennement équipes multiprofessionnelles) ont partiellement été intégrées au sein des directions de région. Pour ce qui est de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques, elles collaborent avec les futurs centres de compétences.

Nouvelles missions du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS) et des Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires (SePAS)

Les nouvelles missions du CePAS et des SePAS ont été définies dans la loi du 22 juin 2017 ayant pour objet l'organisation de la Maison de l'orientation : agir comme centre de ressources psycho-sociales pour les lycées, compléter l'offre de soutien psycho-social des lycées et faire office de médiateur scolaire.

Maisons d'enfants de l'État (MEE)

Le projet de loi portant création d'un Institut public d'aide à l'enfance et à la jeunesse a été déposé le 29 septembre 2017. Il s'agit de réformer l'institution des Maisons d'enfants de l'État et de préciser les missions des foyers d'accueil (accueil de fratries, accueil de mineurs demandeurs de protection

internationale non accompagnés, accueil de petits enfants nécessitant un encadrement éducatif particulier, accueil de jeunes adultes en couple).

Ombudsman/fra fir Kanner a Jugendlecher

Le 6 décembre, le Gouvernement en conseil a approuvé le projet de loi 7236 créant un défenseur des droits de l'enfant, appelé « Ombudsman/fra fir Kanner a Jugendlecher ». Le défenseur des droits de l'enfant prend la relève de l'actuel Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand (ORK).

Le texte vise à accorder à la fonction du défenseur des droits de l'enfant une plus grande indépendance du gouvernement en la rattachant directement à la Chambre des députés. En même temps la fonction est revalorisée, étant donné que l'avis du défenseur devra dorénavant être demandé pour tous les projets de loi et tous les projets de règlements grand-ducaux ayant un impact sur les enfants. Il est prévu de doter le défenseur des droits de l'enfant d'une administration propre, l'Office du défenseur des droits de l'enfant. Le défenseur des droits de l'enfant pourra recourir aux conseils et à l'assistance d'un comité d'experts.

Axe 6 Jeunesse

Pacte pour la jeunesse

Le nouveau plan d'action national de la jeunesse a été finalisé au premier semestre 2017. Il définit les objectifs stratégiques du gouvernement d'ici 2020 en vue de la transition des jeunes vers l'emploi, vers le logement autonome et vers la citoyenneté active. Une importance particulière est attribuée au renforcement de l'animation socio-éducative, dite « Jugendarbecht », qui a pour but de renforcer les capacités et ressources des jeunes lors de la transition vers l'âge adulte. Le Conseil de gouvernement a formellement adopté le plan d'action national dans sa séance du 7 juillet 2017.

Réorganisation du Service national de la jeunesse (SNJ)

Avec la loi du 22 juin 2017, le ministère s'est doté des moyens nécessaires pour mener à bien le maintien scolaire, la prévention du décrochage scolaire et le soutien aux jeunes inactifs. Constatant des points communs dans les missions et l'approche éducative du SNJ et de l'Action locale pour jeunes (ALJ), les deux services coopérant déjà sur le terrain, l'ALJ a été intégrée au SNJ (voir page 9).

Les missions du SNJ se situent désormais à trois niveaux : organiser les programmes et activités éducatifs visant le développement personnel et la prévention ; organiser les activités et les programmes d'activation facilitant la transition vers la vie active ; servir de centre de ressources pour l'éducation non-formelle (loi du 24 avril 2016).

Ainsi, les ateliers pratiques, par exemple, permettent aux jeunes de rompre avec une période d'oisiveté et de s'impliquer avec d'autres jeunes avec leurs idées et talents, tout en jouissant d'un accompagnement personnalisé pour développer un projet réaliste. En 2017, la participation à un atelier pratique a permis à plus de 62% des 108 jeunes qui ont été accueillis, de renouer avec la vie active et une nouvelle perspective d'avenir.

Voir aussi page 36.

Programmes de service volontaire

Désormais, on distingue des programmes de service volontaire à l'international (Service volontaire de coopération, Service volontaire européen, Service volontaire en Grande Région) et le Service volontaire national. En 2017, 1.055 candidats se sont inscrits aux programmes de bénévolat et de service volontaire.

Logement pour jeunes

Le projet *Jugendwunnen* propose des logements à des jeunes entre 18 et 26 ans en difficulté de transition. Il existe actuellement sept structures de logements pour jeunes avec un total de 110 places. Il est planifié d'augmenter en 2018 le nombre de places pour l'établissement *Betreit Wunnen Hesper* et pour l'établissement *Nordstadjugend*.

Les jeunes en détresse psycho-sociale ont besoin d'un encadrement plus intensif. Cet encadrement est prévu dans les structures nommées SLEMO (Service de logement en milieu ouvert) et financé par l'Office national de l'enfance et le ministère. Deux groupes de jeunes entre 16 et 27 ans sont ciblés : les jeunes ayant vécu en institution et qui, ayant atteint l'âge de la majorité, doivent quitter les centres d'accueil ; les jeunes confrontés à des situations familiales difficiles. Le nombre de places de type SLEMO a régulièrement augmenté :

- 2015 : 185 places
- 2016 : 208 places
- 2017 : 257 places

Centre socio-éducatif de l'État (CSEE)

La loi du 29 août 2017 sur la réorganisation du Centre socio-éducatif de l'État a introduit une nouvelle manière de prendre en charge les jeunes en placement judiciaire. Le jeune bénéficie d'un projet individualisé et de mesures éducatives clairement définies. Il s'agit d'instruments permettant d'adapter les mesures d'encadrement aux besoins des pensionnaires pendant leur placement au centre. L'unité de sécurité (UNISEC) est fonctionnelle depuis novembre 2017. Voir aussi page 19.

Axe 7 Partenariat avec les parents

Accueil de la petite enfance et partenariat avec les parents

La continuité nécessaire des expériences journalières des enfants est améliorée si les parents et les professionnels des structures échangent régulièrement des informations et s'ils adoptent des approches cohérentes. Le programme d'éducation plurilingue encourage les parents à participer à la vie de la structure d'éducation et d'accueil et à s'impliquer dans son fonctionnement.

Parents, associés de l'enseignement fondamental

Les parents sont représentés au niveau de la classe, au niveau de l'école et à la commission scolaire communale (organe consultatif du conseil communal). Avec la nouvelle procédure d'orientation et la mise en place du nouveau plan de développement scolaire, la participation des parents s'inscrit dans le quotidien des écoles.

Partenariat école-parents : une priorité du plan de développement scolaire

La loi du 29 août 2017 portant sur l'enseignement secondaire prévoit que chaque lycée adopte un plan de développement scolaire qui inclut la coopération avec les parents d'élèves. Les parents sont présents dans le comité des parents et au conseil d'éducation du lycée. Il est prévu que les parents et leurs représentants, au niveau des écoles et des lycées, participent à l'élaboration du plan de développement scolaire.

Intensification des rencontres des parents des élèves récemment arrivés au pays

Afin d'accélérer le processus d'intégration des élèves récemment arrivés et de leur faire vivre des expériences positives, il est impératif d'inclure dans le processus éducatif le partenariat des parents. À l'arrivée, une première rencontre permet de s'échanger sur le vécu, d'informer sur le système

scolaire luxembourgeois et la classe d'accueil et de présenter l'enceinte scolaire. Les parents sont informés sur les résultats des tests en langue première et le projet individualisé de formation (PIF). Avec le portfolio européen des langues, l'équipe pédagogique dispose d'un outil qui présente aux parents de manière claire, concise et transparente les progrès et les acquis en langues.

Représentation nationale des parents

Au niveau national, il n'y avait pas de base légale pour un vrai partenariat des parents avec le monde de l'éducation. Le projet de loi 7154, déposé en juin 2017, prévoit une représentation nationale des parents qui assume un rôle de porte-parole auprès du ministre et du Gouvernement et qui implique tous les parents d'élèves mineurs des établissements de l'éducation différenciée, de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Les parents bénéficient ainsi d'une représentativité systématique au niveau régional et national des différents ordres d'enseignement du système scolaire luxembourgeois.

Axe 8 Enseignement et apprentissage

Le plan d'études et les programmes scolaires sont en voie d'être modernisés pour mieux relever les défis de la société. Les manuels et matériels didactiques sont revus et adaptés aux besoins d'un enseignement individualisé.

La réorganisation du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques par la loi du 14 mars 2017 reflète ces ambitions. Le SCRIPT répartit désormais ses ressources sur six divisions :

- division de l'innovation pédagogique et technologique ;
- division de la coordination d'initiatives et de programmes pédagogiques ;
- division du développement du curriculum ;
- division du développement de matériels didactiques ;
- division du traitement de données sur la qualité de l'encadrement et de l'offre scolaire et éducative ;
- division du développement des établissements scolaires.

Définition des acquis d'apprentissage au lycée

Le travail de formulation des acquis d'apprentissage à l'enseignement secondaire s'est poursuivi en 2017 en étroite collaboration avec les commissions nationales des programmes. Il sera suivi d'une adaptation des programmes, des approches pédagogiques et des modalités d'évaluation.

Commissions nationales de l'enseignement fondamental

Au courant du premier trimestre 2017-2018, les travaux d'élaboration d'un cadre conceptuel concernant les Commissions nationales de l'enseignement fondamental ont démarré. Leur aboutissement est prévu pour le printemps 2018. Elles doivent adapter régulièrement les programmes scolaires et les matériels didactiques, garantissant un enseignement moderne grâce à des outils modernes.

Conseil national des programmes

En 2017, le cadre conceptuel du futur Conseil national des programmes a été élaboré. Le Conseil veillera à la cohérence des programmes. Il consultera des interlocuteurs de la société civile pour conseiller le ministre en matière de programmes scolaires.

Commissions nationales des programmes

Voir page 85.

Nouveau cours Vie et société

La loi du 2 août 2017 portant introduction du cours commun Vie et société dans l'enseignement fondamental est entrée en vigueur à la rentrée 2017-2018. Ce cours s'inscrit dans une approche multi-référentielle et répond à l'obligation de neutralité confessionnelle et philosophique de l'école publique ; il remplace l'instruction religieuse et la formation morale et sociale et se fonde sur trois objectifs fondamentaux :

- promouvoir une tolérance fondée sur la connaissance ;
- apprendre par une pratique réflexive et critique ;
- explorer les grandes questions de la vie et de la société.

En parallèle, les anciens enseignants de religion ont été invités à intégrer le service de l'enseignement fondamental. Selon leur formation, ils peuvent soit devenir membre de la réserve des suppléants, soit faire partie de la réserve des auxiliaires éducatifs, nouvellement créée. Des formations leur sont offertes ; ils peuvent se présenter au concours d'admission de l'Université du Luxembourg en vue d'acquérir un Bachelor en sciences de l'éducation – Track 2.

Développement du numérique

À partir de la rentrée 2017-2018, les lycées ont la possibilité, dans le cadre de projets pédagogiques, de mettre des tablettes numériques à disposition de leurs élèves. Les lycées sont donc motivés à concevoir un concept pour l'utilisation du support et des contenus numériques en classe, ainsi qu'à adapter les méthodes d'enseignement à ce nouvel outil.

Le ministère a lancé le label *Future Hub* pour valoriser les lycées qui s'ouvrent aux technologies et à un apprentissage innovateur des branches du domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

Une nouvelle section I, informatique et communication, a accueilli ses premiers élèves à la rentrée 2017-2018 au Lycée des Arts et Métiers à Luxembourg et au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette. La section I vise à former des *digital leaders* et des professionnels de l'IT, capables de maîtriser la création et l'application des nouvelles technologies, et ouvre l'accès aux études supérieures en particulier dans les domaines de l'informatique et de la communication.

Le SCRIPT développe continuellement du matériel didactique numérique adapté aux programmes luxembourgeois.

Parallèlement, la stratégie *Digital(4)Education* poursuit l'ambition de promouvoir la créativité, les talents et l'esprit d'entreprise. Elle comprend diverses initiatives comme *Bee Secure*, *Digital classroom*, *Mobile Learning*, *MathemaTIC*, *eduSphere*, *Bee Creative* et *Makerspaces*.

Observatoire national de la qualité scolaire

Ce nouvel organe, créé par une loi votée en février 2018, aura deux missions principales :

- apporter un regard neutre sur l'état du système scolaire grâce à son expertise;
- contribuer à un débat serein et objectif sur la situation du système scolaire. Il rédigera deux rapports : un rapport national sur le système scolaire tous les trois ans et un rapport thématique sur un domaine prioritaire, présenté chaque année. Ces rapports seront communiqués au Gouvernement et à la Chambre des députés et ensuite rendus publics.

L'Observatoire se composera de huit observateurs. Ils visiteront les établissements scolaires pour rencontrer les représentants des différents acteurs scolaires : parents, élèves, étudiants et enseignants. Ils échangeront également avec les services du ministère en charge de l'enseignement.

Formation professionnelle

Voir pages 64-65.

Axe 9 Diversification de l'offre scolaire - Ënnerschiddlech Schoule fir ënnerschiddlech Schüler

Soutien au développement scolaire et diversification de l'offre scolaire

La loi du 29 août 2017 sur l'enseignement secondaire permet aux lycées de se développer de façon autonome et de modifier certaines sections existantes pour diversifier leurs offres en fonction de leur population scolaire. La réforme a introduit de nouvelles dénominations : l'enseignement secondaire est appelé dorénavant enseignement secondaire classique (ESC) et l'enseignement secondaire technique devient l'enseignement secondaire général. Dans les deux ordres d'enseignement, la numérotation des sept années scolaires est identique : les classes vont de la 7^e à la 1^{re}.

Dans le cadre de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire général, grâce à une autonomie pédagogique élargie, les lycées sont encouragés à développer des voies de formation et des approches pédagogiques qui répondent aux besoins de leurs élèves.

À l'enseignement secondaire classique, la flexibilisation des sections, introduite à la rentrée 2017-2018, permet aux lycées de mettre l'accent sur une spécialisation correspondant au profil qu'ils souhaitent se donner. Les labels tels que *Future Hub* (pour les pôles d'enseignement des nouvelles technologies) ou *Entrepreneurial Schools* (écoles qui s'engagent pour le développement de l'esprit d'entreprise à tous les niveaux) soutiennent ce mouvement.

Ainsi, une nouvelle section I, informatique et communication a également vu le jour (voir page 14). À partir de la rentrée 2018-2019, la section sciences sociales (SO) préparant aux études d'éducateur et d'assistant social, de pédagogue et de psychologue sera proposée, dès la classe de 4^e dans différents lycées, en fonction de la demande. De même, la section sciences de la santé (SH) proposée au Lycée technique pour professions de santé, sera offerte dès la classe de 2^e. Jusqu'à présent, l'offre ne concernait que la classe de 1^{re}. Elle prépare par exemple aux études de kinésithérapeute, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de diététicien.

Dans la pratique, le ministère fixe le cadre et les objectifs et fournit les ressources qui permettent aux écoles et aux lycées d'œuvrer pour la qualité scolaire et de se développer par rapport aux besoins de leur population scolaire. Les objectifs des domaines prioritaires sont définis dans un cadre de référence, établi en coopération avec les écoles, les lycées et le SCRIPT.

Plan de développement scolaire (PDS)

Chaque école fondamentale et chaque lycée doivent développer son PDS, qui porte sur trois années. Le PDS se base sur une analyse des besoins de la communauté scolaire, ainsi que sur l'offre scolaire et périscolaire existante. Il fixe les objectifs à atteindre, les moyens à engager et les modalités d'évaluation. Les parents sont soutenus et accompagnés pour mieux pouvoir formuler leurs positions et participer activement à son élaboration. Les écoles fondamentales développent leur démarche dans cinq domaines prioritaires : organisation de l'appui pédagogique ; encadrement des enfants à besoins spécifiques ou à besoins particuliers ; coopération et communication avec les parents des élèves ; intégration des TIC ; coopération avec l'éducation non-formelle.

Les lycées élaborent leur démarche-lycée dans sept domaines essentiels : appui scolaire ; encadrement des élèves à besoins spécifiques ou particuliers ; assistance psycho-sociale des élèves ; orientation des élèves ; partenariat avec les parents ; apprentissage numérique. Les particularités mises ainsi en exergue donneront au lycée son *profil*.

edvance : un outil de gestion de projet en ligne pour tous les acteurs de l'Éducation

Les écoles et lycées sont aidés dans leur développement par la plateforme de gestion et de coordination de projets en ligne *edvance*. L'outil offre à tous les acteurs un fil rouge pour planifier, réaliser et évaluer des projets innovants au niveau de leur institution ou en réseau avec des acteurs externes ainsi que pour établir leur plan de développement scolaire.

Des outils pour une éducation au développement durable

À l'enseignement secondaire général, de nouvelles sections tournées vers des métiers d'avenir sont développées pour la rentrée 2018-2019 à l'initiative des lycées, en collaboration avec le ministère et les partenaires scolaires. D'autres offres sont élargies.

Le Lycée technique d'Ettelbruck organise une section sciences environnementales (SE) en 2^e et en 1^{re}. Elle prépare à la vie professionnelle autant qu'aux études supérieures dans le développement durable et plus généralement dans les domaines de l'environnement et de l'écologie, des écotecnologies, de la mobilité durable, de l'économie circulaire et responsable ainsi que des énergies renouvelables.

Le Lycée Josy Barthel à Mamer organise une formation autour des notions de l'écoresponsabilité et du développement durable dans les domaines de l'architecture et de la construction. De la 4^e à la 1^{re}, la section architecture, design et développement durable (A3D) prépare aux études universitaires, surtout des études d'architecte, d'architecte d'intérieur, d'urbaniste, de paysagiste, d'ingénieur en génie civil.

Diversification de l'offre scolaire internationale

L'École internationale de Differdange a été élargie d'une annexe à Esch/Alzette et il est prévu de mettre en place trois offres supplémentaires d'enseignement européen public dès l'année scolaire 2018-2019 au sein de trois lycées :

- Lënster Lycée à Junglinster (LLJ) ;
- Lycée Edward Steichen à Clervaux (LESC) ;
- futur Lycée à Mondorf-les-Bains.

Le baccalauréat international est offert à l'Athénée du Luxembourg et au Lycée technique du Centre.

En outre, le Lycée Michel Lucius offre depuis la rentrée 2017-2018 des classes anglophones à l'enseignement primaire. Ce parcours mène aux GCSE (general certificate of secondary education), aux iGCSE (international general certificate of secondary education), aux AS-Levels (advanced subsidiary levels) et aux A-Levels (advanced levels).

Cartographie de l'offre scolaire au Luxembourg

La diversification de l'offre scolaire prenant de l'ampleur, une cartographie de l'offre scolaire nationale est en cours d'élaboration. Elle renseignera sur les profils des établissements secondaires ; elle sera également destinée à informer tous les élèves, leurs parents et les personnes concernées de l'ensemble des formations existantes.

B. Les secteurs d'intervention

B.1. Enfance et jeunesse

B.1.1. Aide à l'enfance

B.1.1.1 Service Aide à l'enfance

La loi modifiée du 16 décembre 2008 détermine toutes les mesures d'aide aux enfants et aux jeunes adultes en détresse et à leurs familles. Ces mesures sont assurées soit par des services œuvrant sous la tutelle du ministre, soit par d'autres services sous réserve de l'accord préalable du ministre.

Statistiques des activités d'accueil socio-éducatif en institution et en famille d'accueil

Type d'accueil	2013	2014	2015	2016	2017	Taux
Accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit	423	487	485	489	489	38,93 %
Maisons d'Enfants de l'État	51	49	56	57	57	4,54 %
Centre socio-éducatif de l'État	124	117	129	124	124	9,87 %
Placement à l'étranger	114	125	133	80	86	6,85 %
Placement familial jour et nuit	435	428	501	482	500	39,80 %
TOTAL	1.147	1.206	1.304	1.232	1.256	100%

Jeunes accueillis dans différentes types de structures

(sauf structure d'accueil spécialisé de jour ou de jour et nuit et accueil urgent)

L'accueil d'un mineur en détresse peut se faire non seulement dans une structure socio-éducative, mais également dans une structure (médico)thérapeutique. Il peut s'agir des structures thérapeutiques agréées par le ministère ou, en cas d'indications médicales, des services de la pédopsychiatrie ou de la psychiatrie juvénile. Dans le cas des structures thérapeutiques agréées, 44 enfants et adolescents sont accueillis dans les institutions spécialisées au Luxembourg et 86 dans des institutions spécialisées à l'étranger.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nbr. d'enfants placés en famille d'accueil de jour et de nuit	338	358	435	482	501	482	500
Nbr. de familles d'accueil	309	328	338	400	420	415	457

Accueil socio-éducatif en famille d'accueil

Mode de financement des mesures d'aide

Dans le cadre des financements par forfaits, le ministère a conclu des conventions-cadres concernant les prestations des mesures d'aide rémunérées par forfaits horaires et journaliers et a reconduit la convention avec les prestataires de services agréés qui continueront d'être subventionnés par le ministère par voie de la couverture du déficit. L'année 2017 a de nouveau été marquée par le recensement des données financières des gestionnaires du secteur « aide à l'enfance et à la famille », lequel sert de base à la négociation des différents forfaits.

Consultation thérapeutique

Dans le domaine de l'aide à l'enfance, 55 personnes physiques et 13 personnes morales sont en possession d'un agrément pour leurs services de consultation thérapeutique.

En 2017, neuf personnes physiques et six personnes morales ont obtenu soit un agrément pour leurs services de consultations thérapeutiques, soit une prorogation ou une modification de leurs agréments ministériels.

Internats socio-familiaux

Depuis 1989, le gouvernement participe au financement des gestionnaires d'internats socio-familiaux privés : Les Internats Jacques Brocquart asbl ; AGEDOC asbl ; Anne asbl.

En 2017, la participation financière de l'État à la gestion des internats socio-familiaux s'est élevée à 10.671.340,53 € contre 10.264.774,49 € en 2016 (+ 3,97 %). 133,5 postes étaient conventionnés. Le nombre de places conventionnées en régime internat était au nombre de 607 places et en régime semi-internat, de 112 places. Au 1^{er} janvier 2017, 450 places étaient occupées en internat (dont 66 par des enfants de l'école fondamentale) et 23 en semi-internat.

Les internats socio-familiaux accueillent de plus en plus de jeunes gens dont la détresse est grande. Dans certains internats, le personnel d'encadrement n'est pas suffisant pour répondre à ces besoins. Des subsides peuvent être alloués aux gestionnaires afin d'engager du personnel éducatif et psychologique supplémentaire. Ces crédits sont accordés suite à une demande spéciale documentant les situations familiales, les descriptions des comportements inadaptés et les propositions d'interventions. En 2017, un crédit de 160.000 € a été mis à disposition des gestionnaires conventionnés.

En 2012, à la demande des directeurs des internats scolaires, un groupe de travail a été créé pour faciliter l'échange entre les responsables. En 2013, les gestionnaires des internats socio-familiaux se sont joints à ce groupe. Il a été détecté assez vite que des problèmes communs se posent dans tous les internats et que de plus en plus de jeunes présentent des besoins multiples.

L'intégration du Service d'aide à l'enfance et à la famille au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en 2014, est allée de pair avec la volonté d'une démarche commune et d'une harmonisation entre internats scolaires et internats socio-familiaux. Le groupe de travail a alors reçu la mission de travailler dans ce sens.

Les internats scolaires ne disposant pas de réglementation en matière d'infrastructures, du personnel à engager et de la participation parentale, le ministère élabore un projet de loi dans ce domaine, ainsi qu'une démarche qualité à adopter par les internats scolaires et les internats socio-familiaux.

Afin de mieux connaître les jeunes qui fréquentent les internats, le ministère a commandé à l'*Institut für Kinder- und Jugendhilfe* de Mayence une étude, qui fut menée entre mai et juillet 2017. Il est apparu que globalement, 55 % des jeunes ne vivent pas dans leur famille d'origine, mais avec un des deux parents ou dans une autre constellation. Bien que la famille soit pour 75 % des cas l'initiateur de l'inscription en internat, différents services comme l'ONE, le SCAS, les services ambulatoires ou autres ont soutenu la demande d'inscription en internat.

Pour 21 % des cas, un problème dans la relation mère-enfant est une raison de l'inscription, à côté de 15 % de problèmes d'éducation, 10 % pour la distance entre l'école et le domicile du jeune. Pour les jeunes, des problèmes d'études (32 %), de motivation (28 %), de comportement antisocial (8,5 %), de mauvais entourage (7,4 %) ou de fréquentation de classes de sport (6%) étaient les raisons de l'inscription. 55 % des jeunes présentaient des symptômes psychologiques, dans 16,5 % des cas, une maladie avait été détectée.

Globalement, la population-cible des internats scolaires présente beaucoup moins de difficultés que celle accueillie en internats socio-familiaux. Chez les enfants fréquentant l'enseignement fondamental, un haut pourcentage présente des symptômes multiples, des difficultés d'apprentissage et souvent ne vivent plus dans leur famille d'origine.

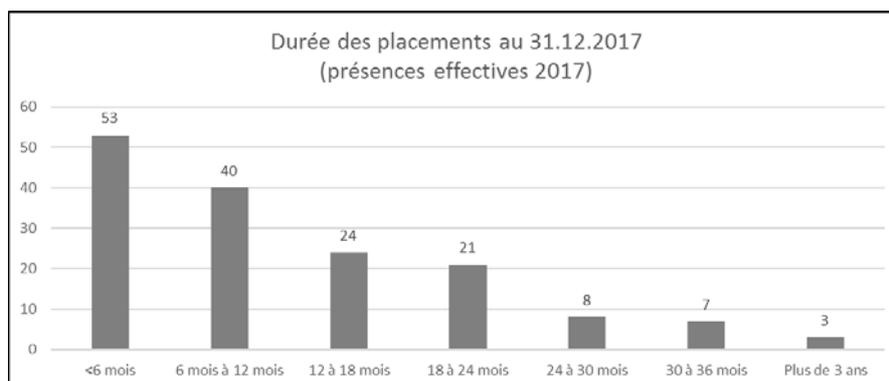
B.1.1.2 Centre socio-éducatif de l'État (CSEE)

Internats

114 mineurs placés, dont 104 admis et 60 nouvelles admissions, ont été hébergés en 2017 au CSEE de Dreibern, 36 provenant de familles, sept de foyers d'accueil du Grand-Duché, un d'une institution étrangère, sept d'autres structures pédopsychiatriques, cinq du Centre pénitentiaire de Luxembourg et quatre de provenance inconnue. Trois pensionnaires ont dû être transférés à la section disciplinaire du Centre pénitentiaire de Luxembourg. En 2017, sept pensionnaires du CSEE ont été placés dans d'autres structures au Grand-Duché. Au total, 24 congés de réintégration familiale ont été accordés par les tribunaux de la jeunesse.

61 mineures placées, dont 58 admises et 33 nouvelles admissions, ont été hébergées en 2017 au CSEE de Schrassig, 16 provenant de familles, 14 de foyers d'accueil du Grand-Duché, deux d'autres structures pédopsychiatriques et une de provenance inconnue. Une pensionnaire a été transférée à la section disciplinaire du Centre pénitentiaire de Luxembourg. En 2017, 14 pensionnaires ont été placés dans d'autres structures au Grand-Duché. Au total, 18 congés de réintégration familiale ont été accordés par les tribunaux de la jeunesse.

Le tableau suivant montre la durée de placement des mineurs effectivement accueillis en 2017 :



Les internats de Dreibern et de Schrassig ont organisé en 2017 diverses colonies (voile, randonnée, équitation) ainsi qu'une série d'excursions journalières au Luxembourg et dans la Grande Région. Des activités dirigées (danse, activités sportives, jeux de société) sur le site et différentes activités hors sites (piscine, escalade, musées) sont offertes aux jeunes tout au long de l'année. Enfin, un groupe de jeunes s'est investi dans la peinture d'une partie intérieure de l'internat de Dreibern.

Unité de sécurité

L'adoption de la loi du 20 août 2017 portant modification de loi du 16 juin 2004 portant réorganisation du Centre socio-éducatif de l'État a créé les conditions légales nécessaires à la mise en opération de l'Unité de sécurité (Unisec), dernière-née des unités du Centre socio-éducatif de l'État. Après avoir vu ses effectifs complétés, notamment par le recrutement d'agents de sécurité, l'Unisec est devenue opérationnelle le 1^{er} novembre 2017. Elle a accueilli quatre pensionnaires pendant les deux derniers mois de l'année.

Service psycho-social (SPS)

En 2017, un assistant social a rejoint l'équipe du service psycho-social afin d'aider et de soutenir les jeunes placés en milieu fermé (Unisec). Les psychologues et pédagogues affectés au service psycho-social du CSEE contribuent à l'élaboration, la définition, la mise en œuvre et à la coordination des projets pédagogiques individuels des jeunes en étroite collaboration avec les autres unités et professionnels internes et externes.

Institut d'enseignement socio-éducatif

99 élèves, dont 73 garçons et 26 filles ont suivi – du moins temporairement – une formation à l'Institut d'enseignement socio-éducatif. Parmi ceux-ci, 52 élèves ont fréquenté une classe du régime préparatoire ou du cycle inférieur de l'enseignement secondaire; 47 élèves ont fréquenté une classe d'initiation socio-professionnelle. Une panoplie d'activités périscolaires a été organisée au fil de l'année : visites en entreprise, voyages d'étude, activités et compétitions sportives, activités culturelles (dont la production de chansons hiphop et la publication d'un CD).

Logements externes encadrés

En 2017, deux pensionnaires majeures ont vécu dans les logements externes du CSEE. Elles poursuivent des études et ont été encadrées par le service Follow-up de l'association « Encouragement, Promotion, Intégration » en collaboration avec la direction et le service psychosocial du CSEE. Un studio a été abandonné suite à un changement de propriétaire.

Processus de développement organisationnel

Le Centre socio-éducatif a mis en place un processus de développement organisationnel qui doit permettre de poser les bases pour le futur. En 2017, tous les membres des équipes ont été consultés, toutes les équipes se sont réunies pour une journée de travail commune sur la base de l'enquête menée auprès des fonctionnaires et employés. Dans le cadre de ce processus, une task force inter-unités a été mise en place pour accompagner les changements. Des initiatives de développement d'équipes et de coaching sont venues compléter le dispositif.

Infrastructures

Les travaux de préparation du terrain et les ouvrages de grosse maçonnerie ont été réalisés sur le chantier de l'ancienne menuiserie démolie pour permettre la construction de nouveaux ateliers sur le site de Dreibern. L'ancien atelier chauffage-sanitaire a été divisé en deux pour réaliser l'installation distincte de deux nouveaux ateliers, à savoir l'atelier d'art graphique et l'atelier métal. À Schrassig les anciens locaux de l'asbl EPI ont été réaménagés et modernisés pour permettre la mise en place de logements semi-autonomes. Une nouvelle climatisation a été installée dans la section d'isolement à Schrassig. Différents travaux ont été réalisés au niveau des infrastructures (réfection des portes et fenêtres, des toitures et du sanitaire).

Les salles de séjour de l'internat de Schrassig ont été refaites avec l'installation d'un nouvel ameublement. Les peintures ont été refaites dans les chambres et séjours des deux internats.

Commission de surveillance et de coordination (CSC)

En 2017, la commission de surveillance et de coordination s'est réunie quatre fois. Elle comprend trois membres désignés par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le ministre de la Justice ainsi qu'un secrétaire.

La Commission a traité des points suivants :

- développement qualitatif du concept et des infrastructures du CSEE ;
- projets de décentralisation du CSEE ;
- objectifs et programme de construction nécessaire à la réorganisation du CSEE ;
- développement des ressources humaines ;
- modification de la loi portant réorganisation du Centre socio-éducatif de l'État et des règlements grand-ducaux afférents ;
- concept du CSEE, spécialement de l'unité de sécurité
 - préparation de l'ouverture de l'unité de sécurité,
 - conventions entre le CSEE et le Centre pénitentiaire Luxembourg et entre le CSEE et le Maacher Lycée, Grevenmacher ;

- collaboration avec des partenaires externes au Luxembourg et à l'étranger
 - coopération du CSEE avec les instances judiciaires,
 - coopération du CSEE avec la police grand-ducale.

Partenariats

Le CSEE a mis en place un partenariat avec le Centre hospitalier neuropsychiatrique d'Ettelbruck afin de faciliter une prise en charge psychiatrique des pensionnaires du CSEE.

Une collaboration a été engagée avec les Hôpitaux Robert Schuman en vue d'une prise en charge en milieu hospitalier des jeunes pensionnaires du CSEE, plus particulièrement ceux de l'UNISEC.

La direction du CSEE a rencontré la Médiateure Claudia Monti, en charge du contrôle externe des lieux privés de liberté, et le président de l'Ombudscomité pour les droits de l'enfant, René Schlechter, afin de construire des relations de travail dans le domaine des droits de l'enfant. Les ministres de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch et de la Justice, Félix Braz ont effectué une visite de travail à l'unité de sécurité en octobre 2017.

Des groupes sont régulièrement accueillis au CSEE pour des visites et explications sur la protection de la jeunesse et le travail effectué au CSEE. Ce fut le cas en 2017 pour le Comité national de défense sociale, le Centre national de la formation professionnelle continue, le Lions Moselle, le Lycée technique pour professions éducatives et sociales et une délégation française d'étudiants en travail social.

En 2017, les équipes de l'UNISEC ont visité l'Institut public de la protection de la jeunesse à Braine-le-Château (Belgique) et la *Jugendstrafanstalt Schifferstadt* (Allemagne).

B.1.1.3 Maisons d'enfants de l'État (MEE)

Les MEE ont consolidé, tout au long de l'année 2017, le processus de restructuration institutionnelle entamé en 2016. Le projet de loi portant création de l'Institut public d'aide à l'enfance et à la jeunesse a été déposé à la chambre des députés en juillet 2017.

L'institution est organisée en cinq départements, à savoir les quatre départements mentionnés ci-dessous et le département administration. Ainsi, l'institution peut mettre en place, selon quatre axes différents, des réponses différenciées aux besoins rencontrés par les familles et les jeunes que la détresse a menés jusqu'aux MEE.

Département hébergement

Le département hébergement regroupe l'ensemble des structures d'hébergement. Celles-ci offrent des lieux de vie adéquats à des enfants et des adolescents dont l'éducation ne peut être assurée, pour un temps, par leur famille.

Effectifs selon le type de prise en charge ¹	01.10.17	01.10.16	01.10.15	01.10.14	01.10.13	01.10.12
1. Total hébergement en centre d'accueil	69	71	69	64	65	66
Centre d'accueil classique (CAC) et Centre d'accueil spécialisé (CAS)	57	57	55	53	57	54
Structures de logement en milieu ouvert (SLEMO)	12	14	14	11	8	12
2. Total accompagnement en milieu ouvert	23	13	8	18	14	16
Enfants/Adolescents et leurs familles	10	8	7	11	8	9
Jeunes adultes	13	5	1	7	6	7
TOTAL	82	84	77	82	79	82

¹ Les effectifs se composent des mineurs et des majeurs accueillis aux MEE.

Le pourcentage de placements judiciaires reste constant et élevé. Il a été de 75,5 % en 2017; 74 % en 2016, 80 % en 2015, 74 % en 2014.

Demandes d'admission en provenance de	< 18 ans	Ayant abouti à une admission	>18 ans	Ayant abouti à une admission
ONE	13	3		
Tribunaux de la jeunesse	5	1		
SCAS	9	3		
CPI	3	0		
Autres services	18	5		
Familles	1	0		
Enfants et jeunes eux-mêmes	1	0	1	1
Demandes SLEMO	0	0	16	1
Total demandes externes	50	12	17	2
Demandes internes	8	5	1	1
TOTAL	58	17	18	3

Départs	<18 ans	>18 ans	TOTAL
Vers autre institution	3	2	5
Famille	4	1	5
Indépendance	1 (enfant d'un couple)	4	5
Autre	1	0	1
Total départs	9	7	16
Changements internes	4	2	6

En 2017, 10 enfants ont bénéficié du soutien d'un coordinateur de projet d'intervention (CPI) (10 en 2016, 10 en 2015). 82 % des enfants mineurs hébergés ont bénéficié d'un accompagnement professionnel pour les rencontres avec leurs familles ou d'un encadrement pédagogique individuel.

La formation sur l'application de la « Traumapädagogik » au travail institutionnel a été conclue.

Département Prévention

Le Service *Treff-Punkt* offre une structure où des enfants peuvent rencontrer leurs parents quand l'exercice du droit de visite est interdit, bloqué ou rendu difficile, alors que les enfants vivent en institution, en famille d'accueil ou auprès d'un des parents séparés ou divorcés.

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Service Treff-Punkt										
Dossiers traités	173	213	191	175	164	157	153	152	180	150
Enfants accompagnés	227	187	188	219	208	198	171	172	175	215
Visites programmées	2790	3051	2684	3045	2221	2105	1802	1500	1519	1272
Service Treff-Punkt Prison										
Dossiers traités	19	23	28	22	28	35	34	31	43	30
Enfants accompagnés	31	26	45	25	39	39	53	53	71	55
Visites programmées	84	81	46	122	240	220	146	114	114	74
Total ST-P et ST-PP										
Dossiers traités	192	236	219	197	192	192	187	183	223	180
Enfants accompagnés	258	213	233	244	247	237	224	225	246	270
Visites programmées	2.874	3.132	2.730	3.167	2.461	2.325	1.948	1.614	1.633	1.346

Évolution des demandes et des programmations de visites

L'engagement de deux accompagnatrices à temps partiel permettra de donner une plus grande stabilité et continuité dans l'organisation des visites. 86 % des demandes reposent sur des décisions judiciaires.

Les demandes concernant des bébés et enfants de moins de deux ans ont constitué une part importante (8 %) de l'ensemble des situations. Il a été nécessaire d'augmenter le nombre des visites pour les bébés et de réduire les délais entre les visites (visites hebdomadaires). Les nouveaux locaux à Münsbach permettent un accompagnement plus individualisé et mieux adapté aux besoins des tout petits.

La bonne collaboration du Service *Treff-Punkt Prison* avec la direction et le personnel du Centre pénitentiaire permet à des enfants de rester en contact avec leurs parents détenus. Le nombre de visites pour bébés a fortement augmenté (21 % des demandes de visites). Le Service *Treff-Punkt Prison* a entamé un travail de réflexion sur les modalités des visites avec bébés.

Département Centre psychothérapeutique de jour ANDALÊ (CTÂ)

Le CTÂ accueille des enfants en âge de l'école fondamentale qui présentent une souffrance psychique se manifestant le plus souvent par des troubles du lien, du comportement ou de l'apprentissage. La prise en charge au CTÂ repose sur des activités thérapeutiques, éducatives et pédagogiques, elle s'articule autour d'un dispositif individuel, de groupe et institutionnel et comprend un accompagnement et un soutien à chaque enfant dans une recherche de solutions qui lui sont singulières. L'offre est modulable et s'adapte à la situation de chaque enfant et de sa famille.

D'octobre 2016 à octobre 2017, le CTÂ a reçu 26 nouvelles demandes. 16 sont restées sans suite ou ont été réorientées. 10 demandes ont abouti à une prise en charge.

Au 1^{er} octobre 2017, huit enfants étaient pris en charge et deux suivis après leur départ du CTÂ.

Département Centre de ressources

Le *service des visites accompagnées* a connu un grand développement : il organise avec un accompagnement professionnel les rencontres entre enfants et parents. 67 % des enfants mineurs hébergés aux MEE en ont bénéficié en 2017.

Le *service inclusion scolaire* a développé des projets pilotes, en concertation avec les responsables scolaires, pour faire face aux difficultés que rencontrent un nombre grandissant d'enfants hébergés aux MEE. La classe orthopédagogique, qui fait partie du service inclusion scolaire, offre une aide et un soutien à l'école fondamentale de Schiffflange et de Dudelange au profit de certains enfants accueillis aux MEE et connaissant des difficultés scolaires majeures.

Le *service formation* s'est restructuré afin de pouvoir relever les défis actuels que sont la formation initiale selon les nouvelles modalités de stage, la préparation de tous les agents aux entretiens individuels, la formation continue et notamment la formation en « Traumapädagogik » pour tous les agents du département hébergement.

B.1.1.4 Office national de l'enfance (ONE)

La mission de l'ONE telle que définie par la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille est de veiller à la mise en œuvre de l'aide sociale en faveur des enfants et des jeunes adultes en détresse psycho-sociale.

Les mesures d'aide prises en charge par l'ONE sont d'un côté des mesures ambulatoires et de l'autre côté des mesures d'accueil institutionnel ou en famille d'accueil. Ces mesures sont mises en place soit dans un contexte d'aide volontaire, soit sur base d'une décision judiciaire.

Le recentrage du rôle et des missions des coordinateurs de projets d'intervention (CPI)

Pour remplir sa mission de guichet unique de l'aide à l'enfance et à la famille, l'ONE a mis en place en 2017 cinq guichets régionaux ONE. La visée de cette régionalisation est d'être au plus près des demandeurs d'aide afin de faciliter l'accès à l'aide socio-éducative et psycho-sociale et de soutenir ainsi au mieux les familles et les enfants en détresse. Elle est également de promouvoir une meilleure coordination entre les différents intervenants de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse

dans une région déterminée et ceci dans le but d'accompagner et d'aider les enfants et leurs familles dans une région définie.

Cinq guichets régionaux ONE sont opérationnels :

- Differdange,
- Esch-sur-Alzette,
- Luxembourg,
- Grevenmacher,
- Nordstad.

Les missions des agents régionaux CPI sont :

- intervenir sur le terrain auprès des enfants et de leurs familles suite à une demande de soutien pour clarifier les besoins d'aide (visites en famille ou/et réunions dans un des centres régionaux avec les jeunes et/ou les familles);
- mettre en place les mesures d'aide en collaboration avec le jeune et sa famille et coordonner la mise en place de ces mesures avec les différents intervenants du secteur de l'aide à l'enfance et à la famille ;
- évaluer les moyens de soutien mis en place et le cas échéant proposer d'autres mesures d'aide mieux adaptées à la situation familiale.

Une permanence physique sans rendez-vous a été mise en place dans les cinq centres régionaux tous les mardis après-midi de 13h00 à 17h00.

De plus, 15 CPI ont été nommés en tant que représentants permanents du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse auprès des Commissions d'inclusion (CI) pour encourager la coordination entre les intervenants de l'éducation et les intervenants de l'aide à l'enfance.

Le développement des « Hilfeplangespräche » (HPG)

Une des conclusions de l'évaluation du système de l'aide à l'enfance et à la famille (AEF) en 2015 était la nécessité de promouvoir les HPG entre les professionnels et le jeune et/ou la famille pour développer une approche participative des concernés. Ces HPG sont fortement appuyés et demandés par les prestataires de l'aide à l'enfance et à la famille. Dans le contexte volontaire, l'ONE a poursuivi cette démarche en 2017 surtout au niveau des mesures de l'accueil institutionnel et de l'accueil en famille.

Le développement continu de l'accueil en famille

Une approche qualitative a été mise en place afin de définir, en concertation avec les services de placement familial, les critères de sélection pour évaluer les compétences éducatives et les ressources des familles d'accueil candidates. Des séances d'information sur l'activité de l'accueil en famille ont été organisées pour sensibiliser le public et recruter de nouvelles familles d'accueil.

2017 en chiffres

Nombre de mesures

Les mesures ambulatoires d'aide et de soutien (aide socio-familiale, assistance en famille et consultations psychologiques et psychothérapeutiques) restent en 2017 au centre du dispositif AEF. Elles sont au cœur d'une politique de prévention et répondent à une demande continue voire croissante.

En ce qui concerne les mesures d'accueil institutionnel ou en famille d'accueil, elles augmentent sensiblement, mais connaissent une moindre croissance que les mesures ambulatoires.

Si l'on considère les mesures volontaires par comparaison aux mesures judiciaires, il y a lieu de mentionner que les mesures ambulatoires sont avant tout des mesures organisées sur base

volontaire, alors que l'accueil institutionnel ou en famille d'accueil est fortement judiciairisé : 80,25 % de placements judiciaires contre 19,75 % d'accueils volontaires en 2017. En 2016 le taux de placements judiciaires était de 78,03 % contre 21,97 % pour les mesures d'accueil volontaire.

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Mesures ambulatoires d'aide et de soutien	Aide socio-familiale en famille	204	103	113	137	144	128	
	Assistance psychique, sociale ou éducative en famille	1 491	2 239	2 510	2 365	2 220	2 299	
	Accueil en formule de logement encadré (SLEMO)	153	175	235	285	306	394	
	Consultation psychologique ou psychothérapeutique	749	1 263	1 369	1 415	1 599	1 865	
	Soutien psychosocial par l'orthophonie, la psychomotricité ou l'ergothérapie/ Intervention orthopédagogique précoce		587	602	696	1 006	1 352	
	Total	2 597	4 367	4 829	4 898	5 275	6 038	
Mesures d'accueils institutionnels ou en famille d'accueil	Jour	Accueil en famille - Jour	242	148	82	58	37	27
		Accueil socio-éducatif de jour en foyer orthopédagogique ou psychothérapeutique	47	51	60	55	53	111
		Total	289	199	142	113	90	138
	Jour / Nuit Standard	Accueil de base	420	388	387	406	395	428
		Accueil d'enfants de moins de 3 ans	56	62	64	58	48	51
		Accueil en famille	464	523	566	583	548	570
		Accueil orthopédagogique	240	228	254	276	251	261
		Total	1 180	1 201	1 271	1 323	1 242	1 310
	Jour / Nuit Spécialisé	Accueil socio-éducatif en institution spécialisée à l'étranger	165	159	167	174	173	166
		Accueil psychothérapeutique	41	31	40	65	87	86
		Accueil urgent en situation de crise	151	137	145	149	128	145
		Total	357	327	352	388	388	397
	Total de mesures par année		4 423	6 094	6 594	6 722	6 995	7 883

Nombre de mesures Aide à l'enfance et à la famille² par année

Nombre de bénéficiaires

Le nombre de bénéficiaires directs des mesures d'aide prises en charge par l'ONE ne cesse de croître tant en chiffres absolus qu'en données relatives. Ainsi le pourcentage de jeunes de 0 à 26 ans qui bénéficient de mesures d'aide financées par l'ONE par rapport à la population-cible totale de cette même catégorie de jeunes augmente de 2,74 % en 2016 à 3,01 % en 2017.

		2012	2013	2014	2015	2016	2017
0 - 2 ans	<i>Bébé</i>	177 (6,61%)	239 (6,5%)	232 (5,68%)	230 (5,18%)	273 (5,55%)	274 (4,97%)
3 - 11 ans	<i>Enfant</i>	1019 (38,04%)	1654 (44,99%)	1815 (44,42%)	1984 (44,71%)	2274 (46,26%)	2611 (47,36%)
12 - 17 ans	<i>Adolescent</i>	1067 (39,83%)	1295 (35,23%)	1453 (35,56%)	1571 (35,41%)	1668 (33,93%)	1810 (32,83%)
18 - 26 ans	<i>Jeune adulte</i>	416 (15,53%)	488 (13,28%)	586 (14,34%)	652 (14,69%)	701 (14,26%)	818 (14,84%)
Total		2 679	3 676	4 086	4 437	4 916	5 513
Population cible (0-26 ans - source STATEC)		167 777	171 229	173 794	176 593	179 352	182 928
Pourcentage de bénéficiaires parmi la population cible		1,60%	2,15%	2,35%	2,51%	2,74%	3,01%
Nombre moyen de mesures différentes par bénéficiaire		1,85	1,82	1,80	1,70	1,61	1,57

Nombre de bénéficiaires Aide à l'enfance et à la famille par année

² Les mesures Aide à l'enfance et à la famille présentées dans les tableaux ne contiennent pas les mesures étatiques (MEE/CSEE), mais comprennent les accueils conventionnés.

B.1.2. Adoption

B.1.2.1 Autorité de tutelle des services d'adoption agréés

Le ministère agréé et contrôle les services œuvrant dans le domaine de l'adoption; il subventionne les activités qui leur sont imposées. Fin 2017, trois organismes d'adoption étaient agréés et conventionnés, chacun étant spécialisé par pays partenaire : l'Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance asbl – AIAE (Corée du Sud, Vietnam, Inde), Naledi asbl (Afrique du Sud), le Service d'adoption de la Croix-Rouge luxembourgeoise (autres pays partenaires : Bulgarie, Burkina Faso, Portugal, Colombie, Slovaquie et adoptions nationales).

Les organismes agréés encadrent les candidats-adoptants avant l'adoption et les suivent après. En 2017, la Croix-Rouge luxembourgeoise a ainsi suivi 18 familles, l'Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance 15 familles et Naledi, 25 familles.

Le ministère travaille également étroitement avec la Maison de l'Adoption, service de consultation en matière d'adoption géré par la Croix-Rouge luxembourgeoise et conventionné par le ministère.

B.1.2.2 Au niveau national

Le ministère a organisé six cycles de préparation à l'adoption pour lesquels 57 couples et 10 célibataires se sont inscrits. Au total 42 couples et deux célibataires ont terminé avec succès cette préparation indispensable à la poursuite de la procédure d'adoption. Elle consiste en deux réunions d'information, organisées par le ministère avec la Maison de l'Adoption et les différents organismes agréés, et trois séances de sensibilisation organisées par la Maison de l'Adoption.

Après le cycle de préparation, les intéressés ont un délai de deux ans pour s'inscrire dans un des trois organismes d'adoption agréés et continuer la procédure. En 2017, 36 couples/célibataires ont franchi ce pas et se sont dirigés vers un des trois organismes afin de commencer une évaluation de leurs capacités d'adopter. 26 évaluations ont été finalisées. En tout 17 dossiers ont été envoyés dans les différents pays partenaires. 20 enfants ont trouvé au courant de l'année passée un nouveau foyer au Luxembourg. Au final 20 adoptions ont pu être finalisées.

Deux couples de même sexe ayant commencé une procédure d'adoption ont pu recueillir leur enfant chez eux.

B.1.2.3 Au niveau international

La Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière internationale, en vigueur déjà dans à peu près 90 pays a introduit le principe de la double subsidiarité. Ce principe signifie que les pays signataires s'engagent à analyser pour chaque enfant dans le besoin si cet enfant peut trouver une famille de remplacement dans son pays d'origine. De ce fait, les enfants pour lesquels une famille d'adoption devra être trouvée en dehors de leur pays de résidence est en baisse. Le ministère et les services agréés travaillent dès lors à identifier des pays en besoin d'adoption internationale. Ainsi, début 2017 un accord de collaboration a pu être signé avec la Slovaquie et plusieurs familles se sont déjà intéressées à l'adoption d'un enfant en provenance de ce nouveau pays partenaire.

Parmi les 20 enfants accueillis en famille au Luxembourg en 2017, six avaient moins d'un an, 14 étaient âgés entre un et quatre ans et un avait cinq ans.

En ce qui concerne le sexe de ces enfants, 11 enfants étaient des garçons et neuf des filles. Neuf enfants étaient des enfants dits à besoins spécifiques, c'est-à-dire des enfants en fratrie ou encore des enfants porteurs de maladies ou de légers handicaps.

B.1.2.4 Statistiques

État d'origine		Nombre de demandes d'adoption ²		Nombre d'évaluations finalisées ³		Nombre de dossiers de candidature envoyés au pays d'origine		Nombre d'enfants arrivés au Luxembourg ⁴		Nombre d'adoptions finalisées ⁵	
Pays CLH*	Pays ≠ CLH*	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Afrique du Sud		5	13	6	8	5	4	3	6	4	7
	Bénin									1	
Bulgarie		4	2	1	2	4	2	6	1	5	1
Burkina Faso		1	0	0	0	1	0	0	1	0	1
	Corée du Sud	8	5	7	6	6	4	3	5	5	4
Colombie								2		2	
Inde		1	1	2	1	1	1	0	0	0	0
Luxembourg ¹		14	5	5	3	0	0	6	5	3	4
Pérou											
Philippines											
Portugal		1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
République Dominicaine											
Slovaquie		0	2	0	1	0	0	0	0	0	0
Roumanie		0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Vietnam		8	6	5	5	1	6	3	2	2	3
Total international CLH:		20	26	14	17	12	13	14	10	13	12
Total international ≠ CLH :		8	5	7	6	6	4	3	5	6	4
Total international (CLH + ≠ CLH) :		28	31	21	23	18	17	17	15	19	16
Total national :		14	5	5	3	0	0	6	5	3	4
TOTAL :		42	36	26	26	18	17	23	20	22	20

* Pays CLH = pays signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 / Pays ≠ CLH = pays non-signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993

Note¹ : les enfants confiés en adoption au Luxembourg sont principalement des enfants (nouveau-nés) nés par accouchement anonyme ; parfois des enfants dont les parents d'origine ont donné leur consentement à l'adoption devant le Juge des Tutelles ou un notaire ; occasionnellement des enfants déclarés abandonnés par le Tribunal d'arrondissement.

Note² : le nombre de candidats qui ont terminé leur préparation (certificat de participation au cycle de préparation à l'adoption) et qui font une demande écrite auprès d'un service d'adoption agréé pour s'inscrire. Le service d'adoption donne une suite administrative à cette demande.

Note³ : le nombre de candidats adoptants dont l'évaluation est terminée (avis positif et négatif).

Note⁴ : en adoption internationale : enfants qui touchent physiquement le sol luxembourgeois ; en adoption nationale : enfants qui sont accueillis dans leur famille adoptive.

Note⁵ : le nombre d'adoptions finalisées dans l'État d'origine et dans l'État d'accueil, c.-à-d. transcription du dispositif du jugement ou de l'arrêt prononçant l'adoption sur les registres de l'état civil de la Ville de Luxembourg voire du lieu de naissance de l'enfant (pour les enfants nés par accouchement anonyme).

B.1.3. Droits de l'enfant

B.1.3.1 Coordination interministérielle de la politique gouvernementale en matière de droits de l'enfant

En 2017 le groupe de travail interministériel des droits de l'enfant a été remplacé par le comité interministériel de la Jeunesse et de l'Enfance, lequel s'est réuni pour la première fois le 11 décembre.

Le Service des droits de l'enfant du ministère a participé activement aux travaux interministériels suivants :

- Comité interministériel des droits de l'homme coordonné par le ministère des Affaires étrangères ;
- Comité interministériel de lutte contre la traite des êtres humains ;
- Groupe de travail de préparation de la ratification de la Convention d'Istanbul prévoyant p.ex. l'interdiction de la mutilation génitale féminine ;
- Groupe de travail sur la prise en charge des personnes LGBTI.

Le service a donné son avis sur plusieurs demandes d'autorisation de travail pour mineurs dans le cadre de productions audio-visuelles.

B.1.3.2 Coopération

Une convention a été signée avec l'association ECPAT pour des actions de sensibilisation des enfants, des professionnels et du public aux droits de l'enfant. Une activité de sensibilisation des enfants et une conférence à l'intention des professionnels ont été organisées dans ce cadre.

Le service s'est réuni avec l'ORK et la section luxembourgeoise de l'UNICEF.

B.1.3.3 Plan législatif

Le service a préparé l'avant-projet de loi portant création d'un défenseur des droits de l'enfant. Ce projet crée un organisme indépendant, rattaché à la Chambre, dont l'indépendance, les moyens d'action et les ressources en personnel et financières ont été fortement augmentées par rapport à l'ORK actuel. Le projet a été approuvé par le gouvernement en fin d'année.

B.1.3.4 Procédures face à la maltraitance de mineurs

Le groupe de travail réunissant des représentants du Tribunal de la jeunesse, des parquets de Luxembourg et de Diekirch, du ministère de la Justice, du ministère de la Santé, de la Police grand-ducale, de la Ville de Luxembourg, de l'Alupse, de l'ORK et du SNJ s'est réuni trois fois en 2017, achevant ainsi sous la coordination du Service des droits de l'enfant du ministère un document qui établit en détail les procédures à suivre par les professionnels de l'enfance et de la jeunesse en cas de détection de signes de maltraitance de mineurs par des adultes. L'IFEN a proposé des formations sur ces procédures.

B.1.3.5 Projet de mise en place d'un Centre national d'audition et de thérapie pour enfants (CNATE)

Six réunions ont eu lieu à différents niveaux - juridique, médical, technique - en vue de la mise en place d'un CNATE à Luxembourg en 2018. Ce service permettra de centraliser l'audition d'enfants abusés ainsi que leur examen médical et leur thérapie post-traumatique à un seul endroit conçu de façon à rassurer l'enfant et à éviter un second traumatisme par des entretiens multiples à différents endroits. Dans le cadre de la préparation de la mise en place de ce centre, le chef de service a visionné un certain nombre de vidéos d'entretiens d'enfants, suivi une formation en entretien

forensique d'enfants abusés et participé à la réunion des services européens comparables regroupés au sein du projet PROMISE de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

B.1.3.5 À l'international

Le Service des droits de l'enfant a participé aux journées réservées aux droits de l'enfant du Conseil des droits de l'homme et aux réunions du groupe informel des coordonnateurs nationaux des droits de l'enfant organisé par la Commission européenne.

Au niveau de sa participation active aux travaux du Conseil de l'Europe, le chef de service, actuellement président du Comité des parties de la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels dite Convention de Lanzarote, a réalisé une mission à Tunis et en Hongrie en sus des trois réunions annuelles du Comité de Lanzarote.

Le service a également suivi le Childforum de la Commission européenne et la réunion annuelle sur le tourisme sexuel. Il a participé aux discussions lors de visites du Commissaire des droits de l'homme du Conseil de l'Europe et du groupe d'experts du Comité de lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe.

B.1.3.6 Recherche de personnes en application de l'article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant

En 2017, le service a eu deux entrevues avec des personnes majeures adoptées en tant qu'enfant à la recherche de leurs parents biologiques et une entrevue avec une personne à la recherche de son enfant confié à l'adoption.

B.1.4. Éducation et accueil

B.1.4.1 Évolution quantitative du secteur de l'éducation et de l'accueil

Au cours des dernières années la situation de l'éducation et de l'accueil extrafamilial et extrascolaire, appelé secteur de l'éducation non-formelle, a évolué de manière impressionnante.

Le nombre de places dans les services d'éducation et d'accueil - SEA (crèches, foyers de jour et maisons relais) n'a cessé de croître.

Cependant en 2017, le nombre de places en assistance parentale a diminué de 247, entraînant une baisse de 7,61 % par rapport à l'année précédente.

L'offre totale de places en SEA et en assistance parentale est passée de 7.712 places en 2004 à 56.363 places en 2017.

L'offre de places agréées dans le secteur de l'éducation et de l'accueil pour enfants a augmenté de 3.253, ce qui correspond à une hausse de 6,13 % par rapport à 2016.

Il est à préciser qu'une même place peut être occupée par plusieurs enfants à des plages horaires différentes.

Évolution des places

Situation au 31.12.2017	2009	2013	2014	2015	2016	2017	Différence 2016-2017	Progression 2016-2017
Services d'éducation et d'accueil ¹ conventionnés	20.308	34.053	35.579	37.440	38.287	40.489	2.202	5,75 %
Services d'éducation et d'accueil ² commerciaux	2.734	9.194	10.371	10.406	11.576	12.874	1.298	11,21 %
Assistance parentale	1.606	3.130	3.258	3.278	3.247	3.000	- 247	- 7,61 %
TOTAL	24.648	46.377	49.208	51.124	53.110	56.363	3.253	6,13 %

1: y compris les maisons relais, foyers de jour et crèches 2 : y compris les foyers de jour et crèches

Situation au 31.12.2017	Jeunes enfants	Enfants scolarisés	TOTAL
Services d'éducation et d'accueil ¹ conventionnés	5.391 places	35.098 places	40.489 places
Services d'éducation et d'accueil ² commerciaux	10.111 places	2.763 places	12.874 places

1: y compris les maisons relais, foyers de jour et crèches 2 : y compris les foyers de jour et crèches

Évolution des agréments

Situation au 31.12.2017	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Services d'éducation et d'accueil ¹ conventionnés	350	376	397	396	398	409	417	409	410
Services d'éducation et d'accueil ² commerciaux	113	176	222	278	327	346	354	384	416
Assistance parentale	368	463	555	620	665	689	696	699	633
TOTAL	831	1.015	1.174	1.294	1.390	1.444	1.467	1.492	1.459

1: y compris les maisons relais, foyers de jour et crèches 2 : y compris les foyers de jour et crèches

Un agrément est une autorisation gouvernementale permettant l'exercice d'une activité dans un domaine déterminé. Le nombre d'agréments a surtout augmenté au niveau des services d'éducation et d'accueil commerciaux. Dans le secteur conventionné le nombre d'agréments reste stable, tandis qu'il a baissé dans le secteur de l'assistance parentale.

Évolution de l'assistance parentale

En 2017, 106 personnes ont entamé la procédure d'obtention de l'agrément pour l'exercice de l'activité d'assistance parentale. 46 personnes ont introduit un dossier complet auprès du ministère.

105 agréments ont été annulés soit sur demande de l'assistant parental qui a décidé de ne plus exercer l'activité d'assistance parentale, soit parce que l'assistant parental ne répondait plus aux conditions prévues par la loi.

Les agents du ministère ont organisé 110 visites d'agrément dans le cadre de l'activité d'assistance parentale.

En décembre 2017, 3.199 enfants ont été facturés par les assistants parentaux. Parmi ces enfants, on dénombre 922 enfants âgés de 0 à 3 ans.

Le nombre de personnes qui font une demande d'agrément pouvant justifier une qualification dans le domaine psychosocial, pédagogique, socio-éducatif ou de la santé est en croissance. En 2017, elles étaient 13 sur 46 par rapport à huit sur 52 en 2016.

La formation aux fonctions d'assistance parentale prévoit au moins 120 heures de formation y inclus au moins 20 heures de stage dans un service d'éducation et d'accueil pour enfants. En 2017 l'agence Dageselteren, service conventionné, a proposé 182 formations continues, quatre séances de supervision de groupe et huit séances de supervision individuelles.

Cellule réclamation

L'équipe de la cellule réclamation se compose essentiellement d'experts du domaine psychosocial, pédagogique, socio-éducatif et juridique. Elle se réunit deux fois par mois.

Les activités de la cellule sont très diverses :

1. répondre aux réclamations envers les services d'éducation et d'accueil et les assistants parentaux,
2. favoriser l'échange professionnel,
3. organiser la mise en réseau avec d'autres instances étatiques concernées,
4. développer des instruments de contrôle de la qualité des services agréés,
5. développer des instruments pour améliorer la qualité des services.

En 2017, 201 réclamations ont été réceptionnées dont 134 réclamations concernant des SEA et 67 l'assistance parentale. Ces réclamations ont eu comme conséquences des contrôles administratifs, des mises en demeure, des visites d'inspection, des suspensions ou refacturation du chèque-service accueil, des retraits de reconnaissance en tant que prestataire du chèque-service accueil ou des retraits d'agrément.

Évolution du chèque-service accueil (CSA)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Décomptes CSA	25.972	29.583	33.558	36.383	39.240	41.604	43.120	45.741	47.820
% de la population totale	33,9	38,3	44,2	46,1	49,8	52,2	53,3	55,5	57,3

La population totale des enfants âgés de 0-12 ans résidant au Luxembourg est estimée à 83.396 (Statec au 01.01.2017). 47.820 décomptes CSA ont été générés pour la période de facturation de décembre 2017.

Le nombre des prestataires du chèque-service accueil a augmenté de manière constante depuis sa mise en place.

À l'heure actuelle, tous les SEA *conventionnés* par l'État (410 agréments) sont prestataires du chèque-service accueil.

La quasi-totalité des SEA à *vocation commerciale* (416 agréments) sont prestataires du chèque-service accueil, à l'exception de quatre services qui n'appliquent pas la tarification du CSA. Parmi les 633 assistants parentaux agréés en 2017, 624 sont prestataires du chèque-service accueil.

Évolution du budget du service de l'éducation et de l'accueil

Budget	2009	2010	2011	2012	2013
Total en €	86.809.917	136.269.437	163.074.220	228.541.431	264.399.814

Budget	2014	2015	2016	2017
Total en €	300.320.606	302.830.301	330.591.823	371.707.718

L'évolution du budget entre 2009 et 2017 est de 328 %.

B.1.4.2. Évolution qualitative du secteur de l'éducation et de l'accueil pour enfants

Dialogue structuré

Le partenariat entre les associations gestionnaires des services d'éducation et d'accueil, les administrations communales et le ministère est la base pour le développement quantitatif et qualitatif de ce secteur en pleine expansion. Des plateformes d'échanges ainsi que des groupes d'experts où participent les responsables communaux, les gestionnaires et les experts du terrain ont été créés afin de garantir un dialogue structuré entre partenaires. Des rencontres avec des représentants des gestionnaires de crèches commerciales ont eu lieu dans le même esprit d'échange.

La mise en place du cadre de référence national de l'éducation non-formelle comprenant les objectifs généraux et les principes pédagogiques que doivent suivre les services d'éducation et d'accueil et les assistants parentaux a débuté en étroite concertation avec les différents acteurs.

Les commissions prévues par la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse, à savoir la commission de la formation continue et celle relative au cadre de référence ont été mises en place.

Des séances d'information en langues luxembourgeoise et française ont eu lieu au niveau régional avec comme objectif :

- a) au niveau des services d'éducation et d'accueil : la mise en place progressive du programme de l'éducation plurilingue ;
- b) au niveau de l'activité d'assistance parentale : la mise en place progressive de la nouvelle tarification prévue par la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse.

La politique d'inclusion a été révisée dans une première phase au niveau des services d'éducation et d'accueil conventionnés. Dorénavant un service d'éducation et d'accueil qui s'engage à respecter la conception du « SEA inclusif » et à accueillir tous les enfants indépendamment de leurs besoins spécifiques pourra bénéficier d'un soutien financier supplémentaire de l'État.

Le programme d'éducation plurilingue est entré en vigueur en octobre 2017 et se fonde sur un partenariat avec les crèches permettant de favoriser le développement et les apprentissages de l'enfant. Il ambitionne de développer d'une manière ludique les ressources plurilingues des enfants de 1 à 4 ans, les préparant ainsi au contexte multilingue de l'école et de la société luxembourgeoise.

Le programme repose sur trois piliers :

1. La familiarisation avec le luxembourgeois et le français et la valorisation des langues maternelles ;
2. Une mise en réseau avec l'école fondamentale, la maison relais ainsi que les services locaux et nationaux d'aide et d'assistance ;
3. Un partenariat avec les familles.

Les enfants de 1 à 4 ans bénéficient depuis la mise en vigueur du programme de 20 heures d'encadrement gratuit par semaine s'ils sont inscrits dans des structures d'accueil qui adhèrent au système du chèque-service accueil.

Conférences et publications

- 6^e conférence nationale sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes : Résilience des enfants et des jeunes (22 novembre 2017)
- Wie Kinderpartizipation gelingt, Band 5 der Schriftenreihe: Non-formale Bildung und Betreuung in früher Kindheit und im Schulalter

Cadre législatif et réglementaire

Voir page 112.

B.1.5. Jeunesse

B.1.5.1 Politique de la jeunesse

La politique de la jeunesse est définie dans sa mise en œuvre par la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse.

Pacte pour la Jeunesse

Suite à la publication du rapport national sur la situation des jeunes en février 2016, le nouveau plan d'action national de la jeunesse a été finalisé au cours du premier semestre 2017. Il définit les objectifs stratégiques du gouvernement d'ici 2020 en vue de la transition des jeunes vers l'emploi, le logement autonome et la citoyenneté active. Une importance particulière est attribuée au renforcement de l'animation socio-éducative, dite *Jugendarbecht*. Le Conseil de gouvernement a adopté le plan d'action national le 7 juillet 2017. La mise en œuvre et le suivi des avancements sont coordonnés par le Comité interministériel de la jeunesse.

Comité interministériel de la jeunesse

Pour garantir la transversalité et la coordination interministérielle de la politique de la jeunesse, la loi modifiée du 4 juillet 2008 prévoit la mise en place d'un Comité interministériel. Il s'est réuni le 12 décembre 2017 pour définir les grands axes de travail pour les années à venir. En 2018, le comité se réunira à composition variable en fonction des différents sujets à traiter.

Participation des jeunes et Dialogue structuré

Encourager les jeunes à participer au processus démocratique est un des objectifs de la politique de la jeunesse. La loi sur la jeunesse prévoit une consultation active des jeunes sur toutes les questions qui les concernent. Cette consultation et la participation des jeunes se réalisent à plusieurs niveaux à travers notamment les comités d'élèves et la conférence nationale des élèves (CNEL), le Jugendparlament, le Conseil supérieur de la jeunesse et le Dialogue structuré. Les activités en 2017 ont visé le développement de l'efficacité, de la visibilité et de l'inclusivité des moyens de participation existants, grâce à une meilleure appropriation des moyens de participation par les organisations de jeunesse et l'élaboration de méthodes pédagogiques plus adaptées aux réalités des jeunes.

Conseil supérieur de la jeunesse

Le Conseil supérieur de la jeunesse comprend des représentants des organisations de jeunesse, des services pour jeunes, des organisations agissant en faveur de la jeunesse, et des organisations d'élèves et d'étudiants, un représentant du secteur de la recherche sur la jeunesse, un représentant du syndicat des villes et communes luxembourgeoises, un représentant de l'assemblée nationale des jeunes et un représentant du ministre. En 2017, le Conseil a rédigé trois avis et les a présentés au ministre lors de la séance plénière du 1^{er} décembre. Les thèmes des trois avis étaient : « Inclusion des jeunes en situation de handicap », « Logement pour jeunes », et « Participation des jeunes dans les communes ».

Accord de collaboration avec l'Université du Luxembourg

En 2017, les résultats du rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg ont été disséminés.

Une étude concernant les conditions de vie des jeunes LGBTI au Luxembourg a été réalisée et présentée.

Dans le cadre d'une collaboration spécifique entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le ministère de la Santé et l'Université du Luxembourg, des publications fondées sur les données de l'enquête HBSC (Health Behaviour in School-aged Children) ont été réalisées et un

site internet (www.hbsc.lu) a été mis en place. Le site informe sur l'étude et les publications internationales et nationales. La prochaine récolte des données HBSC a été préparée et aura lieu en février 2018.

Concernant le programme Erasmus+, deux projets de recherche ont été finalisés avec la collaboration de l'Université :

- le Youthwiki, encyclopédie européenne sur les politiques nationales de la jeunesse des États membres ;
- l'évaluation à mi-parcours du programme Erasmus+, telle qu'elle se fait dans l'ensemble des pays participant en vue de l'élaboration du nouveau programme qui pourrait lui succéder en 2020.

Développement d'une politique éducative inclusive pour jeunes LGBTI

En collaboration avec le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, une journée de réflexion a été organisée sur la stratégie sectorielle d'éducation inclusive à mettre en œuvre en faveur des personnes lesbiennes, gay, bisexuelles, trans' et intersexes dans l'éducation formelle comme dans l'éducation non-formelle.

B.1.5.2 Organisations et mouvements de jeunesse

Les associations de jeunesse assurent un lien sur les plans social, culturel, économique et politique entre les jeunes, la collectivité et les pouvoirs publics.

Huit associations de jeunesse ont bénéficié d'un subside annuel pour un total de 61.480 €. Localement, des subsides pour la somme de 23.500 € ont été attribués à différentes organisations sous forme d'aide financière extraordinaire.

Le ministère a participé aux frais de secrétariat et de fonctionnement d'une partie des grands mouvements de jeunesse pour un montant total de 125.900 €.

B.1.5.3 Services pour jeunes

Les services pour jeunes se composent d'une part du réseau des services de rencontre, d'information et d'animation et d'autre part de services conventionnés ayant des missions spécifiques dans l'intérêt des jeunes. En 2017, le budget total voté était de 15.584.008 €. Un montant total de 15.159.313 €, se composant de 3.140.283 € comme participation aux frais de fonctionnement des services, 11.217.907 € comme participation aux frais de salaires, ainsi que 668.038 € et 133.085 € pour la régularisation des décomptes respectivement des années 2015 et 2016, a été distribué dans le cadre des conventions établies avec les services précités.

Services de rencontre, d'information et d'animation

Le réseau des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes, gérés par des associations sans but lucratif ou des fondations, se compose de centres locaux et régionaux, ainsi que de deux structures de logement pour jeunes. L'effectif total des éducateurs était de 140,363 ETP (emplois équivalents temps plein) répartis sur 50 maisons de jeunes locales (132,363 ETP), deux maisons de jeunes régionales (6 ETP) et trois services de logement (2 ETP). Ces services sont tous cofinancés à hauteur de 50 % par les villes ou communes dans lesquels ils sont implantés.

Services conventionnés

À côté des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes, d'autres services pour jeunes profitent de conventions avec le ministère pour des missions spécifiques :

- Entente des gestionnaires des maisons de jeunes,
- Centre national d'information pour jeunes,

- Conférence nationale de la jeunesse du Luxembourg, représentant 29 organisations de jeunesse,
- Service d'assistance aux formateurs et animateurs bénévoles - SAFAB des Lëtzebuenger Guiden a Scouten,
- Service Formation de la Fédération nationale des Éclaireurs et des Éclaireuses,
- Centrale des auberges de jeunesse luxembourgeoises,
- Centre de médiation,
- Services vacances de la Croix-Rouge, du Foyer de la femme et de Caritas Jeunes et Familles,
- Entente des gestionnaires des centres d'accueil,
- INFOPLA,
- Kanner- a Jugendtelefon de Caritas Jeunes et Familles,
- Service d'animation de Sportkrees Attert,
- Groupement européen des Ardennes et de l'Eiffel.

L'effectif total du personnel était de 78,05 ETP. Ces services sont entièrement financés par l'État.

B.1.5.4 Service national de la jeunesse (SNJ)

Programmes éducatifs spécifiques dans les centres de jeunesse spécialisés

Les trois centres spécialisés offrent des programmes pour Services d'éducation et d'accueil (SEA), Maisons de jeunes (MJ), organisations de jeunesse (OJ), groupes scolaires de l'enseignement fondamental (EF) et secondaire (ES). Ils organisent également des formations pour le personnel éducatif de ces structures et pour des animateurs freelance.

Les centres de Hollenfels et Marienthal accueillent aussi des groupes externes qui y organisent leurs propres programmes.

Hollenfels – éducation au développement durable

Les stages d'éducation au développement durable traitent de thèmes comme « écosystème eau », « production des aliments », ... Ils ont une durée d'une demi-journée à une journée complète, se déroulent au centre Hollenfels et à la ferme pédagogique du Marienthal.

Le centre a proposé des formations continues pour enseignants (avec l'IFEN), des formations pour personnel de maisons relais et a animé des workshops et conférences dans le cadre de l'éducation au développement durable (14 activités).

Le centre a contribué à 14 événements organisés dans le cadre des réseaux « Fermes pédagogiques » et « Éducation au développement durable » de la Grande Région et du Benelux. Hollenfels coopère en outre avec le centre écologique de Sremski Karlovci (Serbie) et De Hoge Rielen (Belgique).

Du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 le nombre de nuitées à l'auberge de jeunesse de Hollenfels et au Centre Hollenfels s'est élevé à 9.976 nuitées dont 4.500 au château géré par le SNJ.

Lultzhausen – sports nautiques et de plein air

Des stages d'initiation ont été proposés dans les disciplines canoë, géocaching, kayak, stand up paddling, voile, VTT, course d'orientation, radeau et escalade.

53 élèves de classes à projet de 7^e du Lycée du Nord ont utilisé la base nautique pendant trois jours chaque semaine.

À ces activités régulières s'ajoutent : la Nuit du Sport (112 participants); les stages de voile avec le Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg, (68 participants); la régata « Sailing schools » en partenariat avec GLCR (100 participants); cinq stages « Move together » et « Art together » pour jeunes en situation de handicap et jeunes valides en partenariat avec l'asbl COOPERATIONS de Wiltz,

(cinq stages avec 62 participants); les activités « Natur & Sport erliewen » en coopération avec l'Administration de la nature et de la forêt (en tout trois stages avec 44 participants).

Des formations pour animateurs spécialisés ont été réalisées en collaboration avec l'ENEPS dans les disciplines de sports nautiques, VTT et escalade en salle.

L'équipe a organisé pour la première fois une formation sur l'activité physique pour le personnel des maison relais.

Marienthal – éducation aux médias, bien-être des jeunes

Le centre a proposé des stages permettant de réaliser des créations audiovisuelles. D'autres stages permettent de développer une approche critique des médias. Deux projets pilotes ont été lancés en 2017 : « Biller an eisem Kapp » et « Kache no Reklamm ».

Le centre organise des modules de formation continue pour enseignants et personnel éducatif. Il anime également des workshops d'éducation aux médias à l'extérieur et a contribué à des événements organisés dans le cadre de réseaux de la Grande Région (neuf activités, 428 participants).

Le centre a co-organisé le concours *Créajeune* dans la Grande Région (trois séances au Luxembourg, 265 spectateurs). Dans ce contexte quatre jurys jeunes ont été encadrés lors de la sélection des gagnants parmi 154 films introduits.

Le concours *Crème Fraîche*, organisé dans le cadre du Luxembourg City Film Festival, comprend deux volets, les « 60 second clips » (51 clips en 2017) et « scénario » (13 projets en 2017). Les travaux ont été projetés devant 440 spectateurs au Kinépolis, Kirchberg. Le scénario gagnant du concours « scénario 2017 » a été réalisé lors d'un tournage en partenariat avec le CNA, par une équipe de 17 professionnels et 17 jeunes.

Le centre a en outre collaboré à neuf projets (écoles, MJ, etc.) et a réalisé 86 prêts de matériel audiovisuel.

Sous la dénomination commune « bien-être des jeunes », le centre Marienthal propose des stages « Je me sens bien dans mon corps », « Je me sens bien dans le groupe », « Je me sens bien dans la société ».

Dans le domaine « Je me sens bien dans mon corps », une nouvelle facette s'est ajoutée en 2017, à savoir la perception de son corps.

Le centre a organisé la *Freestyle Tour*, activité promouvant l'alimentation saine, l'activité physique et a assuré la coordination de la *Nuit du Sport* (25 communes, 8.000 participants).

En 2017 a été lancée l'activité « Erkennen, entdecken, erliewen » spécifiquement conçue pour des classes d'accueil (durée de deux jours). Elle a été organisée à trois reprises avec une participation totale de 144 jeunes.

L'équipe a organisé des formations pour animateurs spécialisés dans le domaine du team-building et de l'alimentation équilibrée.

Marienthal fait partie de la *European platform for Youth Centres*. Dans ce contexte il a acquis le *European Quality Label for Youth Centres* qui reconnaît des centres promouvant les valeurs du Conseil de l'Europe. C'est le 10^e centre en Europe à recevoir ce label. Le centre fait également partie de la *European Ropes Course Association*.

Le centre Marienthal a compté un total de 5.971 nuitées pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

Statistiques

Stages	SEA	MJ / OJ	EF	ES	Total
Éducation au développement durable					
• Hollenfels	18 (413)	16 (424)	116 (2.005)	189 (4.230)	339 (7.072)
• Ferme pédagogique – Marienthal	23 (452)	7 (96)	12 (194)	5 (95)	47 (837)
• Lasauvage			75 (1.186)	8 (159)	83 (1.345)
Sports nautiques et de plein air					
• Stages à la base nautique		101 (1.898)	23 (561)	100 (3.186)	224 (5.645)
• Freestyle Tour				60 (1.489)	60 (1.489)
Éducation aux médias					
• Créer avec les médias				12 (211)	12 (211)
• Approche critique des médias				16 (286)	16 (286)
Bien-être					
• Ech fille mech wuel a mengem Kierper		13 (164)		19 (167)	32 (331)
• Ech fille mech wuel am Grupp		142 (2.462)		252 (4.556)	394 (7.018)
• Ech fille mech wuel an der Gesellschaft		16 (230)			16 (230)
Total				1.223 groupes (24.464 participants)	

Formations pour encadrants	SEA	MJ / OJ	EF / ES	Freelance
Éducation au développement durable				
• Formation continue		25 (431)		
• Spécialisation				divers (8)
Sports nautiques et de plein air				
• Formation continue	1 (17)			
• Spécialisation				37 (125)
Education aux médias				
• Formation continue		5 (68)		
Bien-être				
• Spécialisation				16 (229)
Total			84 formations (878 participants)	

Soutien à la transition vers la vie active

Les Antennes locales pour jeunes (ALJ)

Le Gouvernement a fait du soutien des jeunes en difficultés dans leur transition vers la vie active l'une de ses priorités. Afin de se doter des moyens nécessaires, il a été décidé d'intégrer l'Action locale pour jeunes au Service national de la jeunesse et d'élargir les missions de ce dernier. Désormais, le SNJ assure les tâches suivantes :

- mettre en place un réseau d'antennes locales dont la mission est de soutenir les jeunes dans leur transition vers la vie active en offrant information, conseil et accompagnement individuel ;
- organiser à l'attention des jeunes des ateliers pratiques, des formations visant le développement de compétences sociales et techniques, des stages de découverte dans des entreprises privées, associations ou services publics dans le but de les préparer à la vie active ;
- proposer des activités périscolaires aux lycées visant le maintien scolaire et assurer un suivi des décrocheurs scolaires.

La nouvelle loi est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017. Les agents de l'ancienne Action locale pour jeunes ont été repris par le SNJ. Dans certaines localités les équipes sont logées à deux adresses différentes. Afin de compléter l'intégration il faudra trouver des bureaux communs. Un premier regroupement a été réalisé à Ettelbruck.

En 2017, les agents des ALJ ont contacté plus de 2.800 jeunes (décrocheurs scolaires, jeunes en transition vers un apprentissage ou une nouvelle filière scolaire ou inactifs depuis un certain temps) pour leur proposer un accompagnement individuel. Cet accompagnement comprend un bilan de la situation personnelle du jeune et un soutien pour un retour à l'école ou à l'activité. 205 stages de découverte ont été organisés en vue de confirmer le projet professionnel du jeune.

1.489 jeunes ont participé aux 57 sessions d'information régionales organisées par les Antennes locales pour jeunes. Lors de ces sessions, les jeunes ont l'occasion d'entrer en contact direct avec les agents des ALJ, de mieux connaître les offres proposées et d'entamer la réalisation de leur projet professionnel.

Les ALJ soutiennent les efforts des lycées dans le cadre du maintien scolaire des élèves en risque de décrochage. Ainsi, ils proposent aux lycées disposant d'un régime préparatoire des interventions en classe sous forme de journées « Op der Sich no enger Ausbildungsplaz – OSNA » qui ont comme objectif de sensibiliser les jeunes à planifier leur projet de formation. Pendant l'année scolaire 2016-2017, les agents des ALJ ont réalisé 115 journées OSNA et 107 visites en classe en vue de nouer un premier contact avec les jeunes en risque de décrochage et susceptibles d'avoir besoin d'un soutien individuel à la fin de l'année scolaire.

Les ALJ ont également comme tâche de mettre en œuvre les mesures proposées aux jeunes inactifs : ateliers pratiques et services volontaires (voir ci-dessous).

Étude sur les jeunes qualifiés NEET (not in employment, education or training)

Depuis 2012, le SNJ mène le projet « étude statistique sur le profil des NEETs au Luxembourg » en collaboration avec l'IGSS et le LISER. Les travaux de constitution d'une base de données administrative et d'enquête auprès de 2.500 jeunes ont été terminés et des analyses ont été effectuées sur les données respectives. Trois rapports issus de cette recherche ont été publiés en 2017 (en français et en anglais) : un document de synthèse résumant les résultats principaux du projet ainsi que des recommandations et pistes d'action ; un rapport sur le lien entre le décrochage scolaire et le statut de NEET et un autre sur l'hétérogénéité de ce public. Ces publications ont été présentées et discutées avec près de 90 acteurs du terrain et personnes concernées lors de trois demi-journées.

Ateliers pratiques

Les ateliers pratiques permettent aux jeunes de rompre avec une période d'oisiveté et de s'impliquer avec leurs idées et talents tout en jouissant d'un accompagnement personnalisé pour développer un projet réaliste.

En tout, 160 jeunes ont été en contact physique avec les agents des ALJ en vue de participer à un atelier. Finalement, 108 participants ont été accueillis sur quatre sites différents pour une durée d'une semaine à 12 mois. Des 87 jeunes qui ont terminé leur participation, 33 ont renoué avec l'école ou une formation qualifiante, 11 ont eu un contrat de travail, 10 participent à une mesure de l'ADEM, trois sont sans occupation dans l'immédiat ; pour 30, nous ne disposons d'aucune information. Ainsi, la participation à un atelier pratique constitue pour plus de 62 % des jeunes un tremplin vers la vie active et une nouvelle perspective d'avenir. Ce pourcentage s'élève à 95 % si on ne compte que de ceux pour lesquels nous disposons d'une information.

Programmes de service volontaire

En 2017, 1.055 candidats se sont inscrits aux programmes de bénévolat et de service volontaire alors que la capacité d'accueil de ceux-ci est de quelque 500 volontaires par an (au total 519 en 2017).

Pour des raisons d'équité et de simplification administrative, il a été décidé de fusionner le Service volontaire d'orientation (SVO) et le Service volontaire civique (SVCi) en un seul programme. Désormais, on distingue des programmes de service volontaire à l'international (Service volontaire

de coopération, Service volontaire européen, Service volontaire en Grande-Région) et le Service volontaire national.

Le Service volontaire national (SVN) s'adresse à tous les jeunes âgés entre 16 et 30 ans, qui se trouvent en phase de transition vers la vie active et qui pour des raisons différentes aimeraient s'investir dans une mission d'utilité publique au Luxembourg. Les uns recherchent plutôt une première expérience pratique dans le monde professionnel alors que d'autres ont besoin d'une orientation pour leurs futures études et d'autres encore de nouer de nouveaux contacts.

Les volontaires et organisations sont accompagnés lors de leurs missions par un agent d'une Antenne locale pour jeunes.

En 2017, 259 jeunes ont démarré un Service volontaire national après avoir participé à un entretien d'admission et une semaine d'introduction. Avec les jeunes ayant démarré leur Service volontaire en 2016, le total de participants a été de 329 jeunes.

À intervalles réguliers, le SNJ organise différents séminaires et rencontres pour former les jeunes volontaires. 25 semaines d'introduction ont été proposées, une semaine de découverte de différents métiers en collaboration avec la Handwerkskammer Trier (HWK), deux sessions gestion de stress et des formations optionnelles avec des partenaires externes (Omega 90, Jonk Entrepreneuren, IFSB, RBS, ...). Au niveau régional, les collaborateurs des Antennes locales du SNJ organisent des rencontres pour volontaires une fois par mois.

247 jeunes ont terminé leur service volontaire en 2017, dont 158 (64 %) sont retournés à l'école ou effectuent une formation qualifiante ; 10 (4 %) ont décroché un contrat de travail, 7 (3 %) suivent une mesure proposée par l'ADEM, 40 (16 %) n'ont pas d'occupation et pour 32 jeunes (13 %) nous ne disposons d'aucune information. Donc au moins 71 % des jeunes ont une issue positive après leur SVN. Ce pourcentage augmente à 81 % si l'on ne tient compte que des jeunes pour lesquels nous disposons d'information.

Les organisations d'accueil (224 organisations de SV détenaient un agrément en 2017, dont 16 ont obtenu un agrément pour la première fois) jouent un rôle crucial dans les programmes de service volontaire. Elles encadrent les jeunes sur leur lieu d'engagement et offrent un tutorat professionnel et adapté au public cible. Le SNJ a organisé deux formations pour nouveaux tuteurs dans le cadre du SVN.

Le Service volontaire en Grande Région (SVGR) s'adresse à des jeunes, qui bien qu'intéressés par une mission internationale, préfèrent faire une expérience de proximité dans un environnement linguistique familier. Quatre jeunes ont profité de cette offre en 2017 ; deux ont été accueillis dans une organisation au Luxembourg ; deux ont été envoyés auprès d'une structure en France et en Allemagne. Le programme sera étendu en 2018 dans le cadre d'une série de quatre projets coordonnés par des partenaires de la Grande Région. Le SNJ assure la coordination de ce projet dans le contexte de la Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région.

Le Service volontaire européen (SVE) fait partie du programme européen de mobilité Erasmus+, désormais géré par ANEFORE a.s.b.l. Le SNJ reste pourtant fortement impliqué dans le SVE en coordonnant la formation des jeunes, en assurant la promotion et en donnant conseil aux organisations encadrant les jeunes. Dans le contexte du SVE de court terme, qui vise plutôt des jeunes défavorisés, le SNJ reste directement responsable du recrutement, de la sélection et du suivi individuel des jeunes par le biais des agents des Antennes locales pour jeunes. 42 jeunes ont profité de ce programme : 19 ont été accueillis au Luxembourg, 23 ont été envoyés dans différents pays participant, dont 8 dans des projets de court terme.

Le Service volontaire de coopération (SVC) s'adresse à des jeunes et des organisations ayant un profil et une mission dans le domaine de la coopération. 26 jeunes ont entamé en 2017 une mission auprès d'un partenaire du Sud. Avec les jeunes ayant démarré leur service volontaire en 2016, le total de participants a été de 49.

	nouveaux volontaires
Service volontaire national	259
Service volontaire dans la Grande Région	4
Service volontaire européen	42
Service volontaire de coopération	26
Total	331

Le SNJ a réalisé 11 sessions d'information sur les programmes de service volontaire internationaux (132 participants). Une série de formations avant départ, à mi-parcours et au retour des volontaires a été organisée à l'attention des jeunes qui s'investissent dans une mission à l'étranger. Au cours de 21 sessions, 213 jeunes ont été préparés à leur Service volontaire ou leur expérience a été évaluée.

Les Meeting Points sont des journées de rencontres s'adressant aux volontaires ainsi qu'aux jeunes au pair. Ces rencontres permettent aux jeunes venant de l'étranger de mieux réussir leur intégration dans la vie sociale au Luxembourg (3 Meeting Points, 40 participants).

Coordination de l'accueil de jeunes au pair

Le SNJ, en tant qu'organe de coordination, de gestion et de contrôle de l'accueil au pair assure, la gestion des demandes d'agrément des familles et des demandes d'approbation des jeunes. Il assure une médiation en cas de divergences entre la famille d'accueil et le jeune. 105 familles et 213 jeunes ont obtenu l'agrément comme famille d'accueil respectivement l'approbation comme jeune au pair. On peut constater que le nombre de demandes d'approbation est en constante augmentation depuis la mise en œuvre du dispositif en 2013. Alors que les jeunes viennent des quatre coins du monde, les pays d'origine les plus répandus sont l'Espagne et l'Italie suivies du Cameroun et de l'Allemagne.

Les jeunes au pair doivent participer à une session d'information obligatoire à leur arrivée. En 2017, le SNJ a organisé 25 sessions auxquelles plus de 200 jeunes au pair ont participé. À partir de 2018, le SNJ va introduire des sessions d'évaluation à mi-parcours afin de permettre aux jeunes de faire un bilan intermédiaire de leur expérience.

Les agents du SNJ, dans leur mission de contrôle de l'accueil au pair au Luxembourg, ont effectué 13 visites de familles d'accueil afin de vérifier si les conditions de l'agrément prévues sont remplies.

Le site bilingue www.accueil-aupair.lu informe les familles et les jeunes sur les modalités de l'accueil au pair au Luxembourg. Des dépliants, des guides et des affiches ont été apposés dans les communes du Luxembourg auprès des écoles et des structures d'accueil.

Soutien et reconnaissance du bénévolat

En mai 2017 le SNJ a organisé la deuxième édition du « Jugendprais » avec 57 projets éligibles et 180 personnes présentes lors de la soirée de remise des prix (voir www.jugendprais.lu). 119 attestations d'engagement ont été délivrées.

Activités périscolaires, socio-éducatives ou socioculturelles

En 2017, 27 camps, colonies ou week ends (1.145 participants) ont été organisés par le SNJ en partenariat avec le Groupe Animateur, association de jeunes ayant suivi leur formation d'animateur auprès du SNJ.

Quatre activités dans le domaine de l'écologie et environnement (65 participants), huit activités internationales et multiculturelles (265 participants), 11 activités artistiques (533 participants) et trois activités sportives et de plein air (108 participants) ont été organisées en partenariat avec d'autres associations.

Au total le SNJ a co-organisé 53 activités avec 2.116 participants. En 2017, 64 jeunes demandeurs de protection internationale, âgés entre 4 et 17 ans ont participé à 15 camps ou colonies.

Formations pour animateurs

En 2017, 421 personnes ont participé à 26 formations pour aide-animateurs et animateurs. Huit animateurs ont participé à une formation spécifique pour chefs de camp d'une durée de 16 heures. Le SNJ a organisé deux formations pour les formateurs des organisations membres de la commission consultative pour la formation des animateurs. 34 formateurs ont participé à ces formations d'une journée.

La 18^e Formation transfrontalière (pour les activités d'échanges et de loisirs) s'est déroulée du 9 au 14 avril 2017 à Eupen en Belgique. Quatre Luxembourgeois y ont participé.

Le SNJ a organisé en collaboration avec le Groupe Animateur une formation pour animateurs des activités de vacances. 19 jeunes ont participé à cette formation, qui s'est déroulée sur deux weekends.

Le SNJ et le CAPEL ont organisé pour la 21^e fois un symposium pour les organisateurs et collaborateurs des activités de loisirs au niveau communal, sur le thème « Raus an de Bësch- d'Natur erliewen ». 118 travailleurs des domaines enfance et jeunesse ont participé.

Programmes et accords nationaux, européens et internationaux

Erasmus+

En 2016, il a été décidé de réunir tous les volets d'Erasmus+ au sein d'une agence unique. Depuis janvier 2017, l'Anefore est seule responsable de la mise en œuvre du programme au Luxembourg. Le SNJ a clôturé un certain nombre de projets décidés avant le transfert de compétence.

Le SNJ reste responsable de la promotion du programme au sein du secteur jeunesse, de la mise en œuvre des « Training and cooperation activities » et de certains aspects liés au Service volontaire européen. Afin de promouvoir le programme Erasmus+, mais aussi d'autres mesures de soutien du SNJ, un magazine semestriel et des newsletters électroniques ont été édités.

Le SNJ a organisé six activités cofinancées par le programme Erasmus+ (Transnational Cooperation Activities - TCA). Parmi ces activités figurent une conférence intitulée « Youth on the net » avec environ 100 experts de toute l'Europe. Quatre autres formations européennes ont été mises en œuvre à l'adresse des travailleurs du secteur jeunesse (88 participants au total). En outre, une dizaine de travailleurs du secteur jeunesse luxembourgeois ont participé à des formations TCA à l'étranger.

Visas « vacances-travail »

En 2016, le ministère des Affaires étrangères a conclu des arrangements pour « work & travel visas » avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Depuis janvier 2017, des jeunes Luxembourgeois peuvent postuler pour un visa vacances/travail en Australie ; 11 demandes ont été acceptées. Un Australien s'est vu octroyer un visa du même type pour le Luxembourg. L'arrangement avec la Nouvelle-Zélande est opérationnel depuis mai 2017 (www.workandtravel.lu).

Accord culturel

L'accord culturel qui lie le Luxembourg à la Communauté flamande de Belgique a été renouvelé en 2017 pour deux années (2018-2019). Il est prévu d'organiser une visite d'étude par année dans chaque pays.

Platform Network

Le « Platform Network », auquel participe le SNJ, regroupe 22 partenaires de 18 pays européens différents. Toutes les organisations membres planifient des projets de mobilité internationale. En

2017, 734 jeunes (tous pays confondus) encadrés par 176 animateurs ont profité des 32 activités proposées par le réseau. Trois activités ont eu lieu au Luxembourg et six jeunes Luxembourgeois ont participé à une activité en Slovaquie.

Technologies de l'information et de la communication

Portail youth.lu

Le portail jeunesse (www.youth.lu) donne un aperçu succinct des activités et des projets du secteur jeunesse, avant de diriger le visiteur vers les sites spécialisés. Les cinq microsites liés au portail (babysitting.lu, jobs.youth.lu, stages.youth.lu, chalets.lu et droitsetdevoirs.lu) ont reçu environ 185.000 visites en 2017.

20 maisons de jeunes travaillent sous le label « Jugendinfo » initié par le SNJ. En 2017, la coordination du projet a été transférée au Centre Information Jeunes (CIJ).

BEE SECURE

Le SNJ assure la coordination des sessions de sensibilisation des enfants, des jeunes et de leur entourage aux risques liés aux technologies d'information et de communication dans le cadre de BEE SECURE. Le SNJ représente également le Luxembourg au sein du réseau InSafe and INHOPE, qui regroupe les différents Safer Internet Centres soutenus par la Commission européenne.

En 2017, le SNJ a organisé 781 formations BEE SECURE dans le cadre scolaire (environ 15.500 jeunes), 29 sessions BEE SECURE dans le cadre du secteur jeunesse (environ 300 jeunes), 46 soirées d'information pour parents et huit formations pour multiplicateurs (150 enseignants et éducateurs). Il a en outre participé à 21 événements jeunes (concerts, festivals, foires,...) et 12 événements grand public (foires, manifestations) avec des stands BEE SECURE et/ou des animations de sensibilisation.

Le SNJ a clôturé en août 2017 la campagne nationale « SHARE RESPECT – Stop Online Hate Speech » lancée à l'automne 2016. Dans ce cadre, différentes publications ont été réalisées (« netiquette/règles pour les forums interactifs » avec le Conseil de presse, voir netiquette.lu ; conseils pour victimes de cyber harcèlement (avec la Police et le KJT).

La nouvelle campagne nationale « BIG DATA – Who does What with my data ? » a été lancée à l'automne 2017.

Citoyenneté active des jeunes

Campagne No hate

Suite à un appel lancé par le Service national de la jeunesse, plus de 25 organisations se sont unies au sein d'un comité national pour mettre en œuvre au Luxembourg la campagne contre le discours de haine initiée par le Conseil de l'Europe. Environ 30 actions et projets ont été organisés dans le cadre de la campagne.

Formation Médiation scolaire

Le projet « Médiation scolaire » crée une structure où la médiation entre jeunes est offerte par des jeunes formés à cet effet. 169 jeunes médiateurs ont terminé leur formation en médiation scolaire. Ces élèves ont suivi soit la formation en médiation du SNJ (12 weekends de formation, 58 élèves), soit la formation interne (111 élèves) assurée par les accompagnateurs adultes qualifiés à cette fin.

18 établissements scolaires de l'enseignement secondaire participent au projet « Médiation scolaire », mis en œuvre en partenariat avec le SCRIPT.

Créativité et esprit d'initiative des jeunes

Créativité artistique

Le SNJ a établi des partenariats avec des organisateurs de sept festivals de musique, ce qui a permis à une vingtaine de groupes de musique débutants de se produire sur une scène.

Avec la Kulturfabrik, le SNJ a organisé la 4^e édition du projet « Soundcamp » à Esch-sur-Alzette. Neuf groupes de musique ont profité d'un accompagnement scénique et de conférences spécialisées.

Le SNJ a organisé la 10^e édition du festival « On Stéitsch » qui permet aux jeunes de montrer leurs talents (220 jeunes artistes, 2.000 visiteurs).

La quatrième édition du concours « Festival des cabanes » a réuni pendant trois jours 200 jeunes constructeurs qui ont réalisés 25 cabanes temporaires et deux cabanes durables.

BEE CREATIVE

« BEE CREATIVE » a pour objectif d'une part de motiver les enfants et jeunes à créer à l'aide des outils techniques et des nouveaux médias et d'autre part de promouvoir l'esprit d'entreprise.

Développé par le SNJ et le SCRIPT dans le cadre de « Digital Luxembourg », le projet a abouti en 2015 au lancement de plusieurs « makerspaces pédagogiques ». Le réseau comprend désormais une vingtaine de makerspaces dans des établissements de l'enseignement secondaire et trois makerspaces pour les maisons relais et écoles fondamentales.

En décembre, le SNJ a organisé la troisième édition du « Makerfest » qui a rassemblé plus de 2.000 élèves, enseignants, professionnels et familles autour de 30 ateliers pratiques. Le SNJ a en outre organisé un séminaire européen pour multiplicateurs et contribué à six autres événements.

2017 a aussi été l'année de lancement du projet « BEE CREATIVE for Kids », projet cofinancé par le Fonds national de la recherche (FNR). Les partenaires ont lancé avec succès des « micro-ordinateurs » conçus au Luxembourg (avec le LIST) appelés « Kniwwelinos ». Ces micro-ordinateurs ont été distribués gratuitement aux enfants participant aux ateliers BEE CREATIVE et aux multiplicateurs. En tout, presque 1.000 « Kniwwelinos » ont été distribués.

Base 1

Le Makerspace Base 1 est un espace équipé de différents outils techniques et animé par une équipe de cinq coaches experts dans des domaines variés tels que l'électrotechnique, la programmation et la 3D. En 2017, Base 1 a compté un total de 2.500 participations.

Deux « make@ons » ont été organisés en 2017. Durant une durée de six à huit heures, les jeunes participants doivent réaliser un projet de groupe sur base de matériel de construction et de composantes électrotechniques prédéfinis.

Project squat et Projet GO

Via le dispositif « Projet GO », le SNJ dispose d'un moyen de soutien financier pour des micro-projets de jeunes, 29 en 2017.

Le « Project Squat » a officiellement ouvert ses portes. Un espace bureau, du matériel professionnel et des conseils avisés par des entrepreneurs sont proposés aux jeunes et associations. Cinq associations ont installé leur siège social au Forum. 11 projets ont été suivis.

Prêt de matériel, mise à disposition des locaux et congé-jeunesse

En 2017 le SNJ a traité 239 demandes de prêt de matériel.

Le centre d'Erpeldange a été utilisé pendant 124 journées, le centre de Larochette pendant 157 journées et celui de Weicherdange pendant 121 journées.

Le but du congé jeunesse est de soutenir le développement d'activités en faveur de la jeunesse au niveau local, régional et national. En 2017, 634 demandes ont été soumises au SNJ et 613 demandes soit un total de 3.309 jours ont été accordées.

Développement de la qualité

Préparation de la mise en œuvre du nouveau dispositif qualité

À partir de novembre 2016, les 24 agents régionaux ont réalisé un premier contact informel avec les structures concernées dans le but de les préparer aux changements des dispositions légales en matière de qualité éducative. Dans ce contexte deux brochures d'information « Nouveau dispositif qualité » et « Éducation plurilingue » ont été éditées. Une série de films sur le cadre de référence de l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes a été réalisée.

Des réunions régionales ont permis de présenter le dispositif qualité (quatre pour les services d'éducation et d'accueil pour enfants et les maisons de jeunes en 2016 et 2017 ; trois pour les assistants parentaux en 2017).

Les lignes directrices pour l'élaboration du concept d'action général et du journal de bord ont été élaborées et sont disponibles sur le portail www.enfancejeunesse.lu.

Afin de soutenir les structures dans le travail de conceptualisation, une publication sur le concept d'action général a été publiée dans la nouvelle série « Développement Qualité » du SNJ (manuel d'élaboration du concept d'action général ; en français et en allemand).

Le concept du journal de bord du SNJ a été testé lors d'une phase-pilote dans plusieurs maisons relais et a été approuvée en 2017 par la commission du cadre de référence. Dans la suite, le SNJ a développé un manuel d'élaboration du journal de bord (en français et en allemand) et un classeur « Journal de bord » pour les services intéressés à travailler avec cet outil.

Une version électronique du journal de bord a été réalisée : jusque fin 2017, 424 services d'éducation et d'accueil pour enfants se sont inscrits pour travailler avec cette version électronique.

Le site www.enfancejeunesse.lu a été complètement refait autour des différents axes du dispositif qualité. Le site donne aux professionnels de l'éducation non-formelle des informations sur le dispositif qualité, le travail avec le cadre de référence, l'éducation plurilingue, les formations continues.

Dans le cadre du développement de la qualité, huit projets réalisés par les maisons de jeunes et sept par les services d'éducation et d'accueil ont été soutenus financièrement.

Suivi de la qualité

Les agents régionaux du Service national de la jeunesse ont pour mission d'analyser les concepts d'action généraux des services d'éducation et d'accueil (SEA) pour enfants et des maisons de jeunes et les projets d'établissement des assistants parentaux et de formuler un avis.

755 concepts d'action généraux ont été introduits par les services d'éducation et d'accueil pour enfants. 681 ont été avisés « conformes avec le cadre de référence national ». L'analyse a montré que 74 concepts étaient à compléter.

637 projets d'établissement ont été introduits par les assistants parentaux. 526 ont été avisés « conformes avec le cadre de référence national ». 111 projets étaient à compléter par les assistants parentaux.

Publications

Ont été éditées en 2017 dans le cadre du développement de la qualité : *L'éducation plurilingue dans la petite enfance* (SCRIPT-SNJ, en français et en allemand) ; *Forscheraktivitäten im non-formalen Bildungsbereich*. *Kinder entdecken die Wissenschaften* (SNJ-elisabeth) ; *Observation et*

documentation. Recueil des contributions de la cinquième conférence sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes ; Manuel d'élaboration des concepts d'actions généraux ; Manuel d'élaboration du journal de bord ; L'image de l'enfant. Le cadre de référence national sur l'éducation non-formelle dans la pratique (en français et langue allemand) ; Les enfants découvrent les langues ; Les enfants découvrent le monde.

Conférences et formations

La sixième conférence nationale sur l'éducation non formelle avait comme thème la résilience des enfants et des jeunes. 350 personnes s'y étaient inscrites.

Le SNJ organise depuis 2014 des formations régulières pour les chargés de direction des SEA et les gestionnaires sur le cadre de référence et des formations de longue durée pour multiplicateurs sur le cadre de référence. En 2017 une nouvelle formation sur le travail de conceptualisation et une sur le mouvement ont été proposées. 96 personnes ont participé à ces formations.

70 travailleurs de jeunesse ont participé au symposium pour le secteur de la jeunesse sur la citoyenneté critique et active.

46 formations ont été organisées pour le personnel éducatif des maisons de jeunes et des organisations de jeunesse. Au total 371 participations ont été comptabilisées.

Éducation plurilingue

Les formations spécifiques pour les référents pédagogiques sont organisées à partir de 2017 par le SCRIPT et le SNJ. La formation est composée de cinq modules et a une durée de 30 heures. En 2017, 270 personnes ont suivi la formation du référent pédagogique pour l'éducation plurilingue, répartis en 12 groupes, dont cinq groupes en langue allemande et sept groupes en langue française.

Les huit crèches-pilotes et certaines des 14 crèches du cercle élargi qui ont participé à la phase-pilote de l'éducation plurilingue en 2016 se sont réunis encore trois fois en 2017 pour préparer la publication et la dissémination des résultats de la phase-pilote, ainsi que pour continuer l'échange sur la pratique pédagogique et le développement du programme-cadre de l'éducation plurilingue. Cet échange a été complété par un groupe d'experts se composant de représentants du secteur de la petite enfance au Luxembourg. Ce groupe s'est également réuni trois fois en 2017. En septembre 2017, les deux groupes ont fusionné en un seul groupe d'échange.

Le conseil scientifique accompagnant la mise en œuvre du programme d'éducation plurilingue s'est réuni une première fois en octobre. L'objectif fut de familiariser les experts avec les dispositifs luxembourgeois et de discuter les travaux à venir. Les missions du conseil consistent à délibérer sur les ressources à mettre en place pour consolider les pratiques pédagogiques, à collecter matériel et exemples de bonnes pratiques et les mettre à disposition, à participer au développement de la formation continue et à être disponibles lors de l'organisation de conférences ou de colloques.

Validation de la formation continue

La commission de formation continue a mandat de valider les formations continues organisées à l'attention du personnel des services d'éducation et d'accueil pour enfants et des services pour jeunes. 833 demandes de validation ont été traitées en 2017.

B.2. Éducation nationale

B.2.1. Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires - CePAS

B.2.1.1 Prises en charge individuelles

L'équipe psycho-socio-éducative du centre de consultation a suivi un total de 934 cas (655 nouveaux élèves en 2017), dont 53,5% de filles, 45,3% de garçons, et 1,2% de transgenres au cours de 4.644 rendez-vous. À ces chiffres s'ajoutent les permanences physiques (plus de 200 personnes sollicitant un conseil ou de l'aide en se présentant sans rendez-vous), tout comme les permanences téléphoniques et les appels concernant les aides financières. Il y a eu 82 demandes d'information via le site web ; parmi celles adressées à la Maison de l'orientation, 60 ont été traitées par le CePAS. De plus en plus de personnes qui s'adressent au guichet unique de la Maison de l'orientation sont pris en charge par le CePAS.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'élèves	1.045	1.068	1.074	959	934
Nombre de consultations (RDV)	4.294	4.818	5.141	3.945	4.644
Moyenne par élève	4,11	4,51	4,78	4,11	4,97

Les consultations se répartissent comme suit :

- 45% de consultations psychologiques,
- 31% de consultations en orientation,
- 12% de consultations mixtes (d'orientation et psychologiques),
- 8% de demandes d'information,
- 4% de consultations relevant du domaine social.

Parmi les problématiques psycho-sociales traitées en 2017, on retrouve prioritairement les troubles de l'humeur (affectifs) et les troubles du développement psychologique ou d'apprentissage (65 demandes de testing pour les troubles dys, 48 pour la dyslexie et 17 pour la dyscalculie) à côté d'autres difficultés liées à l'entourage immédiat et les difficultés liées à l'éducation et à l'école. En général, on constate une légère augmentation de la complexité des demandes de consultation qui se reflète dans la progression du nombre moyen de rendez-vous par client.

Le CePAS fait également office de médiateur scolaire. Il a reçu une dizaine de demandes du ministère, d'inspecteurs, de parents d'élèves ou d'enseignants afin de rétablir ou d'améliorer la communication entre partenaires scolaires.

B.2.1.2 Prises en charge collectives

Sollicité en cas d'événement dramatique ou traumatisant dans un établissement scolaire (accident, décès, suicide, Amok, ...), le Groupe d'accompagnement psychologique en milieu scolaire (GAP) du CePAS est intervenu six fois en 2017. Il assure un service d'assistance téléphonique destiné aux professionnels, lequel fut sollicité à une dizaine de reprises et continue à proposer des formations sur mesure pour le personnel psycho-socio-éducatif des lycées.

Le CePAS propose également, en étroite collaboration avec les SePAS des lycées, des activités de groupe qui permettent de favoriser l'échange entre jeunes et de développer diverses compétences sociales :

- *STOP & GO!* - activités autour de la pédagogie du théâtre et de la thérapie de danse : quatre classes CLIJA et CLIJA+ dans cinq lycées avec 50 heures d'intervention ;

- *Du muss ...NËT* - groupe d'échanges entre pairs (en moyenne cinq participants pendant des séances hebdomadaires de deux heures) ;
- *Stress Less* - ateliers de gestion de stress : 29 séances hebdomadaires de 1,5 heure pour un total de 20 participants ;
- Les groupes *transgender* - espace protégé propice aux échanges sur les expériences personnelles et soutien mutuel pour enfants, adolescent(e)s et parents trans', encadrées par Intersex & Transgender Luxembourg asbl : 11 permanences mensuelles, avec chaque fois en parallèle des groupes de rencontre pour jeunes et des groupes de rencontre pour parents ;
- *Stay Cool!* – un entraînement se basant sur la pédagogie de la confrontation pour des élèves des classes inférieures ayant souvent recours à la violence : 12 séances en groupe avec 14 participants issus de neuf lycées; une trentaine d'entretiens individuels ;
- *Plateforme accrochage scolaire* (PAS) : en 2016-2017, 313 élèves de deux lycées des classes de 4^e ont participé à des passations de questionnaire de dépistage, suite auxquelles 49 ont été suivis en individuel et 23 interventions ont eu lieu en classes ;
- *Never Give Up!* un groupe de six élèves en risque de renvoi a été accompagné pendant une semaine (24h/24) ;
- Cours de *remédiation* : en allemand (quatre groupes hebdomadaires avec en moyenne trois élèves par groupe), en français (276 séances) et en anglais (39 séances) pour les élèves « dys » ;
- *Groupe de prévention et de sensibilisation à l'interculturalité* - GPS-I : en 2017, focus sur les échanges entre professionnels.

B.2.1.3 Coordination, formation continue et approche qualité

Dans le cadre de sa mission de coordination des Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires (SePAS), le CePAS a organisé six réunions d'information sur des thèmes d'actualité.

Le programme annuel de formation continue est resté en 2017 un pilier essentiel de développement des pratiques. Il s'est focalisé sur l'aide et l'accompagnement des jeunes et des familles, l'orientation scolaire et professionnelle, la prévention et le bien-être des jeunes ainsi que l'analyse des pratiques. 15 formations ont été organisées à l'attention des SePAS, du CePAS, et du personnel enseignant (21,8 journées entières de formation).

Au total, 173 professionnels ont participé à dix supervisions qui ont été offertes avec 38 séances correspondant à 20,1 journées entières. (42,5 journées entières de formation).

En outre, deux journées d'études sur les thèmes de la sexualité, des ruptures psychiques à l'adolescence (159 participants) suivies de deux conférences publiques (84 personnes) ont eu lieu en 2017. 95 personnes ont pris part à un séminaire sur le travail psycho-socio-éducatif avec les réfugiés.

Comme toutes les années, les équipes SePAS et CePAS poursuivent leur travail au niveau du développement qualité et des pratiques, documenté dans le rapport qualité global annuel.

B.2.1.4 Aides financières

Des aides financières pour élèves de familles à revenus modestes fréquentant les lycées du pays et des aides financières pour des élèves fréquentant l'enseignement fondamental ou secondaire à l'étranger sont attribuées par le CePAS selon des critères sociaux précis (chiffres de l'année scolaire 2016-2017).

Type de subside	Montant €	Bénéficiaires
Subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenus modestes fréquentant les enseignements fondamental et secondaire à l'étranger, remboursement des frais de minerval, remboursement des frais d'internat, forfait pour l'achat de livres scolaires	174.374	204
Subsides en faveur des élèves de familles à revenus modestes de l'ES	2.226.472	4.882
Subsides pour cas sociaux graves (élèves vivant seuls)	843.643,33	168
Subsides pour élèves de familles à revenus modestes ayant des dépenses spéciales, minerval au Lycée Vauban, École européenne	2.838	4
Remboursement du minerval du conservatoire pour les élèves des classes F de l'enseignement secondaire classique	17.939	élèves des lycées Athénée, LCD et LGE
Forfaits pour l'achat de matériel scolaire	1.827.000	6.090

En 2017, une base légale et réglementaire a fixé les modalités d'octroi de la subvention pour ménage à faible revenu et de la subvention du maintien scolaire.

B.2.2. Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN)

Lors de la séance plénière du 7 février 2017, Alex Folscheid, 1^{er} conseiller de gouvernement a présenté le projet de loi portant création d'une représentation nationale des parents d'élèves. Un groupe de travail a été mis en place pour rédiger l'avis sur la représentation nationale des parents d'élèves du Luxembourg et définir les priorités. L'avis a été discuté et modifié lors de la séance plénière du 9 mars 2017.

L'avis sur la représentation nationale a été adopté en séance plénière le 23 mars et transmis au président de la Chambre des députés, au Conseil d'État et au ministre de l'Éducation nationale.

Jutta Lux-Hennecke a succédé à Maurice Losch en tant que présidente du CSEN pour la durée du mandat restant à couvrir ; le mandat prend fin en mai 2019.

Les membres du CSEN ont arrêté lors de la séance plénière du 1^{er} juin 2017 le calendrier des prochaines séances et adopté les thèmes des futurs avis.

Lors de sa réunion du 25 novembre 2017, le bureau a discuté des nouvelles modalités à mettre en place suite au changement de la présidence et du fonctionnement futur du CSEN ; il a préparé l'entrevue avec les responsables du ministère de l'Éducation nationale.

Lors de cette entrevue qui s'est déroulée le 11 décembre 2017, les participants ont échangé leurs vues sur le fonctionnement actuel du CSEN et ont mentionné l'élaboration de nouvelles procédures à suivre :

- Organisation de réunions thématiques au sujet de projets de loi précis ;
- Invitations d'experts externes ou d'interlocuteurs du MENJE à certaines réunions plénières ;
- Fonctionnement en groupes de travail pour l'élaboration des avis.

B.2.3. Enseignement fondamental

B.2.3.1 Commission scolaire nationale (CSN)

La Commission scolaire nationale (CSN), assure le partenariat, au niveau national, entre les autorités scolaires nationales et communales, le personnel des écoles et les parents d'élèves.

En 2017, la CSN s'est réunie neuf fois, de janvier à décembre. En mars, juin et décembre 2017, elle a siégé en groupe élargi.

La Commission scolaire nationale a abordé les sujets suivants :

- les directions de région et autres modifications législatives ;
- la carte physique du Grand-Duché de Luxembourg ;
- le nouveau cours Vie et société et les manuels y relatifs ;
- le recueil dressant le cadre de l'éducation aux langues au cycle 1 *Sprooch a Sproochen am éischte Cycle* ;
- la saisie électronique des bilans intermédiaires dans l'application Scolari ;
- le matériel didactique multilingue élaboré par le SCRIPT :
 - *Wéi? Wou? Wat? 555 méisproocheg Billerkaarte fir d'Sproochfërderung* ;
 - *Komm mat op d'Sich : 10 grouss Wimmelposter mat flotte Spiller* ;
 - *Meng éischt 300 Wieder - e méisproochegt Hörbuch* ;
 - *BabbleBubble*.

Elle a formulé huit avis sur :

- le *Bücherkoffer – Alles Familie* du CID-Femmes ;
- la publication *Vun A bis Z duerch Lëtzebuerg – e Stéck Lëtzebuerg, e kulturellen Abléck a Land a Leit* ;
- le projet relatif au livre pour enfants *De Willi Weekelchen* de Simone Bleser ;
- les manuels destinés au cours *Vie et société* des cycles 2 et 3 ;
- le projet *Nachhaltigkeit macht Schule* de l'Agence de l'Énergie ;
- le CD *Lëtzebuenger Lidder – nei arrangéiert a komponéiert* de l'Institut européen de chant choral ;
- le livre *D'Fësch an d'Fëschwelt zu Lëtzebuerg* de l'association Lëtzebuenger Sportfëschfederatioun (FLPS) ;
- le matériel *POST4Kids*.

B.2.3.2 Affectations 2016-2017

Dans le cadre de la liste 1 des postes d'instituteurs vacants, 499 postes, dont 384 à plein temps, ont été déclarés vacants par les autorités communales ou étatiques en charge des organisations scolaires respectives. 99 postes ont été occupés par mutation dans le cadre de cette première liste.

Un changement réglementaire applicable à partir de 2016 a rendu possible la publication d'une liste 1bis reprenant les seuls postes devenus vacants suite à une mutation intervenue dans le cadre de la liste 1 ; 19 postes ont pu être occupés dans ce contexte.

Dans le cadre de la liste 2 des postes vacants, 502 postes à plein temps et 382 tâches partielles ont été déclarés. Parmi les postes vacants, 180 ont été réservés pour être occupés par des instituteurs-stagiaires nouvellement admis ; 160 postes ont été pourvus effectivement par des instituteurs-stagiaires.

550 postes et tâches ont été occupés par des membres de la réserve de suppléants, 119 postes et tâches sont pourvus par des remplaçants. Les postes restés vacants faute de candidats ont été pourvus par des agents affectés aux bureaux régionaux.

Les déclarations des vacances de postes, les demandes d'affectation et les affectations proprement dites se font moyennant le logiciel Scolaria, outil de gestion de l'enseignement fondamental.

B.2.3.3 Pénurie d'enseignants brevetés

Depuis plusieurs années l'enseignement fondamental doit faire face à une pénurie d'enseignants brevetés, situation qui risque de s'aggraver en raison de l'évolution croissante de la population scolaire et de la baisse du nombre de diplômés en sciences de l'éducation.

Comme les années précédentes, même si tous les cours sont assurés dans les écoles fondamentales, il y a toujours un risque que les ressources viennent à manquer pour assurer les remplacements à court terme. Le ministère ambitionne d'améliorer la qualification des membres de la réserve des suppléants, lesquels peuvent être mobilisés pour des remplacements à court et à moyen terme.

a) Promotion du stage habilitant à assurer des remplacements

En étroite collaboration avec les directions de région, des dispenses de stage ont été accordées aux candidats en fonction de leurs qualifications. Un suivi et un encadrement de ces candidats sont assurés par les équipes des directions de région sur le terrain. Depuis septembre 2017, 316 attestations habilitant à faire des remplacements ont été délivrées.

b) Piste des remplaçants disposant d'une autorisation de remplacement

Toutes les personnes disposant d'une autorisation de remplacement ont été contactées en vue de réaliser des remplacements temporaires.

Jusque fin 2017, 721 agents ont entré leurs desiderata ainsi que leurs disponibilités dans Scolaria et sont donc en principe prêts à effectuer des remplacements.

c) Piste des retraités

Dans le but d'assurer une démarche qualité, il a été proposé au personnel retraité d'intervenir pour des remplacements à court terme ou des cours d'appui. En 2017, 17 instituteurs ainsi que neuf chargés de cours en retraite se sont engagés à prester un maximum de 208 leçons par année scolaire.

d) Piste du personnel socio-éducatif

Une augmentation du nombre des membres de la réserve de suppléants détenteurs d'un diplôme «bac +» peut être assurée en entamant une démarche auprès des Services d'éducation et de l'accueil (SEA), consistant à proposer un travail à temps partiel complémentaire pour le personnel socio-éducatif intervenant dans les SEA et ne disposant pas d'un contrat de travail à temps plein.

Une trentaine de membres du personnel socio-éducatif ont sollicité des renseignements complémentaires auprès du Service de l'enseignement fondamental à propos du recrutement de remplaçants temporaires. Fin 2017, 21 candidats intéressés ont effectué le stage et ont reçu une attestation habilitant à effectuer des remplacements à l'enseignement fondamental.

e) Piste des heures supplémentaires

Une adaptation du taux de rémunération des heures supplémentaires a été proposée aux enseignants. Son objectif est d'encourager tous les instituteurs à assurer des heures supplémentaires permettant ainsi d'augmenter la qualité de l'organisation interne des écoles en réduisant le nombre d'intervenants dans les classes et en faisant appel au personnel de l'école qui connaît les élèves.

f) Piste des étudiants en sciences de l'éducation

Afin de prévoir le nombre de candidats qui pourraient se présenter au concours de recrutement, le ministère contacte les universités étrangères pour connaître le nombre d'étudiants luxembourgeois en année terminale de bachelor en sciences de l'éducation. Or, force est de constater que ces enquêtes menées ces dernières années se sont avérées peu fiables, à cause des réponses incomplètes et irrégulières.

Le ministère programme une rencontre avec les cercles d'étudiants en Belgique (où les étudiants luxembourgeois sont les plus nombreux), afin de les informer sur les nouvelles modalités de recrutement envisagées à partir de 2018-2019. Dans ce cadre, des sondages seront réalisés afin de mieux estimer le nombre des candidats qui se présenteront au concours d'accès à la fonction d'instituteur.

g) Bilan hebdomadaire

Depuis septembre 2017, le Service de l'enseignement fondamental a fait un suivi détaillé des recrutements des candidats par rapport aux différentes pistes. De même, a été établi un état de lieux hebdomadaire des congés, du suivi des stagiaires ainsi que des postes vacants par direction de région.

B.2.3.4 Adaptation du plan-cadre pour l'éducation précoce

Le document existant a été adapté en 2016-2017 par un groupe de travail, composé d'acteurs des secteurs de l'éducation scolaire et non-formelle. L'accent a été mis sur des aspects structurels et conceptuels fondamentaux : les missions de l'éducation précoce, les grands principes et l'approche pédagogique qui en découlent, le rapprochement des secteurs de l'éducation scolaire et non-formelle, l'importance de l'observation et de la documentation des apprentissages, etc. Le plan-cadre est complémentaire par rapport au plan d'études de l'école fondamentale. Il dresse le cadre général des apprentissages et, par-là, du développement des compétences définies dans le plan d'études.

Le plan-cadre est mis à disposition du personnel enseignant et éducatif en version provisoire sur le portail de l'enseignement fondamental (www.enseignement-fondamental.lu). Les équipes pédagogiques du cycle 1 sont invitées à donner leur avis sur le document qui sera finalisé et imprimé par la suite.

B.2.3.5 Plurilinguisme

Voir page 6.

L'éducation aux langues au cycle 1

En continuité avec le programme d'éducation plurilingue pour les enfants de 1 à 4 ans qui est introduit dans les crèches à partir de 2017-2018, l'approche plurilingue au cycle 1 est axée sur le luxembourgeois, le français et les langues de famille des enfants. La mise en œuvre repose sur plusieurs piliers : la concertation au sein des équipes pédagogiques, la formation continue offerte à l'ensemble du personnel enseignant et éducatif du cycle 1 et l'adaptation des supports didactiques existants.

Afin de préparer la mise en œuvre d'activités langagières permettant notamment l'initiation des élèves à la langue française et l'implication active de leurs langues d'origine, 18 heures annuelles dédiées à l'appui pédagogique sont transformées en heures de concertation pour les enseignants du cycle 1.

Lors de quatre réunions d'information organisées par le ministère au début de l'année scolaire, les coordinateurs des équipes pédagogiques du cycle 1 ont été informés en détail sur les changements et les nouveautés. Les mesures de soutien et d'accompagnement mises à disposition par le ministère

ont été présentées, notamment la formation continue et les supports didactiques adaptés. Un vadémécum qui aide à structurer les échanges en équipe en vue de la mise en œuvre des activités langagières a été mis à la disposition du personnel enseignant et éducatif.

La formation continue *Meng Sprooch(en), deng Sprooch(en), eis Sprooch(en), méisproocheg Bildung am éischte Cycle* est offerte à partir de l'année scolaire 2016-2017 à tous les enseignants et éducateurs du cycle 1. Elle est organisée par arrondissement d'inspection respectivement par direction de région et s'adresse à des équipes pédagogiques.

Le recueil *Lëtzebuergesch an der Spillschoul* a été adapté par un groupe de travail d'acteurs de l'éducation scolaire et non-formelle et mis à disposition des enseignants et éducateurs en version provisoire sur le portail de l'enseignement fondamental. Les équipes pédagogiques du cycle 1 sont invitées à donner leur avis sur le document qui sera finalisé et imprimé par la suite.

Une liste comportant entre autres des livres intéressants en langue française a été mise à disposition du personnel enseignant et éducatif.

Un groupe de travail adapte actuellement les fiches d'activités *Lëtzebuergesch fir déi Kleng*. Des activités pratiques visant le développement de compétences en langue luxembourgeoise, l'initiation à la langue française ainsi que la valorisation et l'implication active des langues d'origine des enfants seront mises à disposition des enseignants et éducateurs en version électronique à partir du 2^e trimestre 2017-2018.

Coopération au niveau européen en matière d'éducation plurilingue

La collaboration européenne permet de créer des synergies entre des projets nationaux et internationaux et de profiter de l'expertise d'experts renommés pour consolider les fondements théoriques des projets luxembourgeois.

Dans le contexte du projet Erasmus+, *MeLA, Mehr-sprachliche Bildung, Language-Awareness-Konzepte im Unterricht aller Fächer*, le ministère, avec l'Université du Luxembourg, collabore avec l'Université de Graz et la *Pädagogische Hochschule de Karlsruhe* en vue de développer et de mettre en œuvre des concepts de *Language Awareness* dans l'enseignement des différentes disciplines. Le volet luxembourgeois analyse les attitudes et les conceptions des enseignants et éducateurs de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire envers leur propre plurilinguisme et le multilinguisme du système scolaire ainsi que les façons dont celles-ci influencent leurs manières d'enseigner.

Le projet « L'éducation aux langues dès le plus jeune âge : Pourquoi et comment le faire chez des enfants de 3 à 12 ans? » du Centre européen pour les langues vivantes du Conseil de l'Europe à Graz (ECML), est mis en œuvre par une équipe de projet dont le membre luxembourgeois assure la coordination. Le projet vise à soutenir les enseignants et éducateurs à préparer les élèves dès le plus jeune âge aux défis d'un monde linguistiquement et culturellement divers en mettant à leur disposition, par le biais d'un site web, des ressources didactiques ainsi que des exemples de bonnes pratiques.

Le projet INTERREG V SESAM GR « Des clefs pour l'avenir des jeunes dans la Grande Région » vise une collaboration intensifiée des partenaires lorrains, sarrois, luxembourgeois, rhénans-palatins et belges à différents niveaux. Un des trois axes prioritaires de ce projet porte sur le multilinguisme de la Grande Région et le plurilinguisme des jeunes : « Accompagner et renforcer les parcours plurilingues des jeunes dans la Grande Région de la maternelle au lycée ». Un groupe interrégional d'experts élabore une conception cohérente et continue d'éducation aux langues dans la Grande Région, visant à promouvoir une vision partagée des principes fondamentaux de l'apprentissage des langues en contexte multilingue.

Éducation inclusive pour tous

Le service a été représenté dans le groupe d'experts participant au projet triennal « Inclusive Early Childhood Education » dont l'objectif a été de promouvoir une éducation inclusive pour tous (2015-2017).

B.2.3.6 Nouveaux bilans intermédiaires

À partir de la rentrée 2016-2017, de nouveaux bilans intermédiaires, plus informatifs et plus compréhensibles pour les élèves et les parents, ont été introduits dans toutes les classes des cycles 2.1, 3.1 et 4.1. À partir de la rentrée 2017-2018, toutes les classes des cycles 2 à 4 y ont recours.

Un livret d'accompagnement ainsi qu'un tutoriel en ligne sont mis à la disposition de tous les enseignants. Des clips d'information ont été élaborés pour les parents dans différentes langues.

Actuellement, une version électronique des bilans intermédiaires, dont la saisie se fait dans l'application Scolaria, est mise à l'essai par un certain nombre de classes.

B.2.3.7 Passage fondamental/secondaire

En 2016-2017, les deux procédures d'orientation ont été appliquées :

- selon les nouvelles dispositions légales pour les classes du cycle 4.1 ;
- selon l'ancienne procédure pour les classes du cycle 4.2.

À partir de 2017-2018, tous les élèves du cycle 4 seront orientés selon les nouvelles dispositions.

Par ailleurs, la collaboration avec l'Université du Luxembourg (unité LUCET) pour la mise à jour, la sélection et la validation de différents outils psychotechniques, ainsi que pour l'évaluation statistique des données se poursuit dans le cadre de la procédure d'orientation. 70 psychologues du CePAS et des SePAS ont ainsi suivi 345 classes du cycle 4.2 et participé à l'orientation de 4.401 élèves dont les parents ont opté pour la participation au testing psychologique.

B.2.3.8 Nouveau cours « Vie et société »

Le curriculum pour le nouveau cours Vie et société est dorénavant disponible et fait partie du plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental. Il comporte un volet qui définit les socles de compétences à atteindre à la fin des cycles 2, 3 et 4 ainsi qu'un volet relatif au programme d'enseignement, définissant les compétences à développer et les thèmes à aborder.

Une version provisoire des manuels pour les cycles 2, 3 et 4 est actuellement disponible. Suite aux remarques des enseignants, des adaptations seront faites.

B.2.3.9 Collège des inspecteurs/directeurs

L'évènement saillant de l'année 2017 est sans doute l'abrogation des arrondissements d'inspection et l'instauration des directions de l'enseignement fondamental, désormais réparties sur 15 régions géographiques. Le Collège et un groupe de travail spécifique se sont dédiés à la préparation administrative et organisationnelle de ces nouvelles directions. Une vingtaine de réunions et d'entrevues ont été consacrées à la mise en œuvre des structures dessinées par la loi du 29 juin 2017.

Durant l'année écoulée, 20 inspecteurs ont évalué les quelque 180 stagiaires-fonctionnaires et les plusieurs dizaines de stagiaires-employés dans le cadre du stage d'insertion professionnelle des nouveaux enseignants ayant débuté dans leur fonction en septembre 2016.

Les dispositions de modification du statut général des fonctionnaires de l'État de 2015 ont été appliquées pour la première fois en 2017 ; ce qui a amené, dans le cadre de la nouvelle gestion par objectifs, les inspecteurs à procéder à l'appréciation de l'ensemble des agents des catégories mentionnées ci-dessus.

Le Collège a activement œuvré à l'exécution des changements et réformes entrés en vigueur au cours de l'année.

Les directeurs ont entamé à la rentrée 2017-2018 une large campagne de recrutement de remplaçants en organisant et supervisant le stage de 657 stagiaires. Pendant l'année civile 2017, un total approximatif de 758 demandes d'autorisation de stage ont été introduites.

Depuis septembre 2017, le Collège des directeurs dispose à Walferdange d'un secrétariat et d'une salle de réunion pour son Bureau.

B.2.4. Enseignement secondaire

Pour les projets menés en 2017, voir page 8 Axe 4 Orientation et encadrement et pages 13 à 16 Axe 8 Enseignement et apprentissage et Axe 9 Diversification de l'offre scolaire.

B.2.4.1 Centre de coordination des projets d'établissement

Pendant l'année scolaire 2016-2017, 17 projets d'établissement (Pé) ont été mis en œuvre. En 2017-2018, 17 Pé sont en cours. Les cinq établissements de la liste ci-dessous ont terminé leur projet en juillet 2017.

Établissement	Intitulé du projet et contenu
Atert-Lycée Redange	<i>Den Atert-Lycée a säin Emfeld - eng talentéiert Régioun</i> : valoriser les talents dans l'orientation professionnelle ; faire de l'ALR un centre culturel et sportif régional.
Lycée des Arts et Métiers – site Dommeldange	<i>Motivés pour mieux apprendre</i> : améliorer la motivation des élèves et favoriser leur apprentissage.
Lycée du Nord	<i>Le Lycée du Nord – lieu de vie et de rencontre</i> : améliorer la cohésion sociale et le bien-être de la communauté scolaire.
Lycée Technique Agricole	<i>LTA – Let's talk about</i> : améliorer l'apprentissage des langues.
Lycée Technique d'Esch	<i>LTE on target</i> : motiver les élèves à apprendre.

Le tableau ci-dessous reprend en grandes lignes les projets 2017-2018. Les descriptifs détaillés sont disponibles sur la page d'accueil du site www.ccpe.lu.

Athénée de Luxembourg 3 ^e année/3	<i>Engagement et Encadrement</i> : offrir un meilleur encadrement des élèves, les rendre plus responsables et engagés dans les cours et au-delà.
Lycée Aline Mayrisch Luxembourg 1 ^{re} année/2	<i>Bilan & Analyse</i> : procéder au bilan et à l'analyse des éléments de profil internes du lycée mis en place au cours des 15 dernières années.
Lycée des Arts et Métiers – site Limpertsberg 3 ^e année/3	<i>Learning on demand</i> : création de séquences filmées ou animations, cadrées dans un environnement d'apprentissage en ligne.
Lycée Classique Diekirch 3 ^e année/3	<i>LCD-Visions</i> : intégration des différents médias dans l'enseignement.
Lycée de Garçons Esch 3 ^e année/3	<i>Guidance et apprenance</i> : s'orienter dans son apprentissage.
Lycée de Garçons Luxembourg 2 ^e année/3	<i>Communication et Responsabilité</i> : amélioration de la communication sous toutes ses formes et ouverture sur la société et le monde économique.
Lycée Josy Barthel 1 ^{re} année/3	<i>Josy Helps</i> : réalisation d'un projet humanitaire.
Lënster Lycée Junglinster 2 ^e année/3	<i>Liewensentscheidung am Lënster Lycée</i> : mise en place d'une structure et d'une démarche d'orientation pour toutes les classes.
Lycée Robert Schuman	<i>CREATE</i> : stimuler la Créativité, la Responsabilité, le goût de l'Effort et

Luxembourg 1 ^{re} année/3	l'Autonomie dans le Travail des Élèves.
Lycée Technique Mathias Adam 2 ^e année/3	<i>Like – Like och du den LTMA</i> : das „Wir-Gefühl“ innerhalb der Schulgemeinschaft stärken und das Ansehen in der Außenwelt hervorheben.
Lycée Technique pour Professions de Santé 3 ^e année/3	<i>Nouveau concept pédagogique en laboratoire de simulation</i> : faciliter le transfert du savoir d'une situation de classe à une situation réelle en stage.
Schengen Lyzeum Perl 2 ^e année/3	<i>Yes, we care</i> : Entwicklung der Persönlichkeit und Identität des Schülers innerhalb der Schulgemeinschaft.

Les cinq établissements suivants ont commencé la « préphase » de leur nouveau Pé en septembre 2017 :

École de Commerce et de Gestion	<i>Renforcer l'esprit d'initiative à l'ECG.</i>
Lycée Michel Rodange Luxembourg	<i>digitLMRL.</i>
Lycée Technique Agricole	<i>KIM – Kompetent in Medien.</i>
Lycée Technique d'Esch	<i>iPad@LTE : apprentissage autonome et différencié.</i>
Lycée Technique d'Ettelbruck	<i>Nachhaltigkeit macht Schule – Schule als Raum für nachhaltige Entwicklung.</i>

Le budget global accordé aux 17 projets d'établissement de l'année scolaire 2017-2018 est versé par tranches en cours d'année. Il s'élève à 240.580 euros. Les décharges hebdomadaires accordées sont au nombre de 183.

Le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises. Plusieurs réunions de groupes de travail ont eu lieu, dont deux avec les groupes de pilotage des Pé afin d'organiser le 25^e anniversaire du CCPÉ célébré le 23 novembre 2017.

D'autres réunions internes se sont concentrées sur l'élaboration de la nouvelle identité visuelle du CCPÉ, ainsi que sur l'édition d'une brochure reprenant tous les projets de l'année 2017. À l'occasion de la célébration de cet anniversaire, les Pé présentés ont témoigné de la grande diversité des projets d'établissement.

Le CCPÉ a aussi planifié au cours de l'année 2017 six journées de formation au projet d'établissement, à l'intention des groupes de pilotage des nouveaux Pé en préphase. Ces journées de formation sont également prévues pour l'année 2018, ainsi que des journées d'accompagnement destinées aux responsables des projets en 1^{re}, 2^e et 3^e année de mise en œuvre.

Chaque année, vers la mi-mars, les responsables des nouveaux projets en préphase présentent au conseil d'administration les travaux réalisés depuis la rentrée. Les membres du CCPÉ apportent alors leurs conseils concernant l'organisation et le suivi de chaque projet. En outre, les membres du conseil d'administration suivent de près tous les autres projets en rencontrant les groupes de pilotage dans les lycées concernés.

B.2.4.2 Collèges des directeurs de l'enseignement secondaire

En tant qu'organes consultatifs du ministre et en tant qu'organes de concertation et de réflexion, le Collège des directeurs de l'enseignement secondaire classique (ESC) et le Collège des directeurs de l'enseignement secondaire général (ESG) ont eu des réunions régulières dont la plupart communes pour discuter et aviser les nombreuses réformes en cours.

Il s'agit en particulier des projets suivants :

- réforme de l'organisation des lycées et de l'enseignement ESC et ESG,
- réforme du cycle inférieur de l'ESG,
- réforme des classes supérieures de l'ESG,
- réforme de la formation professionnelle,
- Introduction d'une commission d'inclusion scolaire, d'une cellule d'orientation et d'un service éducatif dans chaque lycée,
- réformes du service psycho-social,
- introduction d'un plan de développement scolaire,
- modalités et calendrier des examens de fin d'études,
- fonctionnarisation des employés enseignants.

La concertation et les réflexions se sont concentrées sur les thèmes :

- réforme de la Fonction publique et gestion par objectifs,
- formation continue des enseignants,
- stage du personnel administratif et technique (lycées, INAP, IFEN),
- Centres de compétences et éducation différenciée.

Par ailleurs, les Collèges délèguent des représentants pour contribuer aux réflexions de différents groupes tels que le Conseil supérieur de l'Éducation nationale, le Centre de coordination des projets d'établissement, le groupe de planification des besoins en personnel, le Comité à la formation professionnelle. Les deux Collèges se sont mis d'accord pour créer à l'avenir un Collège unique des directeurs des lycées publics.

B.2.4.3 Aménagements raisonnables

En application de la loi du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers, la commission des aménagements raisonnables (CAR) a été saisie par 33 lycées et a fixé des aménagements raisonnables pour 179 élèves après avoir entendu les parents et les personnes de référence, ce qui représente une augmentation de 5% par rapport à 2016.

Plus de la moitié des élèves concernés (112 dossiers) sont inscrits dans une classe inférieure de l'enseignement secondaire. Douze dossiers proviennent de classes terminales et concernent donc l'examen de fin d'études ou de fin d'apprentissage et les projets intégrés.

Les aménagements raisonnables retenus portaient notamment sur une majoration du temps lors des épreuves, le recours à des aides humaines, le recours à des aides technologiques (ordinateur portable, vidéo agrandisseur ou loupe, calculatrice, vérificateur orthographique), une présentation adaptée des questionnaires, ou la dispense d'une partie des épreuves obligatoires prévues pour un trimestre ou semestre.

Les aménagements raisonnables ont été décidés pour compenser entre autres des déficiences particulières au niveau de la compréhension du langage, de la lecture et de l'écriture. 74 demandes concernent les troubles de l'apprentissage ; 47 demandes ont été faites pour des raisons de troubles déficitaires de l'attention. Des déficiences d'ordre physique (visuel et auditif) ont été constatées auprès de treize élèves. Il y a eu une diversification des problèmes chroniques de santé et des troubles psychiatriques et une augmentation de 27% par rapport à 2016.

B.2.5. Éducation différenciée

B.2.5.1 Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée

En 2017, les efforts se sont concentrés sur la finalisation du projet de loi portant création de centres de compétences en psychopédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire (Document parlementaire 7181). Le projet de loi en question prévoit la création de huit centres de compétences, dont cinq se fondent sur les structures existantes de l'Éducation différenciée et du Centre de logopédie. Trois centres seront nouvellement créés, un centre pour les élèves présentant des troubles d'apprentissage, un centre pour les élèves présentant des troubles du comportement et un centre pour les élèves à haut potentiel.

Les centres sont destinés à assurer la qualité de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques. Ils auront pour mission de coordonner l'offre des services existants et de contribuer activement à la promotion des connaissances scientifiques dans leur domaine spécifique. Ils pourront conseiller le personnel encadrant les élèves à besoins spécifiques dans les écoles, les lycées ou les services d'éducation et d'accueil et contribuer aux formations initiale et continue de ce personnel.

Avec l'accord des personnes investies de l'autorité parentale, les centres de compétences pourront procéder à un diagnostic spécialisé de l'élève, assurer une aide en classe sous forme d'une prise en charge ambulatoire et, pour certains élèves, proposer la fréquentation, temporaire ou non, d'une classe du centre. Dans ce dernier cas, l'élève profite d'une double inscription : dans son école d'origine et auprès du centre.

B.2.5.2 Commission nationale d'inclusion

Une Commission nationale d'inclusion (CNI) remplacera l'actuelle Commission médico-psychopédagogique nationale. Autorité de référence pour les professionnels, les institutions et les parents, c'est la CNI qui décide de la transmission d'un dossier au centre de compétences pour établir un diagnostic spécialisé. C'est aussi la CNI qui propose ensuite, les prises en charge appropriées.

À noter que ce sont les parents qui, en dernier lieu, continuent de choisir les mesures qui leur semblent propices au développement général, à l'autonomie et à l'épanouissement de leur enfant.

B.2.5.3 Symposium international: Inklusive Schulen entwickeln – ein interdisziplinärer Dialog

En collaboration avec des experts de l'Université de Cologne, le Service de l'Éducation différenciée a organisé en mars un colloque de deux journées sur le développement du système scolaire vers un système inclusif en facilitant le dialogue entre professionnels et en adoptant des perspectives nouvelles. Les contributions ont porté sur le développement scolaire inclusif, apportant des idées concrètes et pratiques pour la conception d'écoles inclusives et de l'enseignement dans des groupes hétérogènes.

B.2.5.4 Centre scolaire inclusif régional d'Echternach – Projet Erasmus+

Depuis 2016 le Centre scolaire inclusif régional d'Echternach participe au projet Erasmus+ « Europäischer Berufswahlpass ». En 2017, 11 élèves et six enseignants ont participé à un échange. Par ce projet, les jeunes ont la possibilité de faire des expériences d'apprentissages pratiques dans des entreprises qui peuvent les aider à connaître leurs intérêts, leurs préférences et leurs compétences en vue du choix de travail ultérieur. Au cours des différents stages de découverte, les étudiants produisent chacun un produit typique. Les élèves constituent un portfolio personnel avec les emplois visités.

B.2.5.5 Collaboration de l'Institut pour infirmes moteurs cérébraux (IMC) avec l'école fondamentale

L'Institut pour IMC contribue à l'inclusion des élèves à besoins éducatifs complexes. Lors de l'année 2017 chaque classe s'est engagée dans des activités de coopération avec une ou plusieurs classes de l'enseignement régulier. Ces activités de coopération ont permis des prises de contact entre élèves de l'enseignement régulier et élèves à besoins éducatifs complexes ainsi que des activités pédagogiques communes. Si certaines de ces activités ont été organisées plus ponctuellement, d'autres ont eu lieu régulièrement avec comme expérience très enrichissante une colonie de vacances commune avec une classe du cycle 3 de l'enseignement fondamental.

B.2.5.6 Projet QTrobot de l'Institut pour enfants autistiques et psychotiques (IEAP)

Dans le cadre d'une collaboration avec l'Université du Luxembourg, l'Institut pour enfants autistiques et psychotiques a participé à un projet consistant à évaluer les bienfaits du robot QTrobot auprès de ses élèves. L'utilisation du robot a pour but de faciliter les interactions entre l'enfant autiste et son entourage. Cela se justifie par le fait que les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme, sont plus à l'aise lors d'interactions moyennant un médium plutôt que lors d'un échange direct avec une personne. L'objectif de l'étude consiste à évaluer les bienfaits de l'utilisation du robot lors des prises en charges orthophoniques, dans les situations de travaux de groupe lors des cours ou lorsque l'enfant travaille seul avec le titulaire de sa classe.

B.2.5.7 Projet Multisign des Centres d'éducation différenciée de Differdange, Luxembourg et Warken avec l'Institut pour déficients visuels (IDV)

Multisign est une application interactive et multilingue (allemand, français et portugais) permettant la représentation de gestes du langage des signes à l'aide de vidéos et d'images. En choisissant dans différentes rubriques thématiques, l'utilisateur a la possibilité de composer des fichiers combinant le mot écrit, une photo, un pictogramme ainsi qu'une représentation du geste choisi. Dans le contexte de la conception de l'application Multisign, l'IDV a réalisé le processus technique de capture des gestes sous forme de photographies et d'enregistrements vidéo. Les collaborateurs du centre des médias de l'IDV ont programmé l'application et ont créé les fiches de vocabulaire sous forme de fichiers PDF imprimables.

B.2.5.8 Projets de l'Institut pour déficients visuels (IDV)

Dans le contexte de la collaboration internationale, le projet OPEYE a pour objectif de développer une bibliothèque logicielle open source permettant la gestion efficace du suivi du regard d'un utilisateur en face d'un écran informatique. En outre, une application basée sur la bibliothèque permet un agrandissement basé sur le suivi du regard de la personne.

Le projet UBIS souhaite définir des normes et un cadre de référence pour la production et l'implémentation pédagogique de modèles et outils didactiques basés sur la 3D dans le contexte de la scolarisation d'élèves malvoyants et aveugles.

Finalement, l'IDV vient de publier un recueil d'information sur le *Design for all : Das Konzept "Design für alle" im Kontext der inklusiven Beschulung*.

B.2.6. Écoles privées

En 2017, 14 écoles privées étaient subventionnées par l'État.

À l'enseignement fondamental, une seule école applique les programmes de l'enseignement public, l'école privée Notre-Dame (Ste Sophie). Les écoles n'appliquant pas les programmes de l'enseignement public sont au nombre de sept.

À l'enseignement secondaire, cinq écoles appliquent les programmes de l'enseignement public et les écoles n'appliquant pas les programmes de l'enseignement public sont au nombre de six.

Certaines écoles privées proposent l'enseignement fondamental ainsi que l'enseignement secondaire (Notre-Dame, Waldorf, ISL, St George'ss, ELFL).

Au total 9.252 élèves sont inscrits dans une école privée, dont 3.010 élèves à l'enseignement fondamental et 6.242 élèves à l'enseignement secondaire.

École privée	Total du nombre d'élèves
Lycée technique privé Emile Metz	570
École privée Fieldgen	
École privée Ste Anne (Agedoc)	2.312
Écoles privées Notre-Dame (Ste Sophie)	882
École privée Marie-Consolatrice	540
École privée Grandjean	136
École Charlemagne	84
École maternelle Montessori "L'enfant-Roi"	97
École privée "Over the Rainbow"	161
Fräi-ëffentlech Waldorfschoul	377
Lycée français du Luxembourg (Vauban)	1.327
International School of Luxembourg	1.361
St George's International School	724
École maternelle primaire française	681
Totaux	9.252

En novembre 2016, le service des écoles privées (SEP) a été créé suivant une recommandation de la Cour des Comptes en 2012 dans son rapport spécial portant sur les relations entre l'État et l'enseignement privé (p.30).

Un avant-projet de loi est en préparation dont l'objectif est de compléter la loi actuelle datant du 13 juin 2003 en améliorant entre autres le suivi des deniers publics, le suivi pédagogique et en permettant une meilleure gestion des demandes d'agrément.

Le SEP gère un budget très complexe avec les articles ou une partie des articles suivants :

10.5.44.000	Participation de l'État aux frais des établissements privés d'enseignement fondamental et secondaire et secondaire technique (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	87 233 305 €
-------------	--	--------------

10.0.33.000	Participation financière de l'État aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2 983 164 €
-------------	---	-------------

41.4.93.000	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures des établissements d'enseignement privé et des infrastructures socio-familiales dépendant du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (crédit non limitatif)	75 000 000 €
-------------	--	--------------

Le SEP participe aux frais de fonctionnement des écoles privées – y inclus les frais de personnel et les frais d'exploitation – en versant une participation par école par rapport au nombre d'élèves et selon un taux fixé par la loi : 90% pour les écoles appliquant les programmes de l'enseignement public et 40% pour les écoles n'appliquant pas les programmes de l'enseignement public.

Le SEP assure le suivi des projets d'infrastructure, s'il s'agit d'une nouvelle construction sur un nouveau site ou s'il s'agit d'une transformation, amélioration ou modernisation d'un bâtiment existant. L'État prend en charge 80% du devis approuvé par le ministre et accompagne les écoles privées dans leurs démarches en vue d'établir des futurs projets d'investissement.

B.2.7 Formation professionnelle

B.2.7.1 Offre de classes anglophones au Lycée technique privé Emile Metz

Le LTPEM offre désormais des formations professionnelles en anglais permettant d'acquérir le diplôme de technicien en

- Electrotechnique,
- Informatique,
- Mécanique générale.

DT Diplôme de technicien				
	electronics	IT	mechanics	Aircraft maintenance licence
grade 13	T3EE-A	T3IF-A	T3MG-A	S3AM
grade 12	T2EE-A	T2IF-A	T2MG-A	S2AM
grade 11	T1ET-A	T1IF-A	T1MG-A	
grade 10	T0ET-A	T0IF-A	T0MG-A	
	Orientation			
grade 9	9e or 5e or equivalent			

B.2.7.2 Un projet intégré final pour le certificat de capacité professionnelle (CCP)

À partir de 2017-2018, les élèves de la formation du CCP feront un projet intégral final (PIF), au même titre que leurs camarades qui suivent une formation professionnelle plus exigeante du DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) ou du DT (diplôme du technicien). Avec ce projet réalisé en fin de parcours, les jeunes montreront qu'ils ont acquis les compétences requises dans une situation professionnelle. Ils auront ainsi de meilleures chances pour trouver un emploi.

B.2.7.3 eduBoard - un tableau de bord pour chaque élève de la formation professionnelle

Qu'il soit inscrit dans une formation DT, DAP ou CCP, chaque élève de la formation professionnelle peut désormais suivre en ligne son parcours et sa progression individuelle. Avec *eduBoard*, l'élève voit à tout moment combien de modules il doit suivre obligatoirement pendant sa formation, combien de modules il a déjà réussis et combien il doit encore en réussir pour clôturer avec succès les différentes étapes de son parcours (progression annuelle, bilan intermédiaire, bilan final, ...).

B.2.7.4 Poursuite des travaux sur la réforme de la formation professionnelle

Des notes à partir de 2018-2019

Les notes sur 60 points seront réintroduites en 2018-2019 pour environ la moitié des formations (DT, DAP, CCP) et en 2019-2020 pour toutes les formations. Pour mieux informer les élèves et leurs parents, les bulletins de la formation professionnelle, délivrés à la fin de chaque semestre, seront adaptés. Ils continueront de se fonder sur les compétences que l'élève est censé développer, mais chaque compétence sera évaluée en plus par une note. Les modules seront également évalués à l'aide d'une note finale sur 60 points. Pour motiver l'élève à progresser dans ses apprentissages, une mention sera attribuée à chaque module.

Des programmes moins chargés

Pour bien préparer l'élève à son avenir professionnel, les programmes scolaires, dont un certain nombre sont surchargés, jouent un rôle essentiel. Pour cette raison, les programmes de l'ensemble des formations professionnelles seront revus. Les compétences à atteindre dans chaque module seront reformulées et leur nombre adapté pour les rendre plus compréhensibles. Environ la moitié des formations commenceront à travailler selon les nouveaux programmes à la rentrée 2018-2019. Les autres formations suivront à la rentrée 2019-2020.

Mise en place d'une cellule de compétence pour la conception curriculaire

Mise en place à la rentrée 2017-2018 par le SCRIPT et le Service de la formation professionnelle (SFP), cette cellule de compétence a pour objectifs de :

- mettre en place un cadre qui favorise et facilite la participation de toutes les parties prenantes aux travaux de conceptualisation des curriculums ;
- organiser une démarche pour l'adaptation en cas de besoin des programmes-cadres de tous les niveaux de qualification (DT, DAP, CCP) ;
- élaborer un système d'encadrement des équipes curriculaires dans leur travail de redéfinition des profils de formation afin d'assurer leur adéquation avec le profil professionnel ;
- réviser la structure des curriculums et uniformiser la formulation des programmes-cadres en vue de davantage de cohérence et de transparence ;
- adapter les programmes-cadres afin de favoriser et de faciliter les passerelles horizontales (changer de formation en cas de nécessité de réorientation) et verticales (« Kein Abschluss ohne Anschluss »).

Cette première phase devrait durer deux ans au moins. À partir de 2019-2020, la cellule deviendra responsable de la révision, voire de la supervision des profils de formations et des curriculums afférents.

B.2.7.5 Le congé individuel de formation

Le SFP est en charge de l'instruction des demandes d'octroi de congé individuel de formation pour le secteur privé. En 2017, 3.723 demandes ont été reçues, dont 3.366 ont été acceptées et 208 refusées. 88 personnes ont retiré leurs demandes.

Le montant des remboursements s'est élevé à 2.708.629,96 euros pour 13.553 jours de formation. L'âge moyen des demandeurs est de 31 ans.

B.2.7.6 Le Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC)

Formation professionnelle initiale

Cours d'orientation et d'initiation professionnelle (COIP/IPDM) et CLIJA

Le CNFPC organise sur ses deux sites, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck, des cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP). Le nombre total d'élèves inscrits s'élève en 2017 (années scolaires 2016-2017 et 2017-2018) à 299 (Esch : 207 / Ettelbruck : 92) y inclus les élèves des classes spéciales pour les réfugiés organisées dans le cadre de l'afflux massif de demandeurs de protection internationale. En étroite collaboration avec l'OLAI, 56 jeunes réfugiés ont profité d'une formation pour favoriser leur intégration (Esch : 32 / Ettelbruck : 24).

Formation professionnelle initiale préparant à un CCP/DAP et modules préparatoires

Le nombre total d'apprentis inscrits en formation professionnelle initiale préparant à un CCP/DAP s'élève en 2017 (années scolaires 2016-2017 et 2017-2018) à 411 (Esch : 250 / Ettelbruck : 161) y

inclus 94 élèves (2016-2017 : 44 / 2017-2018 : 50) issus d'une formation de technicien se préparant aux études supérieures (modules préparatoires).

Formation patronale préparant au CCP

Par ailleurs, les CNFPC ont offert en 2017 à 49 jeunes (Esch : 14 / Ettelbruck : 35) n'ayant pas trouvé de poste d'apprentissage, la possibilité de commencer au CNFPC la formation patronale préparant au CCP dans les qualifications suivantes : installateur chauffage-sanitaire, parqueteur, électricien, débosseleur de véhicules automoteurs et peintre-décorateur. La durée des conventions est en principe d'une année ; l'objectif est de poursuivre l'apprentissage dans le secteur privé l'année suivante.

Le projet « JobElo »

Fruit d'une collaboration entre le ministère du Travail et le ministère de l'Éducation nationale, ce projet a pour objectif de qualifier un maximum de jeunes (18-25 ans) qu'on dit « décrocheurs », en vue d'une intégration plus grande sur le marché du travail. Ceux-ci ont donc accès à un accompagnement leur permettant de se (re)mobiliser sur un projet professionnel et de bénéficier d'une formation adaptée et ajustée à leurs besoins. En 2017, un total de 50 élèves (Esch : 18 / Ettelbruck : 32) ont profité de ce projet.

Formation professionnelle continue

Cours du soir et promotion sociale

En 2017, le CNFPC a organisé 96 cours du soir différents (Esch : 67 / Ettelbruck : 29) dans les domaines suivants : arts, gastronomie, social et éducatif, arts ménagers, informatique, bureautique et artisanat. Le nombre d'élèves inscrits était de 945 (Esch : 664 / Ettelbruck : 281).

Formation professionnelle continue

Outre les formations soudeur certifié, engins de levage et aide socio-familiale, plus de 25 types de formations différentes ont été organisées dans le cadre de la formation professionnelle continue. En 2017, 1.286 personnes (Esch : 1.219 / Ettelbruck : 67) ont été formées dans ce cadre y inclus les formations de reconversion professionnelle.

Mesures complémentaires en collaboration avec l'ADEM

Le Service de la formation professionnelle préside une commission qui décide, en étroite collaboration avec les CNFPC et le ministère du Travail, des mesures de formation pour demandeurs d'emploi. En 2017, 318 personnes ont été sélectionnées pour participer aux différentes mesures organisées aux deux CNFPC.

B.2.8. Formation des adultes

B.2.8.1 Service de la formation des adultes (SFA)

Le Service de la formation des adultes a la mission de développer et de promouvoir la formation des adultes ainsi que d'organiser des cours pour adultes dans les domaines de la 2^e voie de qualification, de l'instruction de base et des formations d'intérêt général.

La spécificité des cours offerts dans le cadre de la formation des adultes est le fait que ces cours sont ouverts à tous les résidents et qu'ils s'inscrivent dans une logique de promotion sociale, de promotion professionnelle et d'épanouissement personnel.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des inscriptions dans les différents domaines de formation.

Domaine de formation	2015-2016	2016-2017
Enseignement secondaire	157	91
Enseignement secondaire technique	452	578
Langues	1.4547	15.931
Arts et créations artisanales	1.472	1.433
Technologies de l'information et de la communication - TIC	1.310	1.078
Socio-éducatif et bien-être	261	358
Instruction de base	887	1.054
Personnes à besoins spécifiques	283	269
Citoyenneté (CAI et loi nationalité)	2.051	2.516
Parcours d'intégration accompagné		214
Total	21.420	23.522

Pour l'ensemble des formations organisées sous la responsabilité du SFA, le nombre d'inscriptions a augmenté de 10% entre 2015-2016 et 2016-2017.

Sur les 23.522 inscriptions de 2016-2017, 2,8% relevaient de la 2^e voie de qualification, 5,6% de l'instruction de base (y inclus des cours pour déficients visuels), 10,7% de la citoyenneté et 80,9% des cours d'intérêt général.

2^e voie de qualification

Les cours de 2^e voie de qualification permettent aux personnes qui n'ont pas eu la possibilité de terminer leur formation initiale ou qui n'ont pas atteint le niveau requis pour réaliser leurs projets, d'accéder aux mêmes diplômes et certificats que ceux délivrés par l'enseignement secondaire. Les formations, offertes en présentiel (cours du soir et cours en journée) ou à distance (e-bac), sont adaptées aux besoins des adultes et permettent de concilier vie familiale, emploi et formation. Pour l'année scolaire 2016-2017, 91 apprenants étaient inscrits dans une classe de l'enseignement secondaire classique (dont 67 en e-Bac) et 578 dans une classe de l'enseignement secondaire général.

Instruction de base des adultes

L'instruction de base s'adresse aux adultes en situation d'illettrisme. Au Luxembourg sont considérées en situation d'illettrisme, les personnes qui ont été scolarisées, mais qui ne maîtrisent pas ou plus suffisamment la lecture, l'écriture et le calcul (compétences de base) pour être autonome dans les situations simples de la vie quotidienne. L'instruction de base vise aussi les personnes issues de l'immigration qui n'ont jamais été scolarisées et les personnes alphabétisées dans un autre alphabet. La demande et l'offre ont connu une hausse considérable dès l'automne 2015, suite à l'afflux massif de DPI. Le nombre d'inscriptions est passé de 334 en 2014-2015 à 1.054

en 2016-2017, soit une hausse de 216 %. En réponse au besoin accru d'instruction de base, le Service de la formation des adultes a développé des outils de repérage des compétences de base ainsi que du matériel didactique approprié pour l'instruction de base en langue allemande et française.

Cours d'intérêt général

La formation générale des adultes comprend les langues, l'art et les créations artisanales, les sciences, l'économie et l'environnement ; le socio-éducatif et le bien-être ; les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la formation civique dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration et de l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise. La formation générale comptant 21.316 inscriptions, est en grande majorité une formation linguistique (75% des inscriptions). La formation civique regroupe 12% des inscriptions, les TIC 5%, les arts et créations artisanales 7% et les autres domaines 2%.

Parmi les cours de langues, les cours de luxembourgeois sont les plus fréquentés. Sur un total de 15.845 inscriptions en formation linguistique, 48,4% concernaient la langue luxembourgeoise, 33,4% la langue française, 4,9% la langue anglaise, 3,7% la langue allemande et 9,7% treize autres langues. Depuis 2000/2001, où 1.407 inscriptions ont été enregistrées dans des cours de langue luxembourgeoise à 2016/2017 où 7.670 inscriptions ont été enregistrées, la progression annuelle des apprenants de la langue luxembourgeoise est considérable. L'afflux aux cours de langues connaît deux raisons majeures, à savoir l'augmentation permanente de l'immigration et la volonté accrue d'apprendre la langue luxembourgeoise.

Les cours de citoyenneté représentent aujourd'hui un pilier important de la formation générale des résidents. Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la nationalité du 8 mars 2017, les personnes ayant besoin d'un certificat « Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg » pour postuler à la nationalité luxembourgeoise, peuvent l'acquérir en participant soit à des cours de 24 heures, soit à un examen. Les cours et l'examen, dispensés en trois langues, portent sur les matières suivantes : Droits fondamentaux des citoyens ; Institutions étatiques et communales du Grand-Duché de Luxembourg et Histoire du Grand-Duché de Luxembourg et l'intégration européenne. D'avril à septembre 2017, 485 certificats ont été émis à des personnes ayant participé à 24 heures de cours et 510 certificats à des personnes ayant participé à l'examen.

Individualiser et flexibiliser l'offre de formation est le défi auquel la formation des adultes doit répondre à l'ère de la digitalisation. Les ateliers d'apprentissage personnalisé *Learn for success* (L4S), qui ont ouvert leurs portes en 2014 à l'École de la deuxième chance, sont un projet prometteur qu'il s'agit de développer dans les années à venir. En atelier d'apprentissage, les adultes bénéficient d'un support individualisé en langues et mathématiques leur permettant d'acquérir les compétences requises face à un défi d'insertion ou de promotion professionnelle.

Intégration linguistique des DPI/BPI et primo-arrivants

Dans le cadre du Parcours d'intégration accompagné (PIA), mis en place suite à l'afflux massif de demandeurs de protection internationale (DPI), le Service de la formation des adultes assure le volet de la formation linguistique et de l'orientation vers la formation des adultes. Les interventions sont les suivantes : l'Intégration linguistique 1 (IL1) informe les apprenants sur la situation linguistique au Luxembourg et son système scolaire et permet un premier contact avec la langue luxembourgeoise. L'Intégration linguistique 2 (IL2) a pour objectif d'aider les adultes à acquérir les compétences linguistiques requises au Luxembourg. Sont offerts des cours de littérature en langue française et des cours de français pour débutants. Entre avril et septembre 2017, une phase test facultative avec 97 participants aux cours IL1 et à la séance de guidance, ainsi que 117 participants aux cours IL2 a eu lieu.

Promotion de l'accès à l'éducation et la formation des adultes

L'outil d'information du Service de la formation des adultes est le catalogue annuel de l'éducation et de la formation des adultes, qui en 2017 est paru pour la 26^e fois avec un tirage de 15.000 exemplaires. Les informations fournies par le catalogue sont également accessibles sur le site du ministère et sur www.lifelong-learning.lu. À la rentrée 2017-2018, le SFA a organisé l'action *RENDEZ-VOUS ERWUESSENEBILDUNG* afin de rendre visible l'offre d'éducation et de formation des adultes au niveau régional et local, d'entrer en dialogue avec les acteurs et apprenants locaux et régionaux et d'informer et guider les citoyens. Durant cette période, le Service de la formation des adultes et ses partenaires ont été présents dans trois grandes surfaces. Une campagne médiatique a soutenu cette action.

Le droit d'inscription réduit est l'outil national par lequel des personnes économiquement défavorisées, des migrants ou des personnes fragilisées par rapport au marché de l'emploi sont incités à participer à l'éducation et la formation des adultes. Des bons donnent droit à un tarif d'inscription réduit (10 € par cours) aux cours dispensés par les lycées, les communes, les associations conventionnées et par l'Institut national des langues. En 2016-2017, 10.560 bons ont été émis, dont 50% par l'ADEM, 19% par l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration, 12% par le Service national d'action sociale (SNAS), 11% par l'OLAI pour les DPI et 8% par les offices sociaux. Sur l'ensemble des bons utilisés, les cours de luxembourgeois, français, allemand et anglais sont les plus fréquemment choisis, suivis des TIC. 19% des bons émis n'ont pas été utilisés.

Activités et projets européens et internationaux

Dans le cadre de la stratégie européenne Éducation et Formation 2020, le SFA représente le ministère dans le groupe de travail Éducation et formation des adultes. Le groupe développe des rapports analytiques, des outils d'évaluation et des recommandations politiques sur la formation des adultes en relation avec le développement professionnel.

Le SFA est le service coordinateur de l'Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes et la structure nationale de support pour la plateforme électronique de l'éducation et de la formation des adultes - EPALE.

Le SFA est membre de European Basic Skills Network - EBSN. Ce réseau regroupe les décideurs et parties prenantes européens dans le domaine de l'instruction de base. En 2017, l'assemblée générale et la conférence annuelle du réseau ont eu lieu au Luxembourg.

Une délégation du SFA a participé à la réunion de bilan à mi-parcours de CONFINTEA VI à Suwon en novembre 2017, laquelle a examiné le progrès de la mise en œuvre du cadre d'action de Bélem. Le Cadre d'action de Belém et la Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes adoptés en 2015 par l'UNESCO, contribuent à atteindre l'objectif 4 de développement durable de l'ONU : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

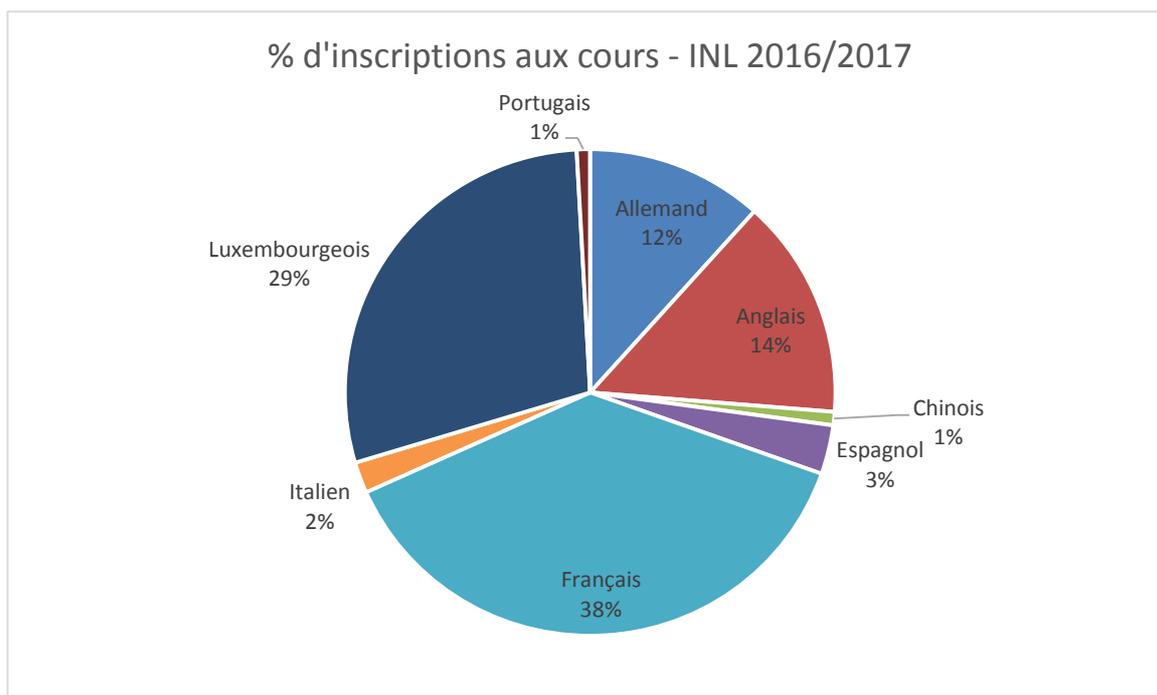
B.2.8.2 Institut national de langues (INL)

L'année 2016-2017 a été marquée encore une fois par une augmentation substantielle de la demande tant au niveau des cours de langues qu'au niveau des certifications nationales et internationales atteignant 15.461 inscriptions totales contre 14.884 en 2015-2016. Avec la nouvelle loi sur la nationalité luxembourgeoise entrée en vigueur en avril 2017, le mandat de l'INL comme organisme certificateur des compétences en langue a été reconduit et l'INL a dû augmenter les places au *Sproochentest* de manière conséquente. Le projet d'une annexe dans le Sud du pays s'est concrétisé à la rentrée 2017-2018 avec une cinquantaine de cours.

Cours de langues

En 2016-2017, l'INL a organisé 710 cours et totalise 13.255 inscriptions soit 3,1 % de plus qu'en 2015-2016. Sur les huit langues proposées (FR, DE, EN, LU, ES, PT, IT, CN), le français et le luxembourgeois sont les plus populaires. Ainsi, 5.020 inscriptions, soit 37,9 % du total, concernaient le français, alors que le luxembourgeois en comptait 3.814, soit 28,8 %. Les cours de luxembourgeois ont connu la plus grande croissance alors que les cours d'allemand, de chinois et d'italien ont enregistré une baisse par rapport à l'année précédente.

Pour les personnes désireuses d'adopter la nationalité luxembourgeoise par option, l'INL a organisé pour la première fois les cours de 24 heures de luxembourgeois. Ces cours visent à offrir une initiation à la langue luxembourgeoise en expression orale et en compréhension de l'oral.



Certifications nationales

Face à la demande accrue, qui découle de la loi sur l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise, l'INL a organisé 13 sessions du *Sproochentest*, totalisant 1.397 candidats, soit 6 % de plus qu'en 2015-2016. Le taux de réussite global sur l'ensemble des sessions s'élève à 71 %. L'INL a fait passer les examens *Lëtzebuergesch als Friemsprooch (LaF)* à 179 candidats en 2016-2017 contre 164 candidats en 2015-2016. Le taux de réussite a été de 57 %.

Les règlements grand-ducal et ministériel définissant les examens « LaF » datent de 2001, un groupe de travail de l'INL a élaboré de nouvelles spécifications visant l'harmonisation de leur contenu avec les descripteurs du CECR. La nouvelle loi sur la nationalité luxembourgeoise est entrée en vigueur en avril 2017. Dans ce cadre, l'INL a préparé le nouveau règlement grand-ducal sur le *Sproochentest*.

Certifications internationales

Le nombre de candidats est passé de 551 en 2015-2016 à 630 en 2016-2017. Les examens anglais (*International English Language Testing System - IELTS* et *Cambridge English Language Assessment*) affichent le plus grand nombre de candidats, soit 347 au total. L'organisation et le déroulement des examens Cambridge ainsi que le travail des examinateurs oraux ont été certifiés conformes aux exigences lors des inspections externes en décembre 2016 et en mai 2017.

Promotion de l'enseignement et de l'apprentissage du luxembourgeois

L'INL assure une formation continue qui mène à l'obtention du diplôme *Zertifikat Lëtzebuenger Sprooch a Kultur (ZLSK)*. La promotion 2016-2017 a débuté en octobre 2016 avec 17 candidats. En juillet 2017, 14 candidats ont obtenu leur diplôme.

L'INL vient également de compléter la série des manuels *Schwätzt Dir Lëtzebuergesch ?* avec une nouvelle édition du tome A1 et un nouveau manuel A2.

Formation continue

Outre les formations spécifiques pour surveillants d'examens et examinateurs, l'INL a offert des formations de développement professionnel continu sur trois jours en 2016-2017. En septembre 2016, une formation de six heures portant sur la rédaction d'épreuves d'évaluation selon les descripteurs développés par l'INL a été organisée pour les concepteurs d'items de l'institution. En septembre, l'ensemble du personnel a participé à deux journées de formation axées sur l'offre culturelle au Luxembourg et son apport pour les apprenants de l'INL, les droits d'auteur et le « blended learning » en classe de langue. En juillet, les enseignants de l'INL ont jeté un regard critique sur leur travail quotidien lors d'une journée de réflexion portant sur l'identification des besoins des apprenants, la gestion du groupe classe, la composante interculturelle et les résultats d'apprentissage des apprenants.

Enfin, en 2016-2017 une équipe d'enseignants a mené à bout le projet d'harmonisation de l'évaluation à l'INL accompagné par l'asbl Modoperandi, un groupe belge de conseillers pédagogiques.

En 2016-2017, l'INL a proposé en tout quelque 50 heures de formation continue interne.

Formation pédagogique et stage du formateur d'adultes

En 2016-2017, l'INL a accompagné huit stagiaires formateurs d'adultes, cinq de la promotion 3 et trois de la promotion 4 (3 LU, 3 FR, 1 DE, 1 EN). En juin 2017, cinq stagiaires ont passé leur examen de fin de stage avec succès. En outre, l'INL a accompagné deux stagiaires professeurs de luxembourgeois.

Les modalités de stage pour les nouveaux chargés de cours de l'INL ont été définies avec l'IFEN. Le programme d'une formation d'insertion commune à tous les stagiaires de l'INL a été conçu et mis en œuvre à la rentrée 2017.

Infrastructure, équipement et sécurité

L'INL a suivi le chantier de rénovation et d'assainissement énergétique du bâtiment au Glacis et préparé le retour au site (détermination du nouveau mobilier, de l'équipement informatique et technique ; lancement et suivi de différents appels d'offre).

Afin de rendre le suivi des photocopies plus opérationnel, l'INL a introduit le système *Papercut* avec le renouvellement du parc des photocopieurs.

Qualité et communication

Dans une démarche d'amélioration continue du travail de l'INL, l'apprenant est placé au centre des préoccupations. C'est ainsi qu'en 2016-2017 deux études de satisfaction ont été réalisées et plus de 2.000 réponses ont été collectées. Sur notre échelle de satisfaction générale, l'INL a obtenu une moyenne de 7,53 sur 10 en ce qui concerne la qualité des services et des formations.

Le nouveau site Internet multilingue (cinq langues) a été mis en ligne en janvier 2017.

L'INL a participé à la Foire de l'Étudiant et au Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté.

Une nouvelle charte a été élaborée et finalisée en juin 2017.

Collaboration nationale et internationale

En avril, le règlement grand-ducal déterminant les modalités de fonctionnement du comité consultatif de l'INL a été publié. Le comité s'est réuni deux fois.

Dans un désir de soutenir la qualité de son service des examens et de son offre de cours, l'INL est membre de ALTE (Association of Language Testers in Europe) et de EAQUALS (Evaluation & Accreditation of Quality in Language Services) afin de permettre des échanges avec des acteurs internationaux dans les domaines de l'évaluation et de l'enseignement des langues. La direction de l'INL représente le Luxembourg au sein du Centre de langues vivantes de Graz. En mars, deux enseignants ont participé à une journée de travail à Graz en vue de planifier deux formations en collaboration avec le Centre européen des langues vivantes (CELV).

L'INL collabore avec les universités et instituts qui offrent des certifications internationales, ainsi qu'avec l'Université du Luxembourg pour ce qui relève de la certification au niveau national.

B.2.8.3 Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC)

Cofinancement de la formation en entreprise

En 2017, l'INFPC a instruit 2.119 demandes de cofinancement relatives aux exercices 2015, 2016 et 2017.

Dossiers soumis		Dossiers clôturés	non-éligibles	Reste
Approbations 2014	470	459	11	0
Rapports 2014	459	447	12	0
Bilans 2014	1053	1046	7	0
Approbations 2015	475	475	0	0
Rapports 2015	475	461	11	3
Bilans 2015	1159	1146	4	9
Approbations 2016	496	493	0	3
Rapports 2016	464	192	8	264
Bilans 2016	1246	10	0	1236
Approbations 2017	490	484	1	5
Rapports 2017	2	0	1	1
Bilans 2017	0	0	0	0
Total				1521
Reste 2015:	12 Dossiers		Ne sont pas encore rentrés	0 Rapports 2015
Reste 2016:	1503 Dossiers		Ne sont pas encore rentrés	32 Rapports 2016
Reste 2017:	6 Dossiers		Ne sont pas encore rentrés	487 Rapports 2017

La formation *Cofinancement de la formation en entreprise* a été suivie par 151 participants répartis en 17 sessions.

Observatoire de la formation

Études et analyses

Plusieurs publications et outils concernant deux axes de travail ont été réalisés :

- Contribution financière de l'État à la formation professionnelle continue
 - La formation professionnelle continue par secteur d'activité en 2014 ;
 - L'accès à la formation des salariés du secteur privé en 2015 ;
 - L'effort de formation des entreprises du secteur privé en 2015.
- Transition École-Vie Active (TEVA)
 - Indicateurs clés 2012-2015, « Quelles perspectives d'emploi pour les élèves de l'enseignement secondaire technique? » (triptyque synthétique) ;
 - Indicateurs 2012-2015, « L'emploi en 4 indicateurs (1/6) » ;
 - Indicateurs 2012-2015, « Le premier emploi (2/6) » ;

- Indicateurs 2012-2015, « Zoom sur la qualité de l'emploi (3/6) » ;
- Indicateurs 2012-2015, « La réussite à l'examen, facteur d'insertion (4/6) » ;
- Indicateurs 2012-2015, « Hommes et femmes diplômés, égalité des chances ? (5/6) » ;
- Indicateurs 2012-2015, « Baromètre TEVA 2012 vs 2011 (6/6) » ;
- Trajectoires 2011-2015, « Quel début de carrière pour les élèves qui sortent pour la première fois de l'enseignement secondaire technique ? » (triptyque synthétique) ;
- Trajectoires 2011-2015, « Le début de carrière des élèves de l'enseignement secondaire technique » ;
- Actualisation du baromètre interactif servant à mesurer, comparer et suivre l'insertion professionnelle et la qualité des emplois occupés par les jeunes issus de l'enseignement secondaire (www.teva.lu).

ReferNet

Plusieurs publications ont été rédigées pour le Réseau européen de référence et d'expertise sur l'enseignement et la formation professionnels (EFP) :

- un *Country report*, rapport de présentation pour un public de non-experts du système national d'EFP ;
- un *Policy report*, reporting d'informations sur l'évolution nationale des politiques et des réformes liées à l'EFP ;
- un rapport thématique, « Mesures et programmes disponibles dans le domaine de l'enseignement, de la formation et de l'emploi à l'attention des *NEETs* et des chômeurs de longue durée » ;
- un rapport thématique, « Perception de l'enseignement et de la formation professionnels ».

Quatre articles brefs sur des actualités nationales récentes liées à l'EFP ont été produits.

Portail www.lifelong-learning.lu

Le portail national de la formation tout au long de la vie a enregistré, en moyenne, 32.400 visites par mois en 2017, soit 47% de plus qu'en 2016. Plus de 164.000 pages ont été consultées mensuellement (+45 % par rapport à 2016).

Le portail compte 236 organismes de formation membres en 2017, contre 207 en 2016, soit un accroissement de 14 %. Il permet d'accéder à une offre riche de plus de 9.300 formations, contre 7.600 en 2016, soit une augmentation de 22 %.

La page d'accueil du portail a été intégralement repensée afin de faciliter l'accès à l'information utile pour se former : le moteur de recherche est mis en avant et les différentes zones d'information sont identifiées de manière plus évidente. La navigation du portail a été réorganisée et enrichie de nouveaux contenus dédiés notamment à l'exercice de l'activité de prestataire de formation et aux formations réglementées. Les formulaires de demande d'information et d'inscription aux formations ont été adaptés aux périphériques mobiles, générant ainsi de nombreux nouveaux contacts.

Les travaux destinés à l'optimisation du positionnement du portail dans les résultats des moteurs de recherche (SEO – Référencement naturel) ont été poursuivis. Le référencement naturel (à travers un moteur de recherche) a représenté 67% des sources de visite en 2017.

Le Répertoire des organismes de formation a été mis à jour et distribué à 6.000 exemplaires. En 2017, l'INFPC a également œuvré à la refonte du Répertoire afin d'améliorer la lisibilité des informations présentées et de proposer un document toujours plus dynamique et moderne. Une nouvelle identité visuelle a été créée. La publication est prévue au premier trimestre 2018.

Un nouveau concept pour la newsletter *Formanews* a été mis en place en janvier 2017. Parallèlement aux actualités et événements de la formation envoyés mensuellement, un extrait des offres de formation à venir est diffusé chaque semaine, par e-mail, à travers « Formanews Offres de

formation ». C'est une déclinaison de la newsletter existante qui contribue au développement de ce canal de communication. La newsletter compte ainsi 4.500 abonnés en 2017, contre 4.000 en 2016.

L'INFPC a participé au projet « Connections » de l'ASTI à travers l'animation d'une séance d'information consacrée à la plateforme lifelong-learning.lu. Ce projet a pour objectif de préparer les réfugiés à l'emploi.

Une collaboration a été entamée avec le Centre-Inffo (structure publique française en charge de la formation professionnelle) dans le cadre du projet de construction d'un réseau francophone pour l'information sur la formation professionnelle. L'objectif principal est de promouvoir la formation professionnelle au sein de la Francophonie sous l'angle du développement des systèmes d'information.

Communication

Une campagne de communication visant à promouvoir la formation tout au long de la vie a été diffusée sur base d'un plan média ciblé (presse, radio, internet). Cette campagne contribue à garantir la visibilité de l'offre de formation et des dispositifs d'aide à la formation détaillés sur lifelong-learning.lu.

La stratégie relative à la présence de l'INFPC et de ses services sur les médias sociaux a été mise en place. Les comptes Facebook, Twitter et YouTube dédiés à la plateforme lifelong-learning.lu, le compte LinkedIn au nom de l'INFPC ont été développés et lancés en 2017. À travers cette présence, l'INFPC souhaite communiquer au plus près des particuliers et des entreprises.

Quatre séances d'information relatives à la validation des acquis de l'expérience ont été mises en œuvre en collaboration avec le ministère et les Chambres professionnelles. Des annonces publicitaires communes ont été diffusées afin d'en assurer la promotion.

Un nouveau dépliant « Quelles aides pour votre formation ? » présentant les dispositifs d'aide à la formation de façon succincte a été réalisé. L'objectif est de diffuser largement une information condensée, puis d'orienter les individus vers lifelong-learning.lu ou directement vers l'organisme en charge du dispositif d'aide à la formation.

Le service d'information téléphonique *Infoline* a traité près de 600 appels et e-mails concernant la formation tout au long de la vie. 43 articles (communiqués de presse, interviews) ont été publiés dans la presse écrite et en ligne.

L'INFPC a tenu un stand d'information au cours des différents événements publics dédiés à la formation et/ou à l'emploi : *Moovijob*, *Jobdag*, *Unicareers*, les *Rendez-vous Erwuessenebildung* organisés par le Service de la formation des adultes du ministère et le *Training Day* organisé par la Cour des comptes européenne.

B.2.9 Maison de l'orientation (MO)

La loi du 22 juin 2017 crée une Maison de l'orientation, qui prévoit le regroupement en un seul bâtiment des administrations et services étatiques œuvrant dans le domaine de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle pour jeunes et adultes. Il met en place l'orientation scolaire et professionnelle, la MO comme guichet unique et plateforme commune des principaux acteurs de l'orientation, les minima de formation continue des agents intervenant dans l'orientation, les modalités de coordination de la MO, les démarches nécessaires pour intégrer la MO, le cadre de référence national pour la démarche-lycée dans le domaine d'orientation au niveau du plan de développement scolaire ; le Conseil national, appelé Forum orientation, chargé de collaborer à la mise en place d'une stratégie nationale de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi, le recrutement d'un directeur a été lancé en octobre 2017.

En 2017, malgré les différentes restructurations et rebranding, les services regroupés dans la Maison de l'orientation en collaboration avec le Service de coordination de la MO ont poursuivi leurs activités : accueil individuel, ateliers pour groupes, développement d'outils pédagogiques, collaborations et partenariats divers, rencontres avec les professionnels, interventions en classe, participation aux foires et salons, actions de communication diverses, participation au réseau européen Euroguidance, etc.

B.2.9.1 Restructurations et Rebranding

L'Action locale pour jeunes (ALJ) a fusionné avec le Service national de la jeunesse, changeant dans le même temps de dénomination pour devenir l'Antenne locale pour jeunes. Le CPOS (Centre de psychologie et d'orientation scolaires) et ses SPOS (Service de psychologie et d'orientation scolaires), ont également changé de nom, suite à l'entrée en vigueur de la loi du 22 juin 2017, pour devenir le CePAS (Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires) et les SePAS (Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires) respectivement. Leurs missions ont également été modifiées.

B.2.9.2 Girls' Day Boys' Day (GDBD)

Le Service de coordination de la Maison de l'orientation s'est vu attribuer la responsabilité de l'organisation et la coordination du Girls' Day Boys' Day, qui jusque-là était du ressort du Service d'orientation de l'ADEM (ADEM-OP). Nouveauté de l'édition 2017, celle-ci s'adressait uniquement aux élèves fréquentant les classes de 6^e et 5^e, respectivement de 8^e et 9^e. Ce changement n'a eu aucun impact négatif sur le taux de participation. Ainsi, 625 élèves, à savoir 468 filles et 157 garçons ont participé au GDBD par le biais des offres publiées sur le site Internet. 199 élèves ont participé de leur propre initiative, c.-à-d. qu'ils ont trouvé un poste de stage sans recourir aux offres du site Internet ; il s'agissait de 111 filles et 88 garçons. Soit un total de 824 participants en 2017 contre 800 en 2016.

En parallèle, le Service a également développé un concept de rebranding du GDBD, en partenariat avec l'ADEM-OP et le ministère de l'Égalité des Chances.

B.2.9.3 Portail Anelo

La gestion du portail *Anelo* et de ses différents sites est désormais effectuée par le Service de coordination de la Maison de l'orientation. Il en va de même pour la promotion de ce portail dédié à l'orientation, ainsi que de l'organisation des formations continues permettant aux jeunes et aux moins jeunes de maîtriser les différents outils proposés par *Anelo*. Ces formations sont le plus souvent organisées à l'initiative des maisons des jeunes ou autres structures similaires.

B.2.9.4 Démarche d'orientation

Dans le contexte des échanges en vue de la mise en œuvre d'une démarche d'orientation, et à la demande des lycées pilotes, une offre complète et variée de formations pour les collaborateurs des futures cellules d'orientation, a été développée par les différents services de la Maison de l'orientation, et ce en étroite collaboration avec l'IFEN.

B.2.9.5 Projet Orientation

2017 a marqué la fin du projet Orientation coordonné par le SCRIPT en collaboration avec les services de la Maison de l'orientation et des lycées. Le cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle a été présenté aux différents directeurs de lycées du pays, ainsi qu'aux personnes concernées par l'orientation dans les différents établissements lors de la Journée d'orientation du 24 janvier 2017. Cet événement a constitué le début de la phase de transition et de mise en œuvre, où la Maison de l'orientation et le SCRIPT assument un rôle de soutien aux lycées.

B.2.10 Scolarisation des élèves de langue étrangère

Depuis 1998, le Service de la scolarisation des enfants étrangers (SECAM) coordonne les mesures favorisant l'insertion scolaire des élèves de langue étrangère et offre un appui aux élèves, aux parents d'élèves et aux enseignants.

B.2.10.1 Défis

Le taux moyen d'enfants de nationalité étrangère inscrits dans l'enseignement public et l'enseignement privé suivant les programmes officiels est actuellement de 45,8% (36,4% en 2003-2004).

En 2016-2017 seuls 35,8% des élèves ont le luxembourgeois comme première langue parlée à la maison (contre 41,5% en 2011-2012). Depuis 2011-2012, le taux des élèves ayant comme première langue le portugais demeure stable (autour de 28%). Les quelque 36% restants se répartissent entre les autres langues (français, bosnien-croate-macédonien-serbe, allemand, italien, etc.).

B.2.10.2 Actions prioritaires à destination des enseignants

La priorité est donnée à l'aide au développement des compétences linguistiques des élèves récemment arrivés au pays par l'élaboration et la mise à disposition de ressources pédagogiques.

Publications : mises à jour

- Accueillir et intégrer : Guide pour enseignants accueillant un enfant nouvellement arrivé au pays ;
- L'orientation des élèves récemment arrivés au pays : brochure d'information sur l'offre scolaire pour élèves récemment arrivés, destinée aux enseignants des cours et des classes d'accueil ainsi que des classes d'insertion.

Formation des enseignants à la gestion d'une hétérogénéité grandissante

D'autres formations ont été proposées en 2017, à côté des formations existantes :

- *Durchgängige Sprachbildung in einem mehrsprachigen Kontext - quer über alle Fächer und über alle Zyklen*: formation proposée au personnel éducatif et enseignants ainsi qu'aux enseignants stagiaires ;
- *Residence Reebou – my multilingual village: Schüler/-innen entdecken die Sprachen ihrer Umgebung* ;
- *Cours Relations école – famille et médiations interculturelles* dans le cadre de la formation initiale des enseignants : formation proposée aux enseignants-stagiaires des promotions 2016-2017 et 2017-2018.

Les travaux de restructuration du site Internet SECAM (<https://portal.education.lu/secam/>) destiné à soutenir les enseignants dans leurs missions ont été finalisés.

B.2.10.3 Accueil des élèves nouvellement arrivés

L'accueil lié à l'afflux massif de demandeurs de protection internationale a entraîné une hausse de 14% du nombre d'élèves accueillis à la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA) par rapport à l'année scolaire précédente :

15.09.2016 au 15.09.2017 : 1.239 entrevues (dont 903 orientations vers l'ESC/ESG) ;

15.09.2015 au 15.09.2016 : 1.086 entrevues (dont 778 orientations vers l'ESC/ESG) ;

15.09.2014 au 15.09.2015 : 768 entrevues (dont 524 orientations vers l'ESC/ESG).

Principales nationalités	2016-2017	2015-2016	2014-2015
portugaise	17,11%	20,26%	29,91%
afghane	3,71%	11,97%	0,52%
syrienne	12,51%	9,12%	1,95%
iraquienne	7,51%	8,01%	0,26%
luxembourgeoise (retour au pays)	6,30%	6,63%	6,76%
française	5,25%	4,97%	7,54%
italienne	3,31%	2,67%	4,94%
capverdienne	1,37%	2,58%	4,03%
érythréenne	7,83%	2,04%	0,38%

Constats :

- les enfants de demandeurs de protection internationale (DPI) proviennent en majorité de Syrie, d'Erythrée, d'Iraq et d'Afghanistan ;
- le nombre de demandeurs de protection internationale mineurs non accompagnés (MNA) reste important : en 2017, 50 MNA ont introduit une demande de protection internationale ; ils étaient 51 en 2016, 103 en 2015 et 31 en 2014.

À l'école fondamentale

En principe, les élèves sont inscrits dans une « classe d'attache » du cycle correspondant à leur âge et à leur parcours antérieur. Les langues de l'école non maîtrisées par l'élève sont apprises en dehors de sa classe d'attache dans le cadre de cours d'accueil.

En 2016-2017, on comptait 28 classes spécialisées d'accueil de l'État pour enfants de demandeurs de protection internationale (DPI). Au premier trimestre 2017-2018, le nombre de classes a diminué à 13 car de plus en plus de communes favorisent l'intégration des enfants DPI dans les classes régulières dès leur arrivée.

À l'enseignement secondaire

La grande majorité des nouveaux arrivants ne maîtrisent aucune des langues scolaires du Luxembourg et ne peuvent donc pas intégrer directement une classe régulière, francophone ou anglophone.

Au 1^{er} juillet 2017, 51 classes d'accueil offertes dans 26 lycées, deux CNFPC et deux Écoles européennes ont accueilli un total de 675 élèves nouveaux arrivants :

Classe	ACCU (12-15 ans)	CLIJA (16-17 ans)	CLIJA+ (18-24 ans)
Nombre d'élèves	397	116	162

Au premier trimestre 2017-2018, 52 classes d'accueil fonctionnent dans 25 lycées, deux CNFPC, deux Écoles européennes et accueillent 638 élèves nouveaux arrivants :

Classe	ACCU (12-15 ans)	CLIJA (16-17 ans)	CLIJA+ (18-24 ans)
Nombre d'élèves	330	92	216

Les classes d'insertion (7^e, 6^e, 5^e) sont destinées aux élèves ayant un très bon niveau scolaire et arrivés au début de l'année scolaire. Pour la classe de 7^e, il n'y a pas d'exigence linguistique ; pour les 6^e ou 5^e, des connaissances en français ou en français et allemand sont requises. Le programme des

disciplines non linguistiques est le même que celui des classes régulières du cycle inférieur de l'enseignement secondaire général, alors que les classes d'accueil ont leur propre programme.

Les classes à régime linguistique spécifique (RLS) sont des classes supérieures de l'enseignement secondaire général, qui ne sont pas réservées aux élèves récemment arrivés au pays. Elles permettent à l'élève qui ne possède pas suffisamment de connaissances en allemand pour la filière régulière, mais qui remplit les conditions d'admission, de fréquenter une telle classe et d'y suivre la formation prévue en langue véhiculaire française.

	au 01.07.2017
Classes d'insertion	1.061
Classes à régime linguistique spécifique (RLS)	Régime technique et technicien : 886 DAP et CCP : 723
Total nombre d'élèves	2.670

Distribution des élèves dans les différentes classes

Les enfants de demandeurs de protection internationale (DPI)

Le Service de la scolarisation des enfants étrangers (SECAM) assure le relais entre l'Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration (OLAI) et les responsables scolaires, notamment en transmettant des informations sur le nombre d'enfants de DPI à scolariser, sur les structures d'accueil et de logement de l'OLAI, les aides matérielles, le transport scolaire, les activités parascolaires, la gratuité des repas, les colonies de vacances en collaboration avec le SNJ, etc.

Cours d'été

En 2017, le ministère a offert, pour la deuxième année consécutive, des cours d'été de français à 140 jeunes primo-arrivants de 12 à 16 ans (30 jeunes en 2016). 19 étudiants ont assuré ces cours durant les vacances estivales.

B.2.10.4 Soutien linguistique pour les élèves et familles de langue étrangère

Médiateurs interculturels

Les médiateurs interculturels, dont le nombre a considérablement augmenté depuis fin 2015, sont disponibles pour faciliter la communication entre les familles et les acteurs scolaires.

En 2016-2017, le SECAM a reçu 6.806 demandes de médiation interculturelle, dont 1.565 pour le portugais, 1.462 pour l'arabe et 1.234 pour le bosnien-croate-macédonien-serbe, soit une augmentation globale de 46% par rapport à l'année précédente.

Le pool de médiateurs interculturels a été renforcé. Fin 2017, il totalisait 64 médiateurs interculturels pour 30 langues différentes. La supervision et la formation continue des médiateurs interculturels sont assurées par l'IFEN en collaboration avec le SECAM.

Information des parents étrangers

D'importants efforts sont faits chaque année pour informer les parents étrangers. En juin 2017, des réunions d'information au sujet des cours complémentaires de langue portugaise ont été organisées à l'intention de la communauté lusophone, et ce, à Esch-sur-Alzette, à Luxembourg Ville et à Remich. Les pages sur la scolarisation des élèves étrangers du site du ministère www.men.lu, à destination du grand public comprennent des traductions en anglais, allemand et portugais et un « Grand dossier » présente l'offre internationale en français et en anglais.

Développement de la langue et de la culture portugaises

En 2016-2017, 1.253 élèves ont suivi des cours intégrés (1.345 en 2015-2016), 833 des cours parallèles (834 en 2015-2016). Suite aux difficultés rencontrées dans le cadre des cours intégrés, une nouvelle offre de langue portugaise s'adressant aux élèves des cycles 2 à 4 a vu le jour en 2017. Il s'agit de cours de portugais complémentaires à l'offre scolaire régulière, qui ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. Les modalités d'organisation et de fonctionnement des cours complémentaires ainsi que les démarches de communication entre les différents acteurs sont fixées dans les annexes du *Mémoire d'Entente sur la promotion de la langue portugaise* (signé en avril 2017 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Portugaise). En septembre 2017, 511 élèves ont suivi les cours complémentaires.

Dans le cadre de l'accord culturel entre le Luxembourg et le Portugal, un projet-pilote intitulé « Assistant de langue portugaise au cycle 1 » a été mis en œuvre dans sept écoles luxembourgeoises. Ancré dans une approche communicative, ce projet tient compte des ressources linguistiques des enfants et vise à développer la langue maternelle tout comme le luxembourgeois. Le suivi du projet par l'Université du Luxembourg (Institut de recherche sur le multilinguisme) est prolongé jusqu'en septembre 2018.

B.2.10.5 Éducation interculturelle

La convention avec l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) portant sur le Centre de documentation et d'animations interculturelles (ikl) a été continuée en 2017. En raison du manque d'espace pour la bibliothèque, l'ikl a cédé ses livres et documents au CMHD, à l'Université du Luxembourg et à différentes associations. À cet égard, l'ikl a décidé de laisser de côté la dénomination « centre de documentation » et met l'accent sur les animations et la vie en commun (ikl – Zesumme liewen).

L'année scolaire 2016-2017 a été marquée par de nouveaux projets :

- *Partir* : un nouveau site web reprend et documente toutes les activités/ateliers réalisés dans le cadre du projet de sensibilisation au développement qui permet aux jeunes d'approfondir la réflexion sur les migrations et l'inégalité de la répartition des richesses ;
- *La face cachée de mon portable* : un nouvel atelier participatif pour sensibiliser les jeunes autour de la consommation et des ressources naturelles ;
- Une *page Facebook* pour mieux communiquer avec le public cible et diversifier les modes de diffusion de l'offre de l'ikl.

C. Les services transversaux

C.1 Communication

Outre ses activités quotidiennes (revue de presse, coordination des sites Internet et Intranet, gestion des publications, travaux graphiques, ...), le Service communication a mis en 2017 l'accent sur les volets suivants.

C.1.1. Conférences et communiqués de presse

En 2017, le Service communication a organisé 22 conférences de presse consacrées à des projets prioritaires de la politique éducative. Elles ont notamment porté sur le nouveau dispositif pour la prise en charge des élèves à besoins spécifiques, le programme d'éducation plurilingue dans les crèches, la réforme du lycée, les nouvelles offres d'enseignement européen dans l'école publique, ... Au-delà des conférences de presse proprement dites, la presse a été invitée à une dizaine d'événements dédiés à l'éducation : conférences, journées pédagogiques, remises de prix, etc.

En 2017, le Service communication a également diffusé 39 communiqués de presse consacrés à l'actualité de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

C.1.2. Page Facebook du ministère

En janvier 2017, le Service communication a lancé la page Facebook du ministère (@MENJELuxembourg). Cette ouverture aux réseaux sociaux constitue un canal de communication supplémentaire, conçu dans un souci de transparence et d'échange constructif avec tous ceux qui s'intéressent au système éducatif luxembourgeois, à la prise en charge des enfants et au secteur de la jeunesse. Au cours de sa première année, la page Facebook a comptabilisé plus de 2000 *followers*. Le service répond également aux questions qui lui sont régulièrement adressées par des visiteurs à travers la messagerie de la page.

C.1.3. EDI - Infomagazin fir Elteren

En septembre 2017, le ministère a publié le premier numéro d'un nouveau magazine d'information à destination des parents. EDI - *Infomagazin fir Elteren* renseigne sur les nombreuses réformes et améliorations mises en œuvre dans tous les domaines d'actions du ministère. Le magazine vise à informer les parents sur les évolutions dans le domaine de l'école, des structures d'éducation et d'accueil, etc., et à les impliquer ainsi davantage dans les efforts fournis pour offrir aux enfants les meilleures chances d'avenir.

EDI est rédigé en trois langues : français, luxembourgeois et allemand. Il est distribué à tous les parents dont les enfants fréquentent une structure d'accueil, une école fondamentale, un lycée ou un établissement de l'éducation différenciée.

Le premier numéro d'EDI, publié à 160.000 exemplaires, a été consacré aux nouveautés entrées en vigueur à la rentrée 2017-2018.

C.1.4. Campagne Staark Kanner

En octobre 2017, le ministère a lancé l'initiative *Staark Kanner* qui met l'accent sur les compétences des enfants dès leur plus jeune âge. Elle s'est accompagnée d'une campagne d'information des parents sur les mesures et nouveautés qui touchent l'accueil des enfants : la qualité pédagogique de l'accueil dans les crèches et les maisons relais ; les adaptations du système chèque-service accueil avec davantage d'heures d'encadrement gratuit et le programme d'éducation plurilingue pour les enfants de un à quatre ans.

Un espace internet www.staarkanner.lu renseigne sur tous les éléments et la plus-value du nouveau dispositif mis en place. Quatre clips d'information ont été publiés sur ce site et diffusés sur la page Facebook du ministère. L'existence du site et son adresse ont été communiquées à travers une campagne d'affichage.

Une brochure quadrilingue (luxembourgeois, français, anglais, portugais) expliquant les nouveautés en vigueur a été envoyée à tous les parents d'enfants de un à quatre ans fréquentant une structure d'accueil. Un dépliant portant plus particulièrement sur l'allégement financier dont bénéficient les familles depuis le 2 octobre 2017 a également été diffusé aux parents des enfants de zéro à 12 ans fréquentant une structure d'accueil.

Deux *Cahiers parents* ont été envoyés aux mêmes parents, consacrés respectivement à la découverte des langues par les jeunes enfants et à la façon dont ils découvrent le monde. Ces cahiers visent à informer les parents sur les différents aspects du développement des jeunes enfants et la manière dont ils peuvent les accompagner efficacement.

Du 13 novembre et au 11 décembre 2017, neuf réunions d'information ont été organisées à travers le pays pour présenter l'initiative *Staark Kanner* et donner au public la possibilité de discuter avec le ministre des différentes mesures et de leur impact sur la vie quotidienne.

C.1.5. Autres communications

En 2017, le Service communication a :

- diffusé 36 newsletters hebdomadaires du site du ministère www.men.lu ;
- diffusé 17 envois collectifs par courriel aux acteurs du système éducatif ;
- diffusé 11 éditions électroniques du Courrier de l'Éducation nationale ;
- réalisé et diffusé 11 newsletters internes (Intranews), renseignant sur les nouveaux collaborateurs, les changements de service, les procédures et l'agenda internes, ...

C.1.6. Publications

Voir annexe page 123.

C.2. Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques – SCRIPT

C.2.1. Division de l'innovation pédagogique et technologique

La division de l'innovation pédagogique et technologique (INNO) regroupe tous les projets innovateurs qui peuvent concerner la pédagogie, les technologies, les écoles, les communautés scolaires et les partenaires des écoles. Le travail de la division est résolument orienté vers l'action et vise à l'amélioration concrète des conditions d'apprentissage de tous les apprenants. L'innovation dans le contexte scolaire doit être comprise comme un processus délibéré et planifié.

Les projets de l'INNO sont toujours réalisés en étroite collaboration avec des partenaires du monde de l'éducation formelle et non-formelle. Le but est de développer des projets à partir d'idées innovatrices qui répondent d'abord aux exigences de la politique éducative du gouvernement. En outre, la division initie des projets d'innovation, en accord avec les finalités définies par le ministère, nées de réflexions et de nécessités qui se dégagent de recherches et d'analyses réalisées soit par les collaborateurs du SCRIPT, soit par les nombreux réseaux nationaux et internationaux dans lesquels le SCRIPT est impliqué. Par ailleurs, les écoles et établissements approchent souvent le SCRIPT afin de se faire accompagner dans des projets visant à augmenter la qualité de l'enseignement. La division peut alors prêter main forte au projet, mettre à sa disposition son expertise et le soutenir par des ressources variées. Tout projet est évalué et documenté afin que les expériences recueillies puissent être mises à disposition de tout autre établissement susceptible d'en profiter.

La coordination de tous ces projets présuppose une collaboration intense avec d'autres divisions du SCRIPT. De même, la division INNO est impliquée régulièrement dans des réflexions, activités et des traités dans d'autres divisions.

Quelques projets-phares coordonnés par la division INNO en 2017 furent :

- Les réformes des classes supérieures de l'ESC et des classes inférieures de l'ESG ;
- Le projet *one2one*, le projet des classes *tablettes* ;
- La mise en œuvre de la nouvelle discipline Vie et société ;
- Des projets de développement de la voie préparatoire dans plusieurs lycées ;
- « Training without Borders », un projet de formation CCP transfrontalière ;
- « Entrepreneurial schools » ;
- MathemaTIC.lu, un environnement d'apprentissage numérique des mathématiques pour les élèves des cycles 3 et 4 de l'enseignement fondamental et des classes inférieures de l'enseignement secondaire.

C.2.2. Division de la coordination d'initiatives et de programmes pédagogiques

La division de la coordination d'initiatives et de programmes pédagogiques a pour mission principale de promouvoir, coordonner et organiser des activités dans des écoles, visant différents domaines d'intervention, y compris des projets culturels, des initiatives promouvant la santé, le bien-être et la motricité, mais aussi la promotion de la lecture, de la culture et des branches STEM. La division a initié et accompagné pendant l'année scolaire 2016-2017 une multitude de projets, dont seulement quelques-uns sont présentés ici.

Dans le domaine de la promotion de la lecture, le SCRIPT a entre autres coorganisé le *Virlièsconcours* pour les élèves du cycle 4, avec une participation de plus de 4.000 enfants et une finale où 19 élèves ont présenté un extrait choisi dans leur langue préférée (allemand, français ou luxembourgeois).

Au niveau de la promotion des branches STEM, le SCRIPT a promu de nombreux projets d'éducation formelle et non-formelle dans les domaines des technologies de l'information et de la

communication (compétences TIC ou « e-skills »), un secteur à très forte croissance dans la création d'emplois. La division a organisé une visite du CeBIT 2017 (en coopération avec le Lycée de Garçons de Luxembourg), l'Olympiade luxembourgeoise des sciences naturelles, le FIRST Global Robot Challenge, de même que l'organisation de la première Luxembourg Science Week, un événement qui a réuni de nombreuses institutions, associations et les acteurs de l'État.

Concernant la promotion des mathématiques, la division a organisé le concours *MaachMat(h)*. Contrairement aux épreuves et concours classiques qui mettent l'accent sur la performance individuelle, les élèves doivent ici élaborer en groupe une réponse unique par problème. Les problèmes sont choisis, en nombre et en degré de difficulté, de telle façon que chaque élève, indépendamment de son niveau, puisse y apporter une contribution.

En ce qui concerne le soutien de projets culturels, la division a mis à disposition un grand nombre d'intervenants externes dans le cadre de projets culturels dans divers lycées et écoles. Des conventions de partenariat ont été signées, e. a. avec la Kulturfabrik d'Esch/Alzette, avec le Mierscher Kulturhaus, la compagnie de théâtre « Le Grand Boube » et avec l'Institut européen de chant choral (INECC) afin de créer une dynamique culturelle au sein des établissements scolaires dans les domaines concernés. Plusieurs manifestations ont été organisées pour les différents ordres d'enseignement, en collaboration avec la Philharmonie, la Rockhal, des maisons et centres culturels et avec les Rotondes.

La division de la coordination d'initiatives et de programmes pédagogiques a organisé en outre une multitude de projets et activités visant la promotion de la motricité, du bien-être et de la santé, tout comme la prévention des toxicomanies. Les projets *Gesond iessen, méi bewegen, Freed um Vëlofueren, Stop Mobbing* et *Peer-Mediation* sont seulement quelques exemples de la grande diversité d'initiatives autour de cette thématique. Une initiative particulière dans ce domaine est le projet *clever move*, dont 2.500 élèves ont profité en 2016-2017. Le label de qualité « clever move » nouvellement créé sert à récompenser l'engagement des écoles et maisons relais « en mouvement ».

C.2.3. Division du développement de matériels didactiques

La division du développement de matériels didactiques est chargée d'accompagner et de soutenir les processus d'élaboration et d'édition de matériels didactiques innovants en cohérence avec le curriculum, les programmes et plans d'études du système scolaire luxembourgeois, à l'enseignement fondamental et secondaire.

La division conceptualise et élabore entre autres des matériels didactiques innovants selon une approche communicative et ludique dans le contexte de l'apprentissage plurilingue des langues dès le plus jeune âge. Ces outils peuvent être utilisés en classe en tant que matériel complémentaire, pour favoriser le travail en autonomie ou bien dans un but de différenciation ; ils peuvent aussi être mis à profit de l'initiation aux langues dans les classes de primo-arrivants.

Le développement de matériel digital, que ce soit des manuels numérisés ou numériques, des applications web ou des plateformes d'apprentissage en ligne, constitue un objectif primordial de la division qu'il s'agit d'accompagner et de pérenniser dans les années à venir.

Le matériel suivant est paru en 2017 :

Enseignement fondamental

- MULT-X Junior Spieleset - Die Multiplikation mit den Fingerspitzen erfassen (Lehrer) cycles 2 à 4 ;
- Matériel VieSo (Vie et Société) cycles 2 à 3 ;
- Matériel Allemand « Sprachfuchs » cycle 4 ;
- Matériel Mathématiques « Zahlenbuch » cycle 4 (Vertiefung, Grundlage, version bilingue);
- Billerkarten (cycles 1 à 4) ;
- Wimmelpouster (cycles 1 à 4).

Enseignement secondaire classique

- Fil d'Ariane Parcours de Textes 1 (7^e) – nouvelle édition ;
- Fil d'Ariane Parcours de Textes 2 (6^e) ;
- Bleu, Blanc, Rouge (7^e) - Parcours de langue française et Conjugaison ;
- Écologie des paysages luxembourgeois (3^e /2^e BC) (parution 2^e trimestre 2017-2018) ;
- Chimie organique (1^{ère} B/C), ebook ;
- Les acides et les bases (1^{ère} B/C), ebook.

Enseignement secondaire général

- Envol 3 (5^e) – Manuel de français ;
- Paul D. (Arbeitshefte für Luxemburg) – Deutsch (7^e-6^e) ;
- Itinéraires 1 Manuel de français (4^e).

C.2.4. Division du développement du curriculum

C.2.4.1 Diversification de l'offre scolaire : nouvelles sections à l'enseignement secondaire

La division du développement du curriculum coordonne les travaux curriculaires qui découlent de la diversification de l'offre scolaire. Elle assure l'accompagnement et le soutien conceptuel, méthodologique et matériel des lycées, des commissions nationales et des groupes de travail concernés. Pour toutes les sections nouvellement créées, la division a mis en place un comité de pilotage chargé d'assurer le suivi des travaux curriculaires à réaliser par les différents groupes de travail.

C.2.4.2 Réforme à l'enseignement secondaire classique, classes supérieures

En 2016-2017, le SCRIPT a élaboré un concept rendant plus flexibles les sections au niveau des classes supérieures (3^e – 1^{ère}) de l'enseignement secondaire classique ; l'objectif est de promouvoir la diversification de l'offre scolaire, mieux préparer les élèves aux études supérieures et à la diversification croissante de l'offre académique, dynamiser le développement de la qualité de l'enseignement et l'élaboration de nouveaux programmes scolaires et conférer aux lycées les moyens de développer un profil spécifique.

C.2.4.3 Réforme à l'enseignement secondaire général, classes supérieures et travaux curriculaires

En 2017, les travaux de réforme des classes supérieures de l'enseignement secondaire général ont démarré. Cette réforme répond aux défis et besoins d'une population de plus en plus hétérogène et vise une meilleure cohérence entre les classes inférieures et supérieures de l'enseignement secondaire général.

C.2.4.4 Professionnalisation des pratiques curriculaires

Durant l'année 2016-2017, la division a continué les travaux de professionnalisation des pratiques curriculaires notamment avec les commissions nationales des programmes (CNP). À cette fin, un cahier des charges type ainsi qu'un canevas de rédaction des programmes ont été élaborés. Ceux-ci constituent un cadre de référence pour les travaux curriculaires et ils font partie de l'accompagnement assuré par le SCRIPT. Ils servent à conférer une structure et une écriture commune aux programmes afin d'en garantir la cohérence.

C.2.4.5 Les finalités de discipline, de section

Les travaux d'élaboration de finalités par discipline, enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général confondus, ainsi que pour différentes sections de l'enseignement secondaire général ont été réalisés par les CNP respectives avec l'accompagnement du SCRIPT et

d'un expert. Le but de ces travaux était de concevoir et de mettre à plat ces mêmes finalités afin de pouvoir les intégrer ultérieurement dans les travaux curriculaires en vue de conférer davantage de cohérence aux programmes d'enseignement.

C.2.4.6 Enseignement des langues

Le 16 mai 2017, le groupe de travail *Enseignement des langues* au secondaire du SCRIPT a organisé une Journée des langues portant sur les différentes facettes de l'enseignement centré sur le plurilinguisme. L'objectif principal consistait à proposer aux participants des moyens d'éliminer le plus possible les barrières linguistiques entravant l'apprentissage des langues.

C.2.4.7 Luxembourgeois à l'école

En mars 2017, le gouvernement a retenu une stratégie pour promouvoir la langue luxembourgeoise. L'une des mesures est la création d'un cours à option en orthographe luxembourgeoise au lycée, offert la rentrée scolaire 2017-2018. Un groupe de travail, composé de membres de la commission nationale compétente, a élaboré le programme avec le soutien du SCRIPT.

C.2.4.8 Réforme de la formation professionnelle

Pendant l'année 2017, le Service de la formation professionnelle et le SCRIPT, en étroite collaboration avec les chambres professionnelles, ont lancé la phase active de la réforme de la formation professionnelle. Du côté du SCRIPT, la cellule de compétence pour la conception curriculaire dans le cadre de la formation professionnelle (CCCC) a été implantée au sein de la division du développement du curriculum. Dans ses activités, la CCCC est accompagnée et conseillée par l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (CH).

C.2.4.9 Commissions nationales de l'enseignement fondamental

Voir page 13.

C.2.4.10 Conseil national des programmes

Voir page 13.

C.2.5. Division d'analyses de données et d'évaluation de projets éducatifs

La division d'analyses de données et d'évaluation de projets éducatifs du SCRIPT coordonne la sous-traitance d'activités relatives au pilotage du système éducatif dans le cadre d'une convention entre le ministère et l'Université du Luxembourg.

Chaque année, elle participe à des réunions internationales sur le pilotage des systèmes éducatifs :

- Assemblée générale de l'IEA (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement*), qui coordonne l'étude ICCS (*International Civics and Citizenship Study*) à laquelle le Luxembourg participera une première fois en 2018 ;
- Groupe de pilotage de l'étude internationale PISA (*Programme for International Student Assessment*) visant à évaluer les performances scolaires des lycéens ;
- Réseau d'échanges BELDACHL (Belgique-communauté germanophone, Allemagne, Autriche, Suisse et Luxembourg) ;
- Association for Educational Assessment Europe (AEA) ;
- Association pour le développement des méthodologies d'évaluation en éducation (ADMEE) ;
- Consortium of Institutions for Development and Research in Education in Europe (CIDREE) ;
- International Congress for School Effectiveness and Improvement (ICSEI).

C.2.5.1 Épreuves nationales

Les épreuves standardisées (cycles 2.1, 3.1 et 4.1 ; 7^e, 5^e ES) font partie du dispositif relatif au *monitoring* de la qualité scolaire. Elles sont élaborées et conduites par le *Luxembourg Center for Educational Testing* (LUCET) de l'Université du Luxembourg. Le SCRIPT assure la communication et l'information autour de ces épreuves.

Les épreuves se sont déroulées en novembre 2017 dans toutes les classes de 5^e (en allemand, français et mathématiques), dans toutes les classes du cycle 2.1 (en mathématiques, compréhension de la langue luxembourgeoise et premiers pas vers le langage écrit) et de cycles 3.1 et 4.1 (allemand et mathématiques) de l'école fondamentale. Dans les classes de 7^e, les épreuves se sont limitées à la passation d'un outil mesurant les attitudes et motivations scolaires des élèves ainsi que leur contexte socio-économique. Il est prévu de communiquer les résultats des épreuves début 2018.

Dans le cadre de la procédure d'orientation en dernière année du cycle 4 à l'école fondamentale, les épreuves en allemand, français et mathématiques (EpComm 4.2) se sont déroulées en mars 2017 dans toutes les classes et avec tous les élèves du cycle 4.2 (environ 5.000 élèves). La division d'analyses de données et d'évaluation de projets éducatifs du SCRIPT est en charge de l'élaboration, des analyses statistiques et de l'accompagnement des enseignants. Les épreuves d'accès (en cas de désaccord entre parents et conseil d'orientation sur la décision d'orientation) se sont déroulées les 29 juin et 30 juin 2017.

C.2.5.2 Épreuves internationales

PISA est une étude internationale sur les performances des élèves de 15 ans.

Au Luxembourg, le prétest de PISA 2018 s'est déroulé du 25 avril au 26 mai 2017 dans 16 lycées du pays. Le test principal de PISA 2018 aura lieu en mai 2018 et s'effectuera dans tous les lycées (publics, privés et internationaux). L'accent sera mis sur la compréhension de l'écrit. Le rapport national sera publié fin 2019.

L'étude *International Computer and Literacy Study* (ICILS) vise à mesurer les compétences et à développer la pensée informatique des élèves de 6^e dans le domaine de l'utilisation des TIC aux fins de recherche, de création et de communication avec autrui en privé, à l'école, au travail et en société. En mai 2017, la phase test de l'étude ICILS a eu lieu dans cinq lycées et l'étude principale aura lieu dans tous les lycées en mai-juin 2018. Les résultats de l'étude seront du plus grand intérêt pour les politiques favorisant le numérique à l'école, notamment dans le contexte de la stratégie « Digital (4) Education ».

C.2.5.3 Accompagnement spécifique et autres projets

Dans le cadre de ses missions, la division d'analyses de données et d'évaluation de projets éducatifs du SCRIPT a entamé ou poursuivi son accompagnement de plusieurs initiatives des établissements scolaires, du SCRIPT ou du ministère :

- les projets d'action de l'école fondamentale de Brill ;
- l'enquête auprès de l'Association de parents d'élèves de l'Éducation différenciée (ALPEED) ;
- l'évaluation du cours Vie et Société de l'enseignement secondaire ;
- l'accompagnement du Maacher Lycée Grevenmacher dans l'appréciation du climat scolaire ;
- l'accompagnement depuis 2016, dans l'évaluation d'un projet longitudinal (Mathé op Däitsch) dans les deux lycées : Atert-Lycée Redange et Maacher Lycée Grevenmacher ;
- l'accompagnement dans l'évaluation du réaménagement scolaire en semestres dans deux lycées : Atert-Lycée Redange et Sportslycée Luxembourg ;
- l'analyse et l'évaluation de la réforme des études d'éducateur entamée en 2011 au LTPES ;
- l'accompagnement dans l'évaluation du projet pilote transfrontalier « Transition Without Borders » ;

- la collaboration avec l'Université du Luxembourg et le ministère de la Santé en vue de l'analyse des données de l'étude HBSC (Health Behaviour in School-aged Children) ;
- l'évaluation de la mise en place du Projet Voltaire à l'enseignement secondaire (outil en ligne ludique pour travailler l'orthographe).

C.2.6. Division du développement des établissements scolaires

La division du développement des établissements scolaires a été créée par la nouvelle loi du SCRIPT du 14 mars 2017. Elle a pour missions d'accompagner les écoles et les lycées dans leur démarche globale de développement scolaire et plus précisément dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) ainsi que de collaborer avec les différents services, structures éducatives, partenaires nationaux et internationaux qui contribuent au développement de la qualité scolaire.

C.2.6.1 Le PDS et l'accompagnement des écoles fondamentales et des lycées

Depuis septembre, les écoles et les lycées entrent à leur rythme dans leur démarche de développement scolaire en commençant par établir un état des lieux et une analyse des priorités. Ils ont jusqu'au troisième trimestre 2017-2018 pour finaliser leur PDS. Dans chacune des étapes du processus, ils sont accompagnés et soutenus par des personnes-ressources de la division :

- 15 instituteurs spécialisés en développement scolaire (I-DS) qui ont rejoint le SCRIPT en septembre 2017 interviennent directement auprès des présidents et de leur comité d'école ;
- trois collaborateurs sont à disposition des cellules de développement scolaire (CDS) créées dans tous les lycées.

Dans le respect de l'autonomie et des spécificités locales, ces personnes-ressources soutiennent les équipes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur PDS et plus généralement dans toutes les initiatives qui visent le développement scolaire.

C.2.6.2 Outils transversaux

Le cadre légal et le soutien offert à tous les établissements scolaires s'inscrivent dans un dispositif global multidimensionnel comprenant notamment des outils transversaux tels que : un site internet dédié au développement des établissements scolaires, des formulaires *edvance* permettant aux écoles et lycées de coordonner et suivre leur PDS ou encore des questionnaires types et adaptables pour procéder à des recueils de perceptions des acteurs scolaires.

C.2.6.3 Organisation de rencontres collectives

Lors de huit réunions, la division a rencontré les écoles et les lycées pour expliciter les nouvelles procédures relatives au PDS, mais surtout pour leur présenter le dispositif global prévu pour les accompagner dans cette démarche. Par ailleurs, les écoles fondamentales ont été invitées à quatre plateformes d'échange entre mars et juillet 2017. Les échanges ont servi à clarifier certaines dimensions du développement scolaire en général et du bilan de l'ancien plan de réussite scolaire en particulier. L'échange de bonnes pratiques a contribué au succès de ces plateformes.

C.2.6.4 Conférence et séminaires

Le 7 novembre 2017, le SCRIPT et sa division du développement des établissements scolaires ont accueilli Michael SCHRATZ (Autriche) et Olaf Axel BUROW (Allemagne), deux grands experts dans le domaine du développement scolaire. Dans le contexte du nouveau PDS, les deux experts ont apporté leur regard et leur expertise sur les principaux défis qui restent à relever pour penser et construire les écoles et les lycées de demain. Cet événement a permis de réunir 450 acteurs du système scolaire.

C.3. Formation du personnel de l'Éducation nationale

Le développement professionnel du personnel enseignant, éducatif et psycho-social est un processus qui s'étend tout au long de la vie professionnelle et se divise en trois différents stades : la qualification lors de la formation initiale, le stage d'insertion professionnelle et la formation continue. L'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN), créé par la loi modifiée du 30 juillet 2015, est en charge des dispositifs de stage d'insertion professionnelle et de formation continue.

Le site Internet www.ifen.lu présente aux utilisateurs les informations essentielles sur ces deux dispositifs.

L'IFEN emploie fin 2017, 39 personnes (34,75 équivalents temps plein), dont trois enseignants détachés (2 équivalents temps plein).

L'institut dispose de 42 salles de formation. Celles-ci sont, depuis la rentrée 2017-2018, occupées entre 80 et 100% pendant quatre jours de la semaine.

L'IFEN dispose d'un centre de documentation pédagogique qui comprend plus de 17.000 ouvrages en lien avec les formations proposées.

C.3.1. Mise en place des dispositifs de stage des fonctionnaires et des dispositifs de cycle de formation de début de carrière des employés

C.3.2.1 Publics concernés

L'IFEN assure en 2017 la gestion de 11 dispositifs différents d'insertion professionnelle selon les dispositions en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2015, date d'entrée en vigueur de la réforme de la Fonction publique. Depuis septembre 2017, deux promotions sont gérées en parallèle :

- les parcours de formation de la promotion 2016 qui sont en deuxième année de stage
- les parcours de formation de la promotion 2017 qui sont en première année de stage.

(voir page suivante)

	Fonction	Fonctionnaires P2016	Fonctionnaires P2017	Employés P2016	Employés P2017
Enseignement fondamental	instituteurs de l'enseignement fondamental	181	160	60 détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires, 19 détenteurs d'un diplôme d'études supérieures	31 détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires, 20 détenteurs d'un diplôme d'études supérieures
Enseignement secondaire, formation d'adultes Centre logopédie et de	professeurs et maîtres instructeurs de l'enseignement secondaire	151	157	123	134
	professeurs d'enseignement logopédique	4	10	/	/
	formateurs d'adultes	9	6	/	/
Régime préparatoire	instituteurs de l'enseignement secondaire	10	8	5	/
Personnel éducatif et psycho-social	toutes catégories confondues	3	4	76	120
totaux :		358	345	283	305
		703		588	
		1.291			

Nombre de stagiaires par dispositif

S'ajoute à cela le parcours de 167 fonctionnaires stagiaires de l'enseignement secondaire recrutés au 1^{er} septembre 2015 et ne relevant pas de la loi modifiée du 30 juillet 2015 : la majorité a clôturé la formation en février 2017 ; 18 stagiaires sont en prolongation de stage de deux semestres.

C.3.2.2 Passerelles

L'IFEN a pris soin de prendre en compte dans la conceptualisation du cycle de formation de début de carrière les passerelles envisageables en vue de l'octroi de dispenses de formation pour les personnes entrant ultérieurement en stage.

Ainsi, en 2017, 18 employés de l'enseignement fondamental détenteurs d'un diplôme d'études supérieures et 32 employés de l'enseignement secondaire, tous originaires de la promotion 2016, ont réussi le concours de recrutement et bénéficient de dispenses de formation pour des modules et épreuves réussies dans le cadre du cycle de formation de début de carrière.

C.3.2.3 Évaluation des compétences professionnelles

Le dispositif d'évaluation a pour objectif d'évaluer les compétences professionnelles du stagiaire à travers ses savoirs, ses savoir-faire et ses attitudes, dans le but de valider de manière objective et transparente sa capacité et sa volonté de poursuivre son engagement dans la profession.

À l'issue de la première année de stage, les résultats obtenus par les stagiaires fonctionnaires à l'évaluation du stage se résument comme suit :

- enseignants fonctionnaires de l'enseignement fondamental : tous ont réussi ;
- enseignants fonctionnaires de l'enseignement secondaire, de la formation d'adultes et du centre de logopédie : 151 ont réussi, 4 ont échoué, 9 ont démissionné ;
- personnel éducatif et psycho-social : tous ont réussi.

C.3.2.4 Intervenants

Afin de répondre aux exigences et objectifs de l'ensemble du dispositif, l'IFEN a défini une fiche et un profil de poste pour l'ensemble des fonctions intervenantes dans le stage et le cycle de formation de début de carrière. Ces fiches sont disponibles sur www.ifen.lu.

L'autre facteur clé de la réussite du dispositif est celui de la formation des intervenants. À cet effet, l'IFEN organise en 2017-2018 plus de 35 formations totalisant 89 groupes à l'attention des différents intervenants sous forme de rencontres d'analyse et d'échange de pratiques. Les formats de formation proposés sont variés afin de répondre aux besoins individuels : formation certifiante organisée en collaboration avec l'Université du Luxembourg, séminaires, regroupements entre pairs etc. Le nombre d'inscriptions à ces formations est passé de 917 en 2016-2017 à 1.705 en 2017-2018.

	Enseignants de l'enseignement fondamental	Enseignants de l'enseignement secondaire	Sous-groupe éducatif et psycho-social	Total
Conseillers pédagogiques	183	343	6	532
Personnes de référence	121	112	77	310
Formateurs	75	243	42	360
Conseillers didactiques	/	44	/	44
Coordinateurs de stage	/	41	/	41
Total				1.287

Effectifs des différentes fonctions

Sur un total de 12.261 personnes agissant au sein de l'enseignement fondamental et secondaire (« L'enseignement luxembourgeois en chiffres : année scolaire 2015-2016 »), un total de 2.576 personnes (stagiaires et intervenants), soit 21% sont concernées par les stages. À noter que certaines personnes assument plus d'une des fonctions du tableau ci-dessus.

C.3.2.5 Evaluation des dispositifs dans le cadre d'une démarche qualité

L'IFEN inscrit son action dans le cadre d'une démarche qualité adaptée à l'organisation et au suivi des dispositifs d'insertion professionnelle dont il a la charge.

L'analyse des données compilées (via des fiches d'évaluation, des réunions de concertation, des entretiens, des productions, etc.) permet d'opérer des actions correctives de manière continue.

Pour la promotion 2017, des adaptations ont été apportées au dispositif du stage de l'enseignement fondamental :

- la répartition des modules de formation sur l'année scolaire a été remaniée (formations début septembre, en principe une seule séance de formation par semaine),
- augmentation du nombre de modules au choix,
- aide individualisée par le formateur pour revoir ou approfondir les contenus traités dans les formations et préparer les productions écrites,
- élaboration du portfolio intégrée dans la formation du stagiaire.

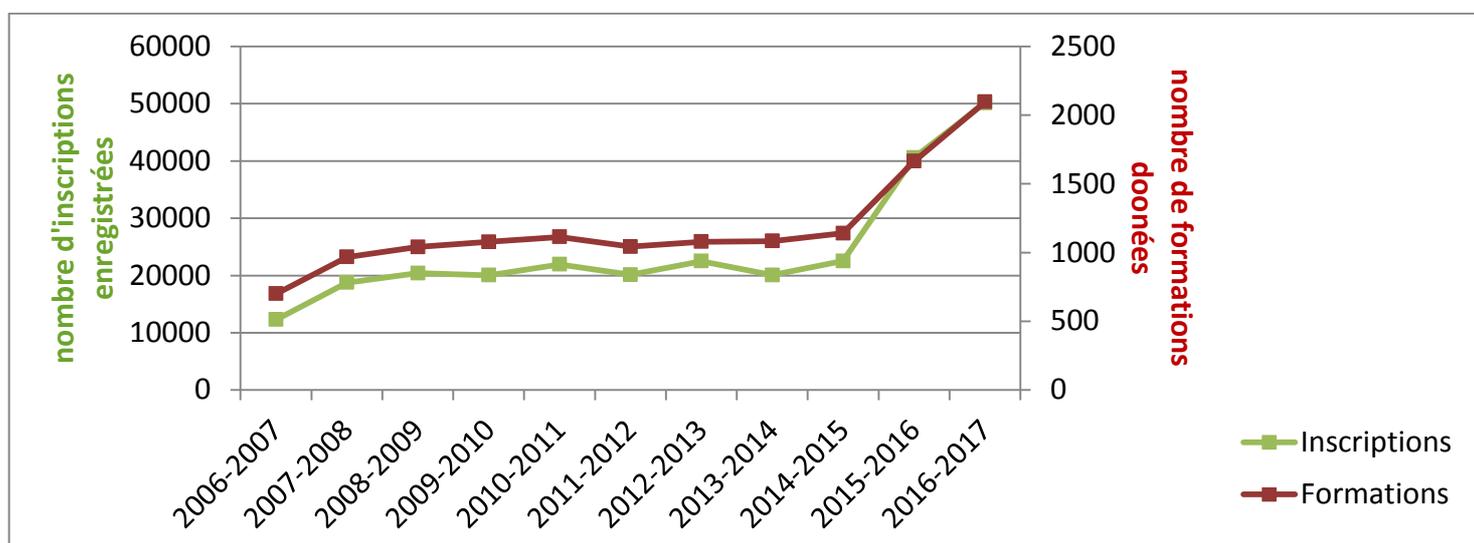
C.3.3 La formation continue des personnels de l'Éducation nationale

C.3.3.1 Les priorités en matière de formation continue en 2016 – 2017

- priorité 1 : l'enseignement et l'apprentissage dans le cadre d'une approche par compétences
- priorité 2 : l'enseignement et l'apprentissage des compétences linguistiques dans un contexte multilingue
- priorité 3 : les technologies de l'information et de la communication
- priorité 4 : le travail en équipe et la communication
- priorité 5 : le développement professionnel personnel
- priorité 6 : le développement scolaire
- priorité 7 : la gestion des établissements scolaires
- priorité 8 : le travail socio-éducatif.

C.3.3.2 Les chiffres de la formation continue

Au cours de l'année 2016-2017, 2.096 formations ont eu lieu et 50.110 inscriptions ont été enregistrées. Ceci constitue une augmentation de 23,5% au niveau des inscriptions et de 26% au niveau du nombre de formations par rapport à l'année 2015-2016.



Parmi les 2.096 formations, 1.289 (61,5%) étaient des formations nationales, 807 (38,5%) étaient des formations internes, locales ou régionales, organisées à la demande d'écoles ou d'équipes pédagogiques.

C.3.3.3 Une obligation de formation continue pour tous les enseignants

La formation continue fait partie intégrante de la tâche des enseignants de l'enseignement secondaire depuis 2007, et de la tâche des enseignants de l'enseignement fondamental depuis 2009. L'obligation de formation continue a contribué à instaurer une véritable culture de développement professionnel dans le monde enseignant.

Le nombre d'heures de formation continue obligatoires a été augmenté en septembre 2015 pour l'enseignement secondaire, et en septembre 2016 pour l'enseignement fondamental. Il a été porté de 24 heures (à répartir sur trois années) à 48 heures (à répartir sur trois années). Cette mesure a entraîné un formidable élan de formation : le nombre d'inscriptions a plus que doublé en deux ans.

Le nombre d'heures de formation que les enseignants ont suivies dépasse en moyenne le minimum requis par période de trois années. Ce constat témoigne de l'engagement des enseignants dans leur professionnalisation.

Ordre d'enseignement	Période de référence	Moyenne d'heures suivies
Enseignement fondamental	septembre 2013 à juillet 2016	43,52 heures sur un minimum obligatoire de 24 heures
	septembre 2016 à juillet 2019	22,76 heures (septembre 2016 à juillet 2017) sur un minimum obligatoire de 48 heures
Enseignement secondaire	septembre 2012 à juillet 2015	36,68 heures sur un minimum obligatoire de 24 heures
	septembre 2015 à juillet 2018	33,87 heures (septembre 2015 à juillet 2017) sur un minimum obligatoire de 48 heures

C.3.3.4 Axes de développement

Les types de formation définis par l'IFEN prennent en considération les objectifs de formation et les disponibilités des enseignants : parallèlement à des séminaires (formations ponctuelles), journées pédagogiques, conférences, coachings ou supervisions, des formations continues séquentielles favorisant le transfert et la durabilité sont mises en place.

L'IFEN encourage les écoles, les équipes pédagogiques et les enseignants à échanger sur leur pratique professionnelle. À cette fin, il a défini des formats de formation mettant des outils informels de développement professionnel au même niveau que les formats « classiques » de formation continue :

- l'hospitalité ou visites structurées favorisant un apprentissage mutuel. En 2016-2017, 50 enseignants et équipes ont proposé des offres d'hospitalité sur le site web de l'IFEN.
- rencontre de réseaux d'échange : apprentissage de compétences linguistiques, éducatrices du cycle 1, structures d'encadrement pour difficultés d'apprentissage.
- « regroupement entre pairs ».

Les formations continues liées à l'éducation avec les médias et par les médias ont connu un essor remarquable. En effet, 403 formations différentes totalisent 509 groupes de formation du sous-domaine de la « Maîtrise des outils liés aux TIC » et comptent 5.075 inscriptions. Le sous-domaine de l'éducation aux médias totalise quant à lui 77 formations pour 1.304 inscriptions. Au total, les inscriptions liées à l'éducation avec les médias et par les médias représentent 12,7 % du total des inscriptions de l'année scolaire 2016-2017.

En lien avec les sujets d'actualité, un focus a été mis sur l'offre de formation relative aux thématiques suivantes :

- enseignement et apprentissage de compétences linguistiques dans un contexte plurilingue,
- collaboration renforcée entre les écoles et les structures d'accueil,
- difficultés d'apprentissage (dyslexie, dyscalculie) à l'enseignement fondamental et secondaire,
- accueil des enfants et jeunes demandeurs de protection internationale,
- résilience, gestion du stress, prévention du burnout et bien-être des enseignants,
- brevet de sauvetage requis pour dispenser les cours de natation à l'enseignement fondamental,
- promotion du mouvement (« Bewegte Schule, Bewegtes Lernen »).

C.3.3.5 Axes prioritaires de développement à l'enseignement fondamental (EF)

Un total de 25.801 inscriptions d'enseignants de l'école fondamentale a été enregistré, ce qui correspond à une augmentation de 61,3 % par rapport à l'année scolaire 2015-2016. Cette augmentation est en corrélation directe avec le doublement du nombre d'heures de formation continue obligatoire à partir de septembre 2016.

La culture de la formation continue est ancrée au niveau local (école) ou régional : elle assure que chaque école comme chaque équipe pédagogique adhère à une vision commune, détermine ses objectifs, coopère et développe ses compétences pédagogiques, didactiques et disciplinaires. Dans ce cadre, 329 formations ont été conçues sur mesure en 2016-2017. Ces formations ont totalisé 6.532 inscriptions, ce qui correspond à 25,3 % du total des inscriptions relatives à l'école fondamentale. La quasi-totalité des formations d'équipes ou d'écoles sont en relation avec le plan de réussite scolaire (PRS) des écoles, la formation continue étant l'un des instruments privilégiés pour atteindre les objectifs définis dans les PRS.

Dans le cadre du remplacement des cours d'instruction religieuse et des cours d'éducation morale et sociale par le cours unique Vie et société à partir de la rentrée scolaire 2017-2018, la reprise des enseignants de religion et des chargés de cours de religion est proposée par l'Éducation nationale soit dans la réserve des suppléants de l'enseignement fondamental, soit dans la réserve des auxiliaires éducatifs nouvellement créée.

L'IFEN organise entre octobre 2016 et juin 2017 les formations pour accéder à ces deux réserves :

- 81 enseignants et chargés de cours de religion ont clôturé la formation donnant accès à la réserve des suppléants,
- 55 enseignants et chargés de cours de religion ont clôturé la formation donnant accès à la réserve des auxiliaires éducatifs.

En parallèle, l'IFEN a proposé des formations d'initiation au cours Vie et société à l'adresse des enseignants de l'enseignement fondamental. Il est à prévoir que fin janvier 2018, 1.800 enseignants auront suivi ces modules de formation.

Formations Vie et société	2016-2017	2017-2018	Total
Inscriptions à la formation « Kick-off » de 3 heures (présentation du plan cadre et des outils à disposition)	2.300	340	2.640
Inscriptions à un module au choix (10 heures)	1.200	900	2.100
Inscriptions au module « Weltreligionen »	1.200	600	1.800

Pour la rentrée de septembre 2017, l'IFEN a élaboré en dialogue intense avec les concernés une offre de formation pour les nouveaux acteurs de l'enseignement fondamental :

- les équipes des directions de région,
- les instituteurs spécialisés dans la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (I-EBS),
- les instituteurs spécialisés en développement scolaire (I-DS).

C.3.3.6 Axes prioritaires de développement à l'enseignement secondaire

Un total de 21.302 inscriptions d'enseignants de l'enseignement secondaire a été enregistré, ce qui correspond à une légère baisse de 3,42 % par rapport à l'année scolaire 2015-2016. Les inscriptions restent à un niveau élevé, suite à l'augmentation du nombre d'heures de formation continue

imposées par le règlement grand-ducal du 19 octobre 2015 à partir de la rentrée de septembre 2015. Les enseignants sont tenus de participer à au moins 48 heures de formation continue certifiée sur une période de trois ans.

Les 426 formations d'équipe ou d'école regroupent 9.704 inscriptions, soit presque la moitié (45,5%) du total des inscriptions provenant de l'enseignement secondaire. Les lycées sont encouragés à organiser des formations d'équipe par le concept SchiLW (*Schulinterne Lehrer/-innen - Weiterbildung*).

L'IFEN est en contact avec les commissions nationales des programmes et avec les commissions nationales de formation de la formation professionnelle afin de construire des formations répondant aux besoins et actualités des différentes disciplines et formations.

L'IFEN met en place une vaste palette de formations :

- à l'adresse des membres des équipes dirigeantes des lycées,
- à l'attention des membres et coordinateurs des cellules d'orientation,
- à l'attention des intervenants des lycées qui assumeront des cours de réanimation cardiopulmonaire avec utilisation du défibrillateur externe automatique (« Réagis-Lycée »),
- pour accompagner l'élaboration des plans de développement scolaire.

C.4. Relations internationales

C.4.1 Union européenne (UE)

C.4.1.1 Conseil Éducation, Jeunesse, Culture et Sport

Le Conseil *Éducation* s'est réuni deux fois dans le cadre de la présidence maltaise du Conseil de l'UE pendant le premier semestre. Lors de la réunion du 17 février, les ministres de l'Éducation des 28 États membres ont adopté des conclusions intitulées « Investir dans la jeunesse de l'Europe », l'accent étant mis sur le corps européen de solidarité. Ces conclusions constituent une réponse politique au projet d'initiative « jeune » proposé par la Commission en décembre 2016, qui contenait un ensemble de mesures visant à améliorer les compétences des jeunes et les perspectives qui leur sont offertes afin de lutter contre le chômage et d'accroître leur participation ainsi que leur mobilité à des fins d'apprentissage. Les ministres se sont également intéressés à la manière dont l'éducation et la formation peuvent contribuer à la cohésion sociale et à la promotion des valeurs européennes communes dans le cadre du Semestre européen 2017. Le Conseil *Éducation* du 22 mai a adopté de nouvelles recommandations concernant le cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie.

Un rapport sur l'état des travaux de la révision du cadre européen pour la transparence des qualifications, Europass, instauré en 2004, fut présenté aux ministres avant que ces derniers participent activement à un débat d'orientation sur l'expression des apprenants dans le cadre d'une amélioration et modernisation des systèmes afin d'assurer une éducation de qualité pour tous.

Pendant la session consacrée à la jeunesse, les ministres se sont penchés sur la question des compétences de la vie dont disposent les jeunes pour réussir la transition vers l'âge adulte. Ils ont adopté des conclusions sur le rôle de l'animation socio-éducative dans le développement de compétences essentielles de la vie courante, propices à une transition réussie vers une citoyenneté active et la vie professionnelle.

Les ministres ont également adopté des conclusions sur les perspectives stratégiques pour la coopération européenne post 2018 dans le domaine de la jeunesse ainsi qu'une résolution sur le Dialogue structuré entre les ministres de la jeunesse et les jeunes des pays membres de l'UE.

Lors de la deuxième moitié de l'année, la Présidence du Conseil de l'UE fut assurée par l'Estonie. Le 20 novembre 2017, les ministres de l'Éducation ont adopté des conclusions sur une nouvelle stratégie en faveur de l'enseignement supérieur. L'objectif général est de moderniser l'enseignement supérieur afin qu'il s'adapte à un environnement qui évolue rapidement. Le Conseil a également adopté des conclusions sur le développement des écoles et un enseignement d'excellence ainsi qu'une recommandation relative au suivi des diplômés, qui vise à encourager et à soutenir les États membres dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer la qualité et la disponibilité des informations sur ce que font les diplômés après avoir quitté l'enseignement supérieur ou l'enseignement et la formation professionnels.

Le Conseil *Jeunesse* a adopté des conclusions sur l'animation socio-éducative intelligente et dégagé une orientation générale sur le projet de règlement relatif au corps européen de solidarité. Ce règlement vise à renforcer la cohésion, la solidarité et la démocratie en Europe en offrant aux jeunes la possibilité de travailler dans le cadre de projets utiles dans toute l'Europe.

Les ministres se sont également penchés sur des questions qui préoccupent les jeunes européens et sur la manière dont l'UE peut aider à y répondre.

C.4.1.2 Écoles européennes (EE)

En 2017, le Conseil supérieur des Écoles européennes s'est réuni deux fois en réunion ordinaire, en avril sous présidence allemande à Berlin, et en décembre sous présidence estonienne à Bruxelles.

Dans le cadre de la diversification de l'offre scolaire, et suite à l'immense succès que connaît l'École internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette, la procédure d'autorisation et d'agrément pour la création de trois autres écoles internationales, fonctionnant comme écoles européennes agréées a été entamée. Ainsi, les dossiers d'intérêt général en vue de la création et de l'implémentation de telles écoles au Lycée Edward Steichen à Clervaux, au Lënster Lycée à Junglinster et au nouveau Lycée à Mondorf-les-Bains ont été présentés et acceptés au Comité pédagogique mixte en novembre 2017 et ont été approuvés à l'unanimité à la réunion du Conseil supérieur des écoles européennes à Bruxelles le 6 décembre 2017.

La population scolaire globale des Écoles européennes était au 15 octobre 2017 de 26.877 élèves, ce qui représente un taux de croissance moyen de 0,7 % par rapport à 2016, avec des situations sensiblement différentes selon les écoles. 69,32 % de la population scolaire globale se trouvent dans les écoles de Bruxelles (47,19 %) et de Luxembourg (22,13 %).

À la rentrée 2017-2018, les effectifs à l'École européenne Luxembourg I, au total 3.350 élèves, étaient de 458 élèves pour le maternel, 1.367 élèves pour le primaire et 1.525 élèves pour le secondaire. Les effectifs à l'École européenne Luxembourg II, au total 2.599 élèves, étaient de 301 élèves pour le maternel, 1.045 élèves pour le primaire et 1.253 élèves pour le secondaire. On constate une augmentation du nombre d'élèves à Luxembourg I de 2,8 % et à Luxembourg II de 2,7 % entre 2016 et 2017.

C.4.2 Conseil de l'Europe

Les 22 et 23 mars 2017, une conférence ministérielle sur le thème « L'éducation : une option sûre pour la démocratie » s'est tenue à Nicosie.

Ce fut un des événements majeurs de la présidence chypriote du Comité des ministres du Conseil de l'Europe qui a eu pour thème central le « renforcement de la sécurité démocratique en Europe ». La conférence constituait la première occasion d'évaluer à un niveau ministériel les progrès réalisés depuis l'adoption de la Déclaration finale de la 25^{ème} session de la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation qui avait défini des étapes politiques importantes pour que l'éducation soutienne le développement d'une véritable culture de la démocratie parmi les jeunes.

C.4.3 Global Education Industry Summit

Le Luxembourg a accueilli, les 25 et 26 septembre 2017, la troisième édition du Global Education Industry Summit (GEIS), organisé conjointement par la Commission européenne, l'OCDE et le ministère luxembourgeois de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le GEIS réunit les ministres, les hauts représentants des pays de l'OCDE et des pays membres de l'UE, les leaders du secteur de l'éducation et des représentants des écoles et des enseignants.

L'édition 2017 était placée sous le thème des « écoles au carrefour de l'innovation dans les villes et les régions ».

C.4.4 Organisation de coopération et de développement économiques OCDE

2017 a été marquée par les publications suivantes : *Regards sur l'éducation 2017*; *Knowledge management* ; *Educational Research and Innovation* ; *Strong Performers and Successful Reformers in Education* ; *Examens de l'OCDE sur l'éducation et la formation professionnelles* ; *School Safety and Security* ; *Gestion des connaissances* ; *Examens de l'OCDE sur la formation des migrants* ; *OECD Reviews of Vocational Education and Training* ; *International Summit on the Teaching Profession* ; *Politiques d'éducation et de formation* ; *OECD Reviews of Migrant Education* ; *L'école de demain* ; *Education and Training Policy* ; *Education Policy Outlook : Country Profiles* ; *Reviews of National Policies for Education*; ...

D. Les services administratifs

D.1. Agence nationale pour les programmes européens d'éducation, de formation et de jeunesse - Anefore

Crée en 2007 et placée sous l'autorité nationale du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Anefore est chargée de la gestion opérationnelle des actions décentralisées du programme Erasmus+. Depuis la reprise de la gestion du secteur de la jeunesse du programme en 2017, Anefore est désormais l'agence nationale unique du programme Erasmus+ au Luxembourg. Anefore assure également la fonction de centres nationaux Europass et Euroguidance, de Bureau d'assistance nationale eTwinning, d'unité nationale du réseau Eurydice et de correspondant national du réseau Youth Wiki au Luxembourg. Eurodesk est sous-traité au Centre national d'information pour jeunes.

Le budget communautaire dont Anefore a disposé en 2017 pour cofinancer des projets Erasmus+ s'est élevé à 7.449.094,40 €, ce qui correspond à une augmentation de près de 14,21% par rapport au budget disponible en 2016.

En 2017, Anefore a reçu un total de 122 candidatures. Par rapport à l'année 2016, le nombre de projets subventionnés est passé de 91 à 96 projets, ce qui confirme l'intérêt pour les projets européens au Luxembourg. Pour l'appel à propositions 2017, le budget total engagé s'élève à 6.211.936,40 €.

Neuf lycées détiennent un projet de mobilité Erasmus+ sélectionné en 2017. Ces projets leur permettront d'envoyer au total 137 membres du personnel éducatif en formation continue et 226 élèves en stage à l'étranger. Six établissements participent à un projet de partenariat sélectionné en 2017.

Tout au long de l'année, Anefore a entrepris des efforts considérables pour offrir des conseils et un suivi sur mesure aux bénéficiaires actuels et potentiels et promouvoir le programme Erasmus+ et d'autres initiatives européennes.

Les évènements et activités qui ont spécialement marqué l'année 2017 sont :

- les célébrations du 30^e anniversaire du programme Erasmus avec l'organisation de la conférence *L'esprit mobilité : vecteur de citoyenneté européenne ?*, le lancement d'un appel à témoignages (www.30anserasmus.lu), le soutien d'une équipe *30 ans Erasmus* lors de l'ING marathon et la participation aux « Welcome days 2017 » de l'Université du Luxembourg ;
- la participation aux foires nationales (LuxDidac et Foire de l'Étudiant) et à la Journée des langues organisée par le SCRIPT ;
- l'organisation de trois séminaires de contact eTwinning portant sur les projets bilingues en Grande-Région, l'éducation aux médias en temps de « fake news » et les scénarios d'apprentissage des langues ; l'organisation de trois formations d'introduction à la plateforme eTwinning et à l'utilisation d'outils web en classe ;
- l'organisation de la conférence annuelle au Lycée Josy Barthel Mamer, avec des ateliers d'information sur l'appel à propositions 2018 et une exposition de témoignages de participants à des projets européens.

Anefore maintient une collaboration étroite avec divers partenaires, tant au niveau national qu'européen. Située à l'eduPôle à Walferdange, l'Agence continue à profiter de la proximité géographique avec les acteurs clés de l'éducation et de la formation au Luxembourg pour multiplier les opportunités d'échanges et de synergies.

D.2. Finances (coûts et financement du système scolaire)

Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois				
Analyse de l'année budgétaire 2015				
Répartition des dépenses par financeur et par ordre d'enseignement				
Financeur	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	563 778 943 €	206 194 971 €	418 351 082 €	1 188 324 996 €
Communes	311 942 217 €			311 942 217 €
Administration des Bâtiments publics	562 176 €	21 819 996 €	40 147 472 €	62 529 644 €
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	35 881 135 €	11 373 573 €	23 063 211 €	70 317 919 €
Ministère de la Famille	6 637 867 €	3 056 126 €	6 178 925 €	15 872 918 €
Ministère de l'Intérieur	8 768 009 €			8 768 009 €
Ministère des Transports		14 621 452 €	29 561 890 €	44 183 342 €
Ministère de la Santé	195 725 €	53 619 €	108 407 €	357 751 €
Landkreis Merzig-Wadern		433 360 €		433 360 €
Total	927 766 072 €	257 553 097 €	517 410 987 €	1 702 730 156 €

Répartition des dépenses par affectation et par ordre d'enseignement				
Financeur	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Rémunération du personnel enseignant	715 939 128 €	188 201 067 €	380 207 125 €	1 284 347 320 €
Rémunération du personnel non-enseignant	13 854 948 €	14 119 254 €	28 614 474 €	56 588 676 €
Autres dépenses courantes	134 081 123 €	32 320 460 €	67 269 423 €	233 671 006 €
Dépenses en capital	63 890 873 €	22 912 316 €	41 319 965 €	128 123 154 €
Total	927 766 072 €	257 553 097 €	517 410 987 €	1 702 730 156 €

D.3. Centre de gestion informatique de l'Éducation (CGIE)

D.3.1. L'informatique de gestion au ministère

ES - Application « Fichier élèves »

L'application actuelle est en fin de vie et seules diverses évolutions mineures ont été apportées. Les bulletins du régime préparatoire ont été restructurés et la codification des années d'études été revue en partie, avec le passage de l'ES/EST à l'ESC/ESG. La future application est en planification : elle doit traiter les modifications nécessaires au vu des diverses réformes prévues.

ES - Application « Fichier élèves modulaire » et « ePI »

Ces deux applications ont été finalisées par rapport à la réforme 2016-2017 et ses conséquences. Il s'agissait entre autres de traiter également le projet intégré nouvellement ajouté dans la formation CCP. Les documents curriculaires ont été étoffés avec le programme cadre.

ES - Application « BAC »

Quelques adaptations mineures ont été faites, notamment dans la gestion des indemnisations et le reporting. Par ailleurs, la gestion de la publication a été préparée, interface avec eduBoard.

Fondamental - Application « Scolaria »

Un volet de gestion des bilans intermédiaires a été ajouté à l'application. Il permet l'évaluation par les enseignants, l'impression du bilan à l'identique de la version papier. Un système de supervision a été développé pour le ministère. Au cours de cette année, considérée comme probatoire, le système n'a été utilisé que par une partie des enseignants.

Par ailleurs, avec la mise en place des directions régionales, le système des accès a été revu et divers documents ont dû être adaptés dans la formulation.

Application « Syclope »

Quelques adaptations ont été mises en place : gestion stricte des numéros CER, indications des postes remplacés, adaptations de contrats.

« eFormation » - Gestion des formations continues des enseignants

L'accès à l'application a été mis en place aussi pour l'enseignement fondamental afin que les directions régionales puissent gérer les formations continues des instituteurs et chargés de cours.

Les enseignants du secondaire ont accès eux-mêmes à l'application, afin de consulter leur dossier. De plus, vu la grande quantité de formations à créer, des évolutions ont été apportées permettant des créations et modifications multiples.

« GICEA » - Gestion informatisée des cours en éducation des adultes

Des adaptations ont été nécessaires afin de gérer les nouveaux cours « Vivre ensemble », les contrats des formateurs ainsi que la génération des certificats associés. Le projet « Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg », dans le cadre de l'acquisition de la nationalité, a été intégré dans GICEA : un nouveau portail accessible au public a été mis en place afin de permettre aux candidats de s'inscrire aux cours ou aux examens. Une plateforme informatique a également été mise en place pour gérer les examens : dans une salle d'examen, les candidats remplissent un questionnaire en ligne, le résultat leur est fourni directement, et les candidats admis reçoivent le certificat de réussite.

« eduBoard.lu » - Nouveau tableau de bord pour élèves du secondaire

Cette nouvelle application est destinée aux élèves de l'enseignement secondaire. Elle permet aux élèves de la formation professionnelle de consulter leur cursus, et surtout le nombre de modules réussis et ce qui reste à faire pour progresser dans la formation. L'accès aux résultats du Bac a été développé également. Il servira pour la publication des résultats de la session 2018.

Interface SIGI pour le portail « Chèque Service Accueil (CSA) »

Une nouvelle interface a été mise en place, permettant au SIGI d'interroger la base de données Scolaria en vue de la facturation des CSA. De plus, une interface SIGI-IAM permet l'intégration du CSA au système de gestion des cartes à puce sans contact myCard.

ES - Gestion de la tâche des enseignants

La mise en production du système centralisé de gestion et de calcul des tâches dénommé « **Untis Central** » a été étendue en collaboration étroite avec la société Gruber & Petters qui est l'éditeur du logiciel de gestion des horaires « UNTIS » utilisé par tous les lycées. Une mise en production définitive pour l'ensemble des établissements scolaires est prévue pour la rentrée 2018.

« myCard » – Extension des fonctionnalités

myCard Jeunes

À partir du 1^{er} septembre 2017, les jeunes qui n'ont pas encore accompli leurs 25 ans et qui participent à une mesure d'intégration socio-professionnelle du Service de la formation des adultes ou à une mesure du Service national de la Jeunesse peuvent bénéficier d'une myCard Jeunes qui leur donne droit à la gratuité des transports publics.

GetYourMyCard – Automatisation (www.getyourmycard.lu)

À partir d'octobre 2017, la production, l'emballage et l'envoi par courrier postal des cartes myCard demandées via le portail www.getyourmycard.lu est entièrement automatisée.

edVance – Vers une plateforme de gouvernance

Le Centre de gestion informatique de l'Éducation - CGIE, en collaboration avec le Bureau de coordination des politiques éducatives, a participé à la mise en œuvre de la plateforme edVance qui a comme objectif la gestion des projets et la distribution des ressources aux écoles.

CSA – Nouveau mode de collaboration entre le SIGI et le ministère

Le CGIE a été chargé de la maîtrise d'ouvrage du chèque-service-accueil (CSA). Le contrat entre le SIGI et le ministère a été revu en conséquence et s'applique désormais à la seule maintenance de l'application de gestion du CSA. Pour ce qui est du développement de nouvelles fonctionnalités, une convention de partenariat a été signée entre le SIGI et le CGIE.

GMS – Gratuité des manuels scolaires

Il est de la volonté politique de faire bénéficier les lycéens à partir de la rentrée scolaire 2018-2019 de la gratuité des manuels scolaires figurant obligatoirement au programme. À cet effet, les travaux préparatifs ont démarré en 2017 en collaboration avec le SCRIPT et la Fédération luxembourgeoise des libraires.

Parallèlement, l'application eSchoolBooks (www.eschoolbooks.lu) a connu des évolutions importantes et permet dorénavant aux lycées de faire leurs propres choix parmi des manuels scolaires prescrits et supporte la définition de dérogations, d'ajout ou de retrait de manuels scolaires pour un lycée donné.

GDPR – Nouvelle réglementation européenne sur la protection des données personnelles

Le CGIE a travaillé de manière intense sur sa mise en conformité avec la nouvelle réglementation européenne sur la protection des données personnelles des citoyens qui entrera en vigueur au mois de mai 2018.

D.3.2. Les TIC au service de la communauté scolaire

Quatre techniciens sont affectés au siège du CGIE à l'éduPôle-Walferdange pour satisfaire aux demandes et besoins des services et administrations de l'Éducation nationale, 24 techniciens sont affectés à un, deux voire trois établissements suivant la charge de travail et ont assuré le bon fonctionnement de quelque 14.000 ordinateurs de 29 établissements scolaires. Douze autres techniciens engagés par cinq lycées ont maintenu environ 1.500 ordinateurs. Le parc informatique dans l'ensemble des lycées a dépassé à la fin 2017 les 16.000 machines. Tous les techniciens ont assisté aux réunions de concertation hebdomadaires au CGIE.

Comme chaque année, le CGIE a procédé au renouvellement partiel et à l'extension du parc informatique des lycées. Un marché public important a permis de négocier des prix avantageux sur base de gros volumes de sorte qu'il a été possible de donner entière satisfaction aux demandes croissantes des lycées.

En 2017, la 26e édition de la *Lëtzebueger Informatiks-Olympiad* a été organisée en collaboration avec le CGIE. Des formations pour les participants aux deux événements ont été organisées par le CGIE. Voir <http://www.infosolympiad.lu>.

« one2one » - Stratégie nationale de déploiement d'iPads

Le CGIE a mis en œuvre un programme d'acquisition pluriannuel de tablettes de type iPad pour satisfaire aux demandes des lycées. La stratégie nationale de mise à disposition des tablettes repose sur un modèle de location annuelle. La gestion des locations, incidents et paiements est mise en œuvre par des applications développées par le CGIE.

En 2017, 1.275 iPads et 141 ordinateurs portables sont déployés en mode « one2one ». Le nombre d'iPads utilisés en salle de classe est estimé à 2.994 pour l'année 2017. Voir www.one2one.lu.

D.4. Infrastructures scolaires

Lycée technique d'Ettelbruck

L'inauguration des nouveaux locaux accueillant les classes de l'École de l'Armée et les classes des cours de préparation à l'Armée luxembourgeoise (COPRAL) a eu lieu le 26 janvier 2017.

Les travaux d'assainissement et de rénovation du complexe sportif ont été finalisés en octobre 2017.

École internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette

Le Lycée Hubert-Clément a libéré une partie du bâtiment Victor Hugo à Esch-sur-Alzette pour la rentrée en septembre 2017. Dès lors, les classes et le service d'éducation et d'accueil de l'École internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette ont été installés dans ledit bâtiment. Trois modules préfabriqués ont été installés dans la cour de récréation pour combler le déficit en salles de classe.

Le nouveau bâtiment à Differdange pour les besoins de l'école secondaire a été mis en service en septembre 2017. La pose de la première pierre du bâtiment principal à Differdange a eu lieu le 24 novembre 2017. La construction de l'école primaire est en planification.

Lycée Edward Steichen à Clervaux

Les travaux de construction du Lycée Edward Steichen à Clervaux sont en cours ; la mise en service du bâtiment est prévue pour la rentrée de septembre 2018.

L'agrandissement du Lycée Edward Steichen est déjà en planification.

Athénée de Luxembourg

L'inauguration du bâtiment rénové de l'Athénée de Luxembourg a eu lieu le 24 avril 2017.

Lycée Michel Lucius

Les classes internationales de l'enseignement fondamental sont installées dans un bâtiment rue Charles IV depuis la rentrée scolaire 2017.

Les planifications d'un nouveau bâtiment au Kirchberg sont en cours.

Suite à la fermeture d'urgence de l'aile 3000 fin octobre 2017, l'enseignement est assuré dans une autre aile du lycée et dans l'ancien bâtiment de l'École Française de Luxembourg dès le retour des classes après le congé de la Toussaint. Des infrastructures de rechange sont en cours d'installation pour assurer l'enseignement jusqu'à la mise en service du nouveau bâtiment au Kirchberg.

Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck

La pose des premiers éléments de bois du Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck a eu lieu le 5 mai 2017.

Lycée technique agricole à Gilsdorf

La pose de la première pierre du Lycée technique agricole à Gilsdorf a eu lieu le 10 juillet 2017.

Lycée Michel-Rodange

L'avant-projet détaillé relatif à la rénovation et l'extension du Lycée Michel-Rodange a été finalisé. Pendant les travaux, l'enseignement a lieu dans le bâtiment temporaire au Campus scolaire Geesseknäppchen.

Directions de région dans l'enseignement fondamental

Des locaux supplémentaires pour l'installation des directions de région créées par la loi du 29 juin 2017 ont été aménagés.

Atert-Lycée

L'inauguration de l'extension de l'Atert-Lycée et de l'École de Musique du Canton de Redange a eu lieu le 29 septembre 2017.

Infrastructures communes à Ettelbruck

Les travaux de planification d'infrastructures communes au Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck et au Lycée technique d'Ettelbruck sont en cours.

Éducation différenciée

Les travaux de construction d'une école différenciée à Belval-Sud ont commencé en fin de l'année 2017 ; le bâtiment est construit par la Commune de Sanem.

Lycée technique du Centre

Les travaux de construction du hall des sports et du restaurant scolaire ont commencé en début de l'année ; la mise en service est prévue pour la rentrée de l'année scolaire 2019-2020.

Lycée classique de Diekirch - Bâtiment de Mersch

L'avant-projet détaillé en vue de la rénovation et de l'extension de l'annexe Mersch du Lycée classique de Diekirch a été achevé.

Lycée technique pour professions de santé et Centre de logopédie à Strassen

L'avant-projet détaillé de la construction du Lycée technique pour professions de santé et d'un hall des sports pour le Centre de logopédie a été finalisé.

École de la deuxième chance

Les travaux de planification d'un nouveau bâtiment de l'École de la deuxième chance sont en cours.

Nordstad-Lycée

Les études relatives à la construction d'un nouveau bâtiment pour les besoins du Nordstad-Lycée ont été poursuivies.

Lycée technique de Bonnevoie

Au début de l'année 2017, l'avis de marché a été publié pour la planification, la construction et l'exploitation d'un lycée à Bonnevoie via un partenariat public privé (PPP). En septembre, les soumissionnaires retenus ont été invités à soumettre leur offre.

Lycée Aline Mayrisch

Les travaux de planification d'un préau couvert multifonctionnel sont en cours.

Lycée à Mondorf-les-Bains

La construction d'un bâtiment pour les besoins du Lycée à Mondorf-les-Bains est en planification. Les cours démarreront en septembre 2018 dans des locaux provisoires.

Lycée Hubert-Clément

Les travaux de transformation et d'extension du Lycée Hubert-Clément à Esch-sur-Alzette ont été finalisés en décembre 2017.

Lycée technique d'Esch-sur-Alzette

L'étude de faisabilité concernant une extension du Lycée technique d'Esch-sur-Alzette est en élaboration.

D.5. Affaire juridiques

D.5.1. Affaire dite "Eduleaks"

Le Conseil de discipline des fonctionnaires de l'État avait décidé de prononcer la peine de l'exclusion temporaire des fonctions pour une période de six mois avec privation de sa rémunération pour l'une des protagonistes et, pour les deux autres, la peine de l'exclusion temporaire des fonctions pour une période d'un mois avec privation de sa rémunération. Pour ce qui est de l'affaire au pénal, le procès qui a débuté en septembre 2016 s'est terminé en janvier 2017, suite à l'audition d'un certain nombre de témoins, dont le ministre.

Le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, chambre correctionnelle a prononcé l'acquittement de tous les prévenus par jugement du 9 février 2017 aux motifs que « *contrairement au droit français, le droit luxembourgeois ne prévoit pas d'incrimination spécifique en cas de révélation du sujet d'une épreuve d'examen* » et que les épreuves d'orientation ne sont pas des « *secrets* » au sens de l'article 458 du Code pénal luxembourgeois.

Le ministère public a interjeté appel contre ce jugement en date du 16 février 2017 et l'État en date du 23 février 2017. Par arrêt du 9 janvier 2018, la Cour d'appel a confirmé le jugement de première instance et par conséquent l'acquittement des prévenus aux motifs qui suivent:

- La Cour d'appel a estimé que les enseignants, comme tous les autres fonctionnaires, peuvent par principe être soumis au secret professionnel, mais que la problématique particulière de l'espèce est celle des enseignants membres d'une commission d'orientation;
- En l'absence de texte légal ou réglementaire soumettant expressément les enseignants membres d'une commission d'orientation au secret professionnel, il convient, selon elle, d'examiner s'ils sont des confidants nécessaires au vu de la nature des secrets confiés.
- Or, au vu de la place de l'article 458 dans le code pénal (délits contre les personnes), le secret protégé ne peut être, selon la Cour d'appel, que celui confié par une personne physique ou morale (y compris l'État) portant sur ladite personne et à connotation personnelle ou intime;
- À cet égard, la Cour a encore relevé que:
 - le fait que les épreuves aient été distribuées à 216 personnes, dans des enveloppes non spécialement scellées et dans des cases ouvertes ne plaide pas en faveur d'un secret de nature intime; et
 - les épreuves d'orientation ne sont pas assimilées à des examens et donc pas soumises à des procédures aussi strictes.
- La Cour d'appel a conclu de ces éléments que les épreuves ne sont pas des secrets au sens de la loi pénale, de sorte que les enseignants en ayant eu connaissance ne sont pas des confidants nécessaires et donc pas soumis à l'article 458 du Code pénal.

D.5.2. Recours contre les règlements grand-ducaux modifiant le règlement grand-ducal modifié du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques

Le règlement grand-ducal du 25 août 2015 modifiant la tâche et certaines indemnités des enseignants a été annulé par décision du tribunal administratif du 12 octobre 2016 (rôle n°37.202) et le règlement grand-ducal du 19 octobre 2015 modifiant le nombre d'heures de formation continue a été annulé par décision du tribunal administratif du 24 janvier 2017 (rôle n°37.486) pour vices de forme, à savoir la non consultation des chambres professionnelles et le non-respect de la procédure d'urgence. Pour ce qui est du recours contre le règlement grand-ducal du 6 septembre 2016 introduisant entre autres un coefficient correcteur et supprimant certaines indemnités, le tribunal administratif a débouté les demandeurs de leur demande par jugement daté du 8 décembre 2017. Contre ledit jugement a été interjeté appel par requête introductive d'instance datée du 15 janvier 2018. L'affaire est donc encore pendante devant les juridictions administratives.

D.6. Personnel

D.6.1. Enseignement fondamental

D.6.1.1. Planification des besoins

Chaque année la commission permanente d'experts, chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant et éducatif, élabore un rapport général comportant notamment une évaluation des besoins en personnel prévisibles pour la période des cinq prochaines années.

D.6.1.2. Recrutement

Le nombre des admissions au concours de recrutement d'instituteurs organisé en 2017 a été fixé à 168, 168 candidats (100%) ont effectivement pu être admis à la fonction d'instituteur, 8 à la fonction d'instituteur du régime préparatoire.

D.6.1.3. Personnel enseignant

	M	F	TOTAL
Enseignants brevetés	866	3.744	4.610
Réserve de suppléants	88	558	646
Réserve des auxiliaires	3	52	25
Éducateurs-fonctionnaires ou employés de l'État engagés comme 2 ^e intervenant	14	371	385
Enseignants de religion rémunérés par l'État pour le compte de l'Archevêché	4	39	43
Total M/F	975	4.764	5.709

La réserve des auxiliaires a été créée par la loi du 2 août 2017 portant organisation de la reprise des enseignants de religion et des chargés de cours de religion et portant modification de :

1. la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ;
2. la loi modifiée du 10 juillet 1998 portant approbation de la Convention du 31 octobre 1997

entre le Gouvernement, d'une part, et l'Archevêché, d'autre part, concernant l'organisation de l'enseignement religieux dans l'enseignement primaire.

D.6.1.4. Direction

	M	F	Total
Directeurs des régions	12	3	15
Directeurs adjoints des régions	19	17	36
Éducateurs gradués affectés aux bureaux des directions régionales	13	122	135
Personnel administratif des bureaux des directions régionales	12	25	37
Total	56	167	223

La forte augmentation du nombre d'éducateurs gradués est due à la reprise du personnel socio-éducatif communal par l'État.

D.6.1.5. Remplaçants

L'article 27 de la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental dispose que "à défaut de disponibilité de membres de la réserve de suppléants, l'État peut procéder au remplacement d'un instituteur par un détenteur de l'attestation habilitant à faire des

remplacements délivrés par le Collège des inspecteurs de l'enseignement fondamental, engagé sous le régime de l'employé de l'État."

Depuis la rentrée scolaire 2009-2010, de nombreuses personnes supplémentaires susceptibles d'intervenir comme remplaçants ont été formées et se sont vues délivrer l'attestation les habilitant à faire des remplacements. Il faut cependant relever que malgré un pool de plusieurs centaines de remplaçants potentiels et la mise en place d'un outil informatique de gestion des remplacements plus performant, des difficultés persistent pour assurer le remplacement individuel de chaque enseignant empêché temporairement d'assurer son service. En 2016-2017, 830 personnes ont assuré des remplacements d'agents en congé de maladie, de maternité, de parenté ou en formation continue. La majorité des concernés effectuent des remplacements ponctuels de courte durée. Ce nombre a pu être diminué suite au changement concernant les modalités du concours de recrutement des instituteurs.

	M	F	Total
Nombre de remplaçants à durée déterminée (contrats pour l'année scolaire 2016-2017, lors de l'affectation)	22	81	103
Nombre de remplaçants, payés mensuellement (contrats >3 mois en continu) 2016-2017	59	139	198
Nombre de remplaçants, payés par leçons 2016-2017	261	569	830

D.6.2. Enseignement secondaire

D.6.2.1. Recrutement

509 candidats se sont inscrits à la session de l'année scolaire 2016-2017 ; 340 candidats étaient admissibles aux épreuves de classement. Parmi ces candidats, 60 se sont retirés avant les épreuves ou au cours de celles-ci, 138 ont échoué aux épreuves et 9 ont réussi sans pour autant être classés en rang utile. 153 candidats ont été recrutés. Le plan de recrutement prévoyait de recruter au total 276 candidats.

	Inscrits	Admissibles	Retraits	Echecs	Non-classés en rang utile	Recrutés
2016-2017	509	340	60	138	9	158

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Candidats inscrits	513	600	589	542	531	509
Plan de recrutement	245	244	271	249	255	276
Candidats recrutés	171	145	192	160	153	158
Postes non occupés	74	99	79	89	102	118

Force est de constater que le nombre d'inscription diminue depuis plusieurs années. 102 postes n'ont pu être occupés faute de candidats suffisants, ce qui est notamment dû au fait qu'un certain nombre de candidats (60) se sont retirés de l'examen-concours et ceci pour les raisons les plus diverses et au nombre d'échecs aux épreuves de classement. Le taux de réussite à l'examen concours recrutement est de 50,71%. Des candidats qui ont réussi les épreuves de classement, 3,2% ne se sont pas classés en rang utile.

D.6.2.2. Personnel

Statut	Année scolaire 2016-2017		
	M	F	Total
Membres des directions	72	34	106
Sous-total : directions	72	34	106
Enseignants – titulaires	1.050	1.017	2.067
Candidats – enseignants	315	413	728
Stagiaires – enseignants	151	173	324
Sous-total : enseignants brevetés	1.516	1.657	3.119
Réserve nationale de chargés d'enseignement des lycées et lycées techniques	476	608	1'084
Chargés d'éducation à durée déterminée (CDD)	38	60	98
Sous-total : enseignants non brevetés	514	668	1'182
TOTAL	2.102	2.359	4.407

On peut constater que, tous statuts confondus, le nombre des agents féminins dépasse également dans l'enseignement secondaire la moitié de l'effectif total (56,50%).

D.6.3 Éducation différenciée et Centre de logopédie

	EDUCATION DIFFÉRENCIÉE		LOGOPÉDIE	
	M	F	M	F
Direction	1	1	1	0
Attaché à la Direction	0	1	1	0
Éducateurs gradués	14,25	103,60	0	7,50
Éducateurs	8	47,25	0	3,5
Éducateurs-instructeurs	6	0,75	0	0
Instituteurs	5	13,75	0	20,75
Instituteurs d'enseignement logopédique	0	0	0	0
Instructeurs de natation	3	0	1	0
Pédagogues	9,75	75	0	0
Professeurs d'enseignement logopédique	0	0	2	50,25
Professions de santé	8,5	62,50	0	0
Psychologues	13,75	27,75	0	2
Chargés de cours	1	10,65	0	5,5
Personnel administratif	3	6,75	4	2,5
Personnel technique	5	18,60	1	9
	78,25	368,60	10	101
Total	446,85		111	

D.7. Reconnaissance des diplômes

En 2017, le service de la reconnaissance des diplômes a reçu un total de 5.293 demandes de reconnaissances de qualifications scolaires et/ou professionnelles. 982 demandes ne concernaient pas le service, mais l'une des autres autorités compétentes (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de la Famille, ministère de la Santé). Ces demandes ont été transmises pour attribution aux services concernés.

2.269 dossiers de demandes n'étaient pas complets et des compléments d'information ont été demandés aux requérants.

En 2017, 3.153 demandes ont abouti à une reconnaissance d'équivalence et/ou une assimilation à un/e diplôme/certification luxembourgeois/e.

Dans le secteur de la santé, 248 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, entre autres pour 21 infirmiers (diminution de 87,50 % par rapport à 2016 : il ne s'agit pas ici d'une diminution intrinsèque du nombre d'infirmiers qualifiés ; en effet, c'est l'entrée en vigueur de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles – transposition de la directive 2013/55/UE modifiant la directive 2005/36/CE – qui a permis de simplifier la procédure ad hoc, à savoir que les diplômés dans les professions de santé dites sectorielles sont dispensés de la procédure de reconnaissance et peuvent directement demander leur droit d'exercer auprès du ministère de la Santé) ainsi que pour 151 aides-soignants (augmentation de 38,53 % par rapport à 2016). Les bénéficiaires de ces reconnaissances pourront demander un droit d'exercer auprès du ministère de la Santé.

Dans le secteur socio-éducatif, 412 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, notamment pour 322 éducatrices et éducateurs (augmentation de 52,61 % par rapport à 2016) ainsi que pour 90 auxiliaires de vie (augmentation de 76,47 % par rapport à 2016). L'augmentation sensible des reconnaissances d'équivalences est due à l'entrée en vigueur de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (accès partiel³ à la profession réglementée) qui a permis l'établissement de reconnaissances et d'autorisations d'exercer partielles aux professions socio-éducatives. 422 autorisations d'exercer ont été prononcées pour des diplômes étrangers reconnus, notamment pour 364 éducatrices et éducateurs (augmentation de 37,36 % par rapport à 2016) ainsi que pour 58 auxiliaires de vie (augmentation de 9,43 % par rapport à 2016). 127 autorisations d'exercer ont été prononcées pour les diplômés d'État d'éducateur luxembourgeois.

Dans les secteurs de l'artisanat, du commerce et de l'industrie, 31 demandes ont abouti à une assimilation à un brevet de maîtrise (uniquement pour l'artisanat - diminution de 29,54% par rapport à 2016) et 370 à un diplôme d'aptitude technique et professionnelle (augmentation de 37,04% par rapport à 2016). Une partie de ces dossiers ont été introduits pour pouvoir postuler à un emploi salarié, les autres demandes ont été introduites en vue d'une création d'entreprise au Luxembourg.

1.051 requérants ont obtenu une équivalence à un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques (diminution de 4,97 % par rapport à 2016), 398 à un diplôme de technicien (augmentation de 7,57 % par rapport à 2016). Cette reconnaissance permet aux bénéficiaires d'accéder à l'enseignement supérieur et au marché de l'emploi.

Par ailleurs 625 attestations de niveau d'études ont été prononcées (augmentation de 6,47 % par rapport à 2016) à l'intention d'élèves voulant changer d'orientation scolaire ou intégrer/réintégrer le système scolaire luxembourgeois. Toutefois une partie de ces certificats ont été émis à l'attention

³ L'accès partiel à une profession réglementée permet à un professionnel ne détenant pas le niveau complet de formation de réaliser une partie des actes pour lesquels il a obtenu un diplôme.

d'adultes qui, arrivant au pays, ont voulu savoir à quoi correspond leur niveau d'études au Luxembourg et qui éventuellement voulaient profiter de l'offre d'apprentissage pour adultes.

169 demandes de reconnaissance ont été formellement refusées (augmentation de 62,50 % par rapport à 2016).

En 2017, le nombre de reconnaissances prononcées a augmenté de 5,07 % tandis que l'augmentation du nombre total des demandes est de 14,02 %. Les demandes de certificats de reconnaissance d'équivalence ont rapporté 362.660 EUR tandis que les mesures de compensation auxquelles le demandeur a été amené à se soumettre 74.700 EUR.

ÉQUIVALENCES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Professions de santé	1040	1334	1142	1194	1049	1053	1192	1458	1245	695	394	341	248
Professions socio-éducatives	124	185	170	241	217	221	260	245	226	294	243	262	412
Fin d'études secondaires ou secondaires techniques	743	1039	1145	1203	1348	1183	1244	1353	1571	1651	1032	1106	1051
Technicien	50	60	166	143	287	372	383	496	478	467	360	370	398
Brevet de maîtrise	-	-	-	-	-	-	11	26	74	50	36	44	31
CATP	149	365	313	332	208	90	276	310	458	409	257	270	370
CEP	-	-	-	-	-	159	45	47	22	54	11	21	18
Niveau d'études		983	926	985	1371	1167	1294	1207	1254	1191	570	587	625
TOTAL	2206	3966	3862	4098	4480	4245	4705	5142	5328	4811	2903	3001	3153

D.8. Relations institutionnelles

Depuis mai 2017, le Service des relations institutionnelles (SRINS) assure une mission de communication administrative et regroupe les agents assumant une responsabilité dans les relations avec la Chambre des députés et d'autres institutions de l'État.

Le SRINS est ainsi amené à communiquer régulièrement, voire hebdomadairement avec :

- le ministère d'État (Service central de législation, Secrétariat général du Conseil de Gouvernement, Haut-Commissariat à la Protection nationale) ;
- les autres ministères, notamment le ministère de la Fonction publique et le ministère des Finances (Inspection générales des finances) ;
- la Chambre des députés ;
- les chambres professionnelles.

Le service :

- suit les projets de loi et de règlements grand-ducaux, de la saisine du Conseil de Gouvernement à la publication sur le site web du Journal officiel (<http://legilux.public.lu/>) ;
- contribue à la rédaction des textes législatifs et réglementaires sur les institutions ;
- participe à la rédaction de procédures internes ;
- gère les questions parlementaires, les pétitions et le courrier du ministre ;
- coordonne la rédaction du rapport d'activité ;
- appuie les services du ministère dans leurs besoins de communication administrative et digitale.

En 2017, en matière de procédure législative et réglementaire, le SRINS a suivi 81 projets différents, notamment 26 projets de loi et 55 projets de règlements pour lesquels il a assuré la transmission au Conseil d'État, aux Chambres professionnelles et, pour les lois, à la Chambre des députés. Parmi ces projets, 48 ont été publiés officiellement (12 projets de loi et 36 projets de règlement).

Par ailleurs, le SRINS a plus particulièrement :

- suivi 134 questions parlementaires et géré chaque jour quelque 60 lettres adressées au ministre ;
- élaboré un descriptif pratique de la procédure législative à destination des services ;
- entamé avec le CGIE la mise en place d'une gestion électronique de la procédure législative et du courrier du ministre ; la phase test se déroulera courant 2018 ;
- mis en place un groupe de travail sur la prévention de la radicalisation avec le Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires, le Centre contre la radicalisation - respect.lu, l'Institut de formation de l'Éducation nationale et le Zentrum fir politesch Bildung ;
- restructuré et développé le site sur la scolarisation des enfants étrangers dédié aux enseignants.

L'activité du SRINS en 2017 peut être résumée comme suit :

Nombre de projets de loi et de règlement grand-ducal suivis	81
Saisines du Conseil de gouvernement pour des avant-projets de loi	9
Saisines du même Conseil pour des avant-projets de règlement grand-ducal	40
Publications officielles de projets de loi et de règlements grand-ducaux	48
Nombre de questions parlementaires suivies	134
Nombre de pétitions suivies	4

Tableau législation 2017

Éducation et accueil	
Assistance parentale	Loi du 15 décembre 2017 portant réglementation de l'activité d'assistance parentale. JO N° 1079 du 18 décembre 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2017/12/15/a1079/jo
Éducation plurilingue - petite enfance	Loi du 29 août 2017 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse et portant modification de la loi du 18 mars 2013 relative aux traitements des données à caractère personnel concernant les élèves. JO N° 791 du 6 septembre 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2017/08/29/a791/jo
Cadre de référence Éducation non formelle	Règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 portant établissement du cadre de référence national « Éducation non formelle des enfants et des jeunes ». JO N° 760 du 25 août 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/07/28/a760/jo
Jeunesse	
Centre socio-éducatif de l'État	Loi du 29 août 2017 portant modification 1. de la loi modifiée du 16 juin 2004 portant réorganisation du centre socio-éducatif de l'État ; 2. de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique ; 3. de la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire ; 4. de l'article 32 du Livre 1er du code de la sécurité sociale. JO N° 816 du 21 septembre 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2017/08/29/a816/jo
Jeunesse – intégration ALJ SNJ	Loi du 22 juin 2017 portant modification 1. de la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue ; 2. de la loi du 13 juillet 2006 portant réorganisation du centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS); 3. de la loi du 16 mars 2007 portant 1. organisation des cours de formation professionnelle au Centre national de formation professionnelle continue 2. création d'une aide à la formation, d'une prime de formation et d'une indemnité de formation; 4. de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse; 5. de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle; 6. de la loi modifiée du 12 mai 2009 portant création d'une École de la 2e Chance; 7. de loi du 18 mars 2013 relative aux traitements de données à caractère personnel concernant les élèves; 8. du Code de la Sécurité sociale. JO N° 602 du 29 juin 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2017/06/22/a602/jo
RGD Jeunesse - modification	Règlement grand-ducal du 29 août 2017 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 9 janvier 2009 sur la jeunesse. JO N° 790 du 5 septembre 2017

	http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/08/29/a790/jo
Aide à l'enfance	
Financement des mesures d'aide à l'enfance et la famille – modification des tarifs	Règlement grand-ducal du 15 mars 2017 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 17 août 2011 précisant le financement des mesures d'aide sociale à l'enfance et à la famille JO N° 379 du 6 avril 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2011/08/17/n6/jo
Éducation nationale – sujets transversaux	
Restructuration SCRIPT	Loi du 14 mars 2017 portant modification de la loi modifiée du 7 octobre 1993 ayant pour objet 1. la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques ; 2. la création d'un « Centre de Gestion Informatique de l'Éducation » ; 3. l'institution d'un Conseil scientifique. JO N° 439 du 25 avril 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2017/03/14/a439/jo
Maison de l'orientation	Loi du 22 juin 2017 ayant pour objet l'organisation de la Maison de l'orientation et modifiant 1) la loi modifiée du 13 juillet 2006 portant réorganisation du Centre de psychologie et d'orientation scolaires, 2) la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques, 3) la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement (Titre VI: De l'enseignement secondaire), 4) la loi modifiée du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'éducation différenciée, 5) la loi modifiée du 2 décembre 1987 portant réglementation de la médecine scolaire, 6) la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue, 7) la loi modifiée du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote, 8) la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, 9) la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, 10) la loi modifiée du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers, 11) la loi du 21 juillet 2012 portant création du Sportlycée, 12) la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale, 13) l'article L.622-18 du Code du travail. JO N° 605 du 29 juin 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2017/06/22/a605/jo
Fonctionnarisation employés sous-groupe enseignement	Règlement grand-ducal du 29 août 2017 déterminant les modalités d'admission au statut de fonctionnaires des employés de l'Etat relevant du sous-groupe enseignement. JO N° 793 du 6 septembre 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/08/29/a793/jo
Calendrier des vacances scolaires	Règlement grand-ducal du 20 juillet 2017 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020. JO N° 712 du 10 août 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/07/20/a712/jo

Subventions ménage à faible revenu et maintien scolaire	Règlement grand-ducal du 29 août 2017 fixant les conditions et modalités d'octroi de la subvention pour ménage à faible revenu et de la subvention du maintien scolaire. JO N° 797 du 7 septembre 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/08/29/a797/jo
Enseignement fondamental	
Directions de région	Loi du 29 juin 2017 portant modification 1. de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ; 2. de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 3. de la loi modifiée du 7 octobre 1993 ayant pour objet a) la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques; b) la création d'un « Centre de Gestion Informatique de l'Éducation »; c) l'institution d'un Conseil scientifique ; 4. de la loi modifiée du 9 décembre 2005 déterminant les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l'Etat ; 5. de la loi modifiée du 13 juillet 2006 portant réorganisation du centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) ; 6. de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire ; 7. de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat ; 8. de la loi du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale JO N° 617 du 5 juillet 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2017/06/29/a617/jo
Introduction cours commun « Vie et société » dans l'enseignement fondamental	Loi du 2 août 2017 portant introduction du cours commun « vie et société » dans l'enseignement fondamental et modifiant 1. la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ; 2. la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 3. la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire. JO N° 695 du 9 août 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2017/08/02/a695/jo
Reprise de personnel EF « Vie et société »	Loi du 2 août 2017 portant organisation de la reprise des enseignants de religion et des chargés de cours de religion et portant modification de 1. la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 2. la loi modifiée du 10 juillet 1998 portant approbation de la Convention du 31 octobre 1997 entre le Gouvernement, d'une part, et l'Archevêché, d'autre part, concernant l'organisation de l'enseignement religieux dans l'enseignement primaire. JO N° 696 du 9 août 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2017/08/02/a696/jo
Tâche des instituteurs de l'enseignement fondamental	Règlement grand-ducal du 16 janvier 2017 modifiant 1. le règlement grand-ducal modifié du 23 mars 2009 fixant la tâche des instituteurs de l'enseignement fondamental ; 2. le règlement grand-ducal du 23 mars 2009 fixant le détail de la tâche des chargés de cours, membres de la réserve de suppléants de l'enseignement fondamental ; 3. le

	<p>règlement grand-ducal modifié du 28 mai 2009 fixant les conditions et modalités pour l'obtention de l'attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental ; 4. le règlement grand-ducal modifié du 6 juillet 2009 déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation ; et abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 14 mai 2009 déterminant : 1. les programmes ainsi que les modalités des épreuves des formations théorique et pratique sanctionnées par le certificat de formation des chargés de cours, membres de la réserve de suppléants pour l'enseignement fondamental ; 2. les indemnités a. des formateurs intervenant dans le cadre de la formation sanctionnée par le certificat de formation ; b. des membres du jury d'examen.</p> <p>JO N° 174 du 09/02/2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/01/16/a174/jo</p>
Contingent de leçons	<p>Règlement grand-ducal du 8 mars 2017 modifiant le règlement grand-ducal du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons attribuées aux communes et aux syndicats scolaires pour assurer l'enseignement fondamental.</p> <p>JO N° 276 du 16 mars 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/03/08/a276/jo</p>
Instituteurs spécialisés en développement scolaire	<p>Règlement grand-ducal du 14 mars 2017 fixant les missions, les conditions et les modalités de l'affectation des instituteurs spécialisés en développement scolaire.</p> <p>JO N° 440 du 25 avril 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/03/14/a440/jo</p>
Indemnités concours EF	<p>Règlement grand-ducal du 22 mars 2017 modifiant le règlement grand-ducal du 18 décembre 2015 déterminant les modalités du concours réglant l'admission au stage préparant à la fonction d'instituteur de l'enseignement fondamental.</p> <p>JO N° 380 du 06/04/2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/03/22/a380/jo</p>
Sièges des régions EF	<p>Règlement grand-ducal du 29 juin 2017 portant fixation des délimitations et des sièges des régions de l'enseignement fondamental</p> <p>JO N°618 du 5 juillet 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/06/29/a618/jo</p>
Réserve des auxiliaires éducatifs	<p>Règlement grand-ducal du 2 août 2017 déterminant les détails des critères de classement ainsi que les modalités des procédures d'affectation et de réaffectation des membres de la réserve des auxiliaires éducatifs de l'enseignement fondamental</p> <p>JO N° 698 du 9 août 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/08/02/a698/jo</p>
Relations VIESO et Reprise	<p>Règlement grand-ducal du 2 août 2017 modifiant 1. le règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant les informations relatives à l'organisation scolaire que les communes ou les comités des syndicats scolaires intercommunaux doivent fournir au ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions ainsi que les</p>

	<p>modalités de leur transmission ; 2. le règlement grand-ducal du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental ; 3. le règlement grand-ducal du 27 juin 2016 déterminant le détail des critères de classement ainsi que les modalités des procédures d'affectation et de réaffectation des candidats à un poste d'instituteur dans l'enseignement fondamental ; et abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 27 avril 2009 fixant les modalités d'inscription au cours d'éducation morale et sociale et au cours d'instruction religieuse et morale ainsi que les modalités d'organisation du cours d'éducation morale et sociale aux 2e, 3e et 4e cycles de l'enseignement fondamental</p> <p>JO N° 697 du 9 août 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/08/02/a697/jo</p>
Enseignement secondaire	
 Dispositions communes ESC et ESG	
Réforme lycées	<p>Loi du 29 août 2017 portant sur l'enseignement secondaire et modifiant 1. la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques ; 2. la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue ; 3. la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement (Titre VI : de l'enseignement secondaire) ; (...)</p> <p>JO N° 789 du 5 septembre 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2017/08/29/a789/jo</p>
Admission classes de 7 ^e	<p>Règlement grand-ducal du 11 janvier 2017 déterminant les modalités d'admission dans les classes de 7e de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement secondaire technique.</p> <p>JO N° 127 du 3 février 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/01/11/a127/jo</p>
Examens de fin d'études	<p>Règlement grand-ducal du 8 mars 2017 modifiant 1. le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires, 2. le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien et 3. le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2016 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires techniques du régime technique et du régime de la formation de technicien - ancien régime.</p> <p>JO N° 364 du 4 avril 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/03/08/a364/jo</p>
Évaluation et promotion des élèves	<p>Règlement grand-ducal du 21 août 2017 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire</p> <p>JO N° 803 du 14 septembre 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/08/21/a803/jo</p>

Évaluation et promotion des élèves – modification	Règlement grand-ducal du 15 décembre 2017 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement secondaire classique JO N° 1081 du 18 décembre 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/12/15/a1081/jo
Indemnités examens	Règlement grand-ducal du 22 mars 2017 portant fixation des indemnités dues aux membres des commissions d'examen et aux experts des examens de fin d'études secondaires et secondaires techniques. JO n° 466 du 9 mai 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/03/22/a466/jo
📁 Enseignement secondaire classique	
Modalités examen de fin d'études ESC	Règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques. JO N° 699 du 9 août 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/07/28/a699/jo
Organisation examen de fin d'études ESC	Règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires. JO N° 702 du 9 août 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/07/28/a702/jo
Grilles horaires ESC	Règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et les branches fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique. JO N° 758 du 22/08/2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/07/28/a758/jo
Grilles horaires section I	Règlement grand-ducal du 29 août 2017 fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et les branches fondamentales de la section informatique-communication de l'enseignement secondaire JO N° 792 du 6 septembre 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/08/29/a792/jo
📁 Enseignement secondaire général	
Section « sciences naturelles » - modification	Règlement grand-ducal du 17 mai 2017 modifiant le règlement grand-ducal du 23 juillet 2016 portant création d'une nouvelle section « sciences naturelles » à la division technique générale du régime technique de l'enseignement secondaire technique et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire. JO N° 528 du 30 mai 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/05/17/a528/jo
Modalités examens de fin d'études ESG	Règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires générales du régime technique.

	JO N° 701 du 9 août 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/07/28/a701/jo
Organisation examens de fin d'études ESG	Règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de la formation de technicien. JO N° 700 du 9 août 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/07/28/a700/jo
Grilles horaires ESG	Règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire général JO N° 714 du 11 août 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/07/28/a714/jo
Grilles horaires ESG - modification	Règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 21 décembre 2017 fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire général JO N° 1122 du 22 décembre 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/12/21/a1122/jo
Établissements scolaires	
Modification École internationale Differdange	Loi du 15 décembre 2017 portant modification de la loi du 26 février 2016 portant création d'une école internationale publique à Differdange. JO N° 1078 du 18 décembre 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2017/12/15/a1078/jo
Formation professionnelle	
Accès collectif	Loi du 29 août 2017 portant modification du Code du travail. JO N° 798 du 8 septembre 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2017/08/29/a798/jo
Brevet de maîtrise artisanat	Règlement grand-ducal du 24 avril 2017 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 1er juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat JO N°471 du 10 mai 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/04/24/a471/jo
Métiers et indemnités d'apprentissage	Règlement grand-ducal du 20 juillet 2017 1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle ; 2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social. JO N° 691 du 07/08/2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/07/20/a691/jo
Grilles horaires	Règlement grand-ducal du 29 août 2017 fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2017/2018 des formations aux métiers et professions qui sont organisées suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la

	<p>formation professionnelle initiale.</p> <p>JO N° 795 du 7 septembre 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/08/29/a795/jo</p>
Accompagnement VAE	<p>Règlement grand-ducal du 15 décembre 2017 portant sur l'accompagnement par entretiens personnalisés du candidat sollicitant la validation des acquis de l'expérience.</p> <p>JO N° 1080 du 18 décembre 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/12/15/a1080/jo</p>
Éducation différenciée	
Remplacements éducation différenciée	<p>Règlement grand-ducal du 8 février 2017 portant fixation 1. des conditions et modalités pour l'obtention de l'attestation habilitant à faire des remplacements dans les centres, instituts et services de l'Éducation différenciée ; 2. des modalités de calcul et d'allocation de l'indemnité de remplacement applicables au personnel du Service de l'éducation différenciée effectuant des remplacements.</p> <p>J.O. N° 220 du 27/02/2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/02/08/a220/jo</p>
Formation des adultes	
Cours et examen « Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg » (acquisition de la nationalité)	<p>Règlement grand-ducal du 7 avril 2017 concernant le cours et l'examen « Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg », organisés dans le cadre des procédures d'acquisition de la nationalité luxembourgeois</p> <p>JO N° 437 du 24 avril 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/04/07/a437/jo</p>
Comité consultatif INL	<p>Règlement grand-ducal du 28 avril 2017 déterminant les modalités de fonctionnement du comité consultatif de l'Institut national des langues.</p> <p>JO N° 491 du 16 mai 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/04/28/a491/jo</p>
Examen évaluation langue luxembourgeoise (acquisition de la nationalité)	<p>Règlement grand-ducal du 30 juin 2017 relatif à l'examen d'évaluation de la langue luxembourgeoise organisé dans le cadre des procédures d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise.</p> <p>JO N° 615 du 5 juillet 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/06/30/a615/jo</p>
École de la 2 ^e chance - classe terminale études éducateur en alternance	<p>Règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant l'organisation de la classe terminale des études d'éducateur en alternance à l'École de la 2e chance et les modalités de l'examen final pour l'obtention du diplôme d'État d'éducateur.</p> <p>JO N° 796 du 7 septembre 2017 http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2017/07/28/a796/jo</p>

D.9. Restauration scolaire

D.9.1 Restopolis en chiffres

Restopolis est le service de restauration scolaire et universitaire qui opère sous la tutelle du ministère. Le service gère actuellement 108 restaurants et cafétérias : la grande majorité des restaurants et cafétérias des lycées ainsi que les restaurants de l'Université du Luxembourg, le restaurant de l'École de la Police Grand-Ducale et le restaurant de l'école fondamentale étatique « Eis Schoul ». L'administration de Restopolis est composée de 27 collaborateurs, le nombre du personnel de cuisine est de 485.

D.9.2 Luxembourg Food Award

Le 7 février 2017, Restopolis a remporté le 1^{er} Luxembourg Food Award dans la catégorie « Collective Excellence Award ». Restopolis est ainsi récompensé pour ses services proposés, les produits utilisés, notamment les produits locaux, bios et issus du commerce équitable, et les initiatives menées. Le service de restauration scolaire et universitaire s'est imposé face à une concurrence notable et a convaincu un jury composé de décideurs du secteur avec son offre d'un service de qualité et des repas sains, équilibrés, goûteux et authentiques.

D.9.3 Restopolis porte le label « Fairtrade Zone »

Depuis octobre 2017, Restopolis-Services est la plus grande « Fairtrade Zone » du Luxembourg. Un établissement de restauration a droit au certificat « Fairtrade Zone » délivré par l'asbl « Fairtrade Lëtzebuerg » lorsqu'il propose en permanence des produits issus du commerce équitable, dont obligatoirement du café Fairtrade. La certification est rendue visible à l'aide d'un certificat et d'un autocollant apposé dans les restaurants et cafétérias.

D.9.4 Ouverture de trois nouveaux restaurants en 2017

En 2017, le service de restauration scolaire et universitaire a ouvert la brasserie « John's » et le restaurant « Altius » sur le campus universitaire à Kirchberg. Restopolis gère également le restaurant du « Luxembourg Science Center Differdange » depuis septembre 2017.

D.9.5 Quatre campagnes thématiques en 2017

Restopolis a organisé quatre semaines et quinzaines thématiques :

- « Pense global, choisis local ! » du 16 au 20 janvier 2017, qui a permis de promouvoir les produits locaux ;
- « less gär, wíel fair » du 2 au 12 mai 2017, qui a mis en avant les produits issus du commerce équitable ;
- « Réservation optionnelle et AntiGaspi » du 18 au 29 septembre 2017, qui a sensibilisé les convives à la nouvelle réservation optionnelle des plats en ligne afin de réduire le gaspillage alimentaire ;
- « Rethink your drink », première campagne sur les boissons sucrées et les dangers qui résultent d'une consommation exagérée.

Un calculateur de sucre, édité par Restopolis, permet aux enseignants d'aborder en classe le sujet du sucre dans l'alimentation.



Les collaborateurs de Restopolis se sont rendus dans les restaurants avec des stands d'information pour distribuer les brochures éducatives aux convives. Des articles sur les différents sujets sont publiés sur le site web de Restopolis.



D.9.6 Projets 2018

- Ouvrir la Restopolis Food Academy à l'eduPôle Walferdange où Restopolis non seulement élaborera ses fiches techniques et testera ses recettes, mais organisera aussi régulièrement des formations continues pour ses collaborateurs.
- Proposer des gourdes à un prix raisonnable afin de permettre aux convives de remplir leurs gourdes avec de l'eau potable, du café ou du thé et d'introduire, dans la mesure du possible, des bouteilles en verre.
- Organiser, en plus des semaines thématiques traditionnelles, des semaines thématiques sur l'importance du petit déjeuner et du développement durable.
- Reprendre le restaurant de l'Administration des Ponts et Chaussées à Strassen.
- Ouvrir un nouveau restaurant sur le campus Belval pour y proposer le concept « Eat and study ». Ce nouveau concept prévoit que le restaurant n'est pas seulement considéré comme un simple espace de restauration, mais comme un espace convivial et de détente pour les étudiants où ils peuvent se rassembler pour des travaux et études en groupe.

De plus amples informations sur les campagnes et quinzaines thématiques de Restopolis ainsi que ses neufs engagements se trouvent sur www.restopolis.lu.

D.10. Service technique, accueil, archivage, bâtiment, imprimerie, logistique (STABILO)

Le service technique, accueil, archivage, bâtiment, imprimerie, logistique (STABILO) a été mis en place en 2016 afin de rassembler et gérer efficacement différentes fonctions de support sous la responsabilité direct d'un chef de service.

En 2017, les déménagements sous la supervision du STABILO ont été particulièrement nombreux, qu'il s'agisse de déménagements internes liés à l'expansion/restructuration de services du ministère ou externes, comme cela fut le cas pour les bureaux des nouvelles directions régionales installés en août et septembre. Les déménagements s'accompagnent fréquemment de réparations et de livraisons de nouveau mobilier.

Le service a géré 2.066 commandes de fournitures administratives faites via l'application « Online Stock », disponible depuis 2016.

Un parc de quatre voitures sert aux livraisons et déménagements. En 2017, elles ont effectué en tout 47.000 km.

L'imprimerie du ministère est à la disposition de l'ensemble des services. En 2017, 1.278.620 feuilles ont été imprimées :

➤ Maison de l'orientation	10 000 feuilles
➤ Service national de la Jeunesse	2 000 feuilles
➤ Enfance et jeunesse (interne)	10 000 feuilles
➤ Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants	5 000 feuilles
➤ Service de la formation des adultes	60 000 feuilles
➤ Service de l'enseignement fondamental	432 000 feuilles
➤ Institut de formation de l'Éducation nationale	259 620 feuilles
➤ Enseignement secondaire, 1 ^{ière} examen	500 000 feuilles

À partir de mars, le service a assumé la mission d'archivage, notamment la digitalisation de tous les dossiers du personnel de l'Éducation nationale. L'équipe dédiée à ce travail a digitalisé en moyenne 15 dossiers par jour.

En septembre, en raison des travaux du chantier Hamilius, la réception rue Aldringen a dû être fermée et une réception rue Philippe II a pris le relais. Il a été décidé de conserver les deux réceptions, augmentant ainsi la visibilité du ministère pour le public.

Une centrale téléphonique a été mise en place également en septembre ; sa mission est de renseigner de façon détaillée et exacte les personnes qui demandent des informations.

La distribution du courrier et sa collecte pour envoi ainsi que la gestion des déchets recyclables font partie des tâches quotidiennes du STABILO.

Annexes

Publications du ministère

Manuels scolaires

Le ministère a publié en 2017 un total de 168 manuels et supports didactiques pour les cycles 1 à 4 de l'enseignement fondamental, dont 20 nouveaux titres :

- MULT-X Junior Spielset Zyklus 2 - Lehrer
- Leben und Gesellschaft Zyklus 2- Arbeitsblätter
- Leben und Gesellschaft Zyklus 2 - Schülerbuch
- Lies a fléi : de Katalog 2017 - Katalog vun de lëtzebuergesche Kannerbicher, Zyklus 3 & 4
- Leben und Gesellschaft Zyklus 3- Arbeitsblätter
- Leben und Gesellschaft Zyklus 3 – Schülerbuch
- Sprachfuchs 4, Lehrerhandbuch Band 1 Zyklus 4.1
- Sprachfuchs 4, Sprach- und Lesebuch, Band 2 Zyklus 4.2
- Sprachfuchs 4, Arbeitsheft - Band 2 Zyklus 4.2
- Sprachfuchs 4, Hörbuch - Band 2 Lehrer Zyklus 4.2
- Sprachfuchs 4, Lehrerhandbuch - Band 2 Zyklus 4.2
- Luxemburger Zahlenbuch , Zyklus 4 Vertiefung
- Luxemburger Zahlenbuch , Zyklus 4 Vertiefung (zweisprachige Ausgabe, DE-FR)
- Bilans intermédiaires – cycle 2.1
- Bilans intermédiaires – cycle 3.1
- Bilans intermédiaires – cycle 4.1
- Farde pour bilans intermédiaires – cycle 2
- Farde pour bilans intermédiaires – cycle 3
- Farde pour bilans intermédiaires – cycle 4
- Komm mat op d'Sich : 10 grouss Wimmelpouster mat flotte Spiller
- Wéi? Wou? Wat? : 555 méisproocheg Billerkaarte fir d'Sproochfërderung
- Meng éischt 300 Wiederder : e méisproocheg Hörstift-Buch

Il a publié 31 manuels pour l'enseignement secondaire, dont 4 nouveaux manuels :

- Bleu Blanc Rouge 1 : parcours de langue française
- Bleu Blanc Rouge 1 : conjugaison
- Fil d'Ariane 2 : parcours de textes : programme de français pour le Grand-Duché de Luxembourg
- Fil d'Ariane 1 : parcours de textes : programme de français pour le Grand-Duché de Luxembourg

EDI

En 2017, un premier numéro du magazine *EDI-Infomagazin fir Elteren* a paru. Il est prévu de publier le nouveau magazine 2 fois par an.

Courrier de l'Éducation nationale (CEN)

Onze numéros du CEN ont été publiés en ligne. En 2017, un numéro spécial a également été publié : Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2017-2018.

Examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques

La brochure décrivant l'organisation générale de l'examen ainsi que la nature des épreuves et destinée à tous les élèves se préparant aux examens est désormais publiée uniquement en ligne.

« Horaires et Programmes » et « Liste des manuels »

Les *Horaires et Programmes* de l'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi que la *Liste des manuels* peuvent être consultés sur le site internet dédié : www.eschoolbooks.lu.

Autres publications

Service	Titre
SCRIPT	Affiche : Journées du livre et du droit d'auteur 2017 (école fondamentale) Affiche : Journée européenne des langues 2017 Affiches : Science Week 2017 Passage fondamental-secondaire 2015-2016 Épreuves standardisées : école fondamentale Épreuves communes Les épreuves communes à la fin du 4 ^e cycle de l'enseignement fondamental Affiche : Schreiwien.lu Cartes postales pour la campagne Schreiwien.lu Brochure : Gewosst wéi! – (Campagne schreiwien.lu) Vortest PISA 2018 Elternfragebögen Dépliant : Plan de développement de l'établissement scolaire : lycées 2017-2020 Together against mobbing : stop mobbing, racketing , cybermobbing (DVD, clé usb, cahiers Flyer : présentation du SCRIPT
SPOS	CPOS SKI-Le passage fondamental - secondaire
Statistiques	Le décrochage scolaire 2013/2014 Le décrochage scolaire 2014/2015 Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement fondamental cycles 1-4, éducation différenciée : année scolaire 2015/2016 Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement secondaire technique 2015/2016 Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement secondaire 2015/2016 Key figures of the Luxembourgish education System : school year 2015-2016 Les chiffres clés de l'Éducation nationale : statistiques et indicateurs - année scolaire 2015-2016
Formation des adultes	Cours pour adultes : catalogue 2017-2018 Atelier d'apprentissage personnalisé – Learn for Success Bâ'ham Ensemble Zesammen : dictionnaire farsi-fr-lux
SECAM	Dépliant : L'école du succès, une chance pour tous L'orientation des élèves récemment arrivés au pays Bienvenue à l'école luxembourgeoise (brochure disponible en plusieurs langues)
Autres	Affiche : Schoulsportdag 2017 Réforme des classes inférieures de l'enseignement général - cours avancés/cours de base Affiche : Symposium: Inklusive Schulen entwickeln – Ein interdisziplinärer Dialog Dépliant : Symposium: Inklusive Schulen entwickeln – Ein interdisziplinärer Dialog Affiche : Girls' Day Boys' Day 2017 Dépliant : Girls' Day Boys' Day 2017

Wie Kinderpartizipation gelingt
 Dépliant pour parents : Déi Méisproocheg Erzéihung an de Crèchen
 Brochure : Méisproochegkeet fërderen!: fir datt d’Kanner haut schonn déi Sproochen héieren, déi se mar schwätzen = Faire entendre aux enfants aujourd’hui, les langues qu’ils parleront demain
 SNJ : Kinder entdecken die Welt : Les enfants découvrent le monde
 SNJ : Kinder entdecken die Sprachen : Les enfants découvrent les langues
 SNJ : Frühe mehrsprachige Bildung - Pädagogische Grundlagen : L’éducation plurilingue dans l’accueil de la petite enfance au Luxembourg
 Dépliant : Nouvelle section Informatique
 Dépliant : Vie et société : un nouveau cours au lycée depuis 2016-2017
 Dépliant : Vie et société : un nouveau cours à l’école fondamentale
 Affiche : Méisproochegkeet ass eng Chance : 10 paroles d’experts nationaux et internationaux sur l’éducation plurilingue
 Brochure : Méisproochegkeet ass eng Chance
 Flyer : MyCard for kids
 Brochure d’information : D’Zukunft fäenkt éischer un
 Dépliant : D’Zukunft fäenkt éischer un
 Invitations soirées du ministre - Staark Kanner
 Dépliants : Procédure d’orientation de l’enseignement fondamental vers le lycée
 Rapport d’activité 2016

Publications uniquement en ligne

- Virlies-Concours 2018
- Plan-cadre précoce
- Sprooch a Sproochen
- Accueillir et intégrer
- Gesunde Ernährung in den Kindertageseinrichtungen der non-formalen Bildung – 4 bis 12 Jahren
- Enfants et jeunes adultes vivant au Luxembourg accueillis ou placés en institution ou en famille d’accueil
- Cours d’accueil – Wat ass dat ?
- Les jeunes NEET’s au Luxembourg : études et conférences – décrire et comprendre le phénomène pour mieux agir
- Étude sur le lien entre décrochage scolaire et statut de NEET
- Les NEET’s au Luxembourg : Une population hétérogène
- Die Kinder- und Familienhilfe in Luxemburg : Strukturen und Entwicklung im Kontext von Schutz und Hilfe
- Jugendpakt 2017-2020 : Plan d’action national de la jeunesse
- Cadre de référence pour l’orientation solaire et professionnelle
- Bon de commande du matériel didactique 2017-2018 (enseignement fondamental)

Présence dans les organismes internationaux

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- Comité directeur des politiques d'éducation,
- Comité directeur du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI),
- Comité directeur du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA),
- INES Working Party on Indicators of Educational Systems,
- Network on Labour market, economic and social outcomes of learning (LSO),
- Network on the collection and adjudication of system-level descriptive information on educational structures, policies and practices (NESLI),
- Réseau de l'OCDE sur l'éducation de la petite enfance et des soins,
- Coordinateurs nationaux pour l'étude thématique de l'OCDE sur l'éducation des migrants,
- Groupe d'experts nationaux de l'OCDE pour l'évaluation des équipements éducatifs,
- Groupe d'experts nationaux sur l'éducation et la formation professionnelles,
- Groupe d'experts nationaux sur la formation des migrants.

Union européenne

Conseil de l'Union européenne

- Conseil Éducation, Jeunesse et Culture,
- Comité de l'éducation,
- Groupe Jeunesse.

Groupes à haut niveau

- Groupe à haut niveau en éducation,
- Directeurs généraux des écoles,
- Directeurs généraux de la formation professionnelle,
- Directeurs généraux de la Jeunesse.

Groupes techniques

- Politique éducative ET2020,
- Compétences transversales,
- Éducation, formation des adultes,
- Formation professionnelle.

Groupes d'experts

- Groupe d'experts en matière de droits de l'enfant,
- Groupe d'experts CRELL,
- Groupe d'experts en matière d'enseignement de médias et d'éducation,
- Groupe d'experts « indicateurs TIC ».

Programme Erasmus+

- Anefore,
- Comité Erasmus+.

Statistiques et études comparatives

- Education and Training Statistics (ETS),
- Standing Group on Indicators and Benchmarks,
- Agence nationale EURYDICE (Anefore).

Formation professionnelle et des adultes

- Conseil de direction du Centre de la formation professionnelle (CEDEFOP),
- Conseil de direction de la Fondation européenne pour la formation (ETF),
- Comité consultatif pour la formation professionnelle,
- Cadre européen de certifications – groupe consultatif,
- European Credit system for Vocational Education and Training (ECVET),
- Réseau européen des Agences nationales Europass (ANE),
- Réseau européen pour l'assurance qualité dans la formation professionnelle (EQAVET).

Technologies d'information et de communication

- Stakeholder Group on ICT supported innovation,
- Comité de direction European Schoolnet,
- Education Portals Committee.

Enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers

- Comité des représentants de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers (EADSNE),
- Coordinateurs nationaux.

Reconnaissance des qualifications

- Comité de réglementation pour la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Orientation

- Réseau européen pour la politique d'orientation tout au long de la vie (ELGPN),
- Réseau des agences nationales Euroguidance.

Écoles européennes

- Conseil supérieur des Écoles européennes (CSEE),
- Comité administratif et financier des Écoles européennes (CAF).

Conseils d'inspection

- Conseil d'inspection de l'enseignement maternel et primaire,
- Conseil d'inspection de l'enseignement secondaire,
- Conseil d'inspection mixte.

Comités pédagogiques

- Comités pédagogiques (primaire, secondaire et mixte).

Groupes de travail

- Groupe de travail « Sciences »,
- Groupe de travail « Règlement général »,
- Groupe de travail pour l'élaboration d'un statut pour le personnel administratif et de service,
- Groupe de travail « Bac européen »,
- Groupe consultatif pour enfants à besoins spécifiques.

Conseil d'administration

- Conseil d'administration des Écoles européennes Lux1 & Lux2.

Fonds européens

- Fonds européen pour les réfugiés,
- Comité de suivi national du fonds social européen.

United Nations' Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)

- Commission nationale pour la Coopération avec l'UNESCO.

Conseil de l'Europe

- Conférence permanente des ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe,
- Comité directeur de l'éducation,
- Comité directeur européen pour la jeunesse,
- Comité de direction du Centre européen pour les langues vivantes,
- Comité des parties de la Convention de Lanzarote, vice-présidence,
- Comité d'experts sur la stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (DECS-ENF),
- Coordinateurs nationaux du Portfolio européen des langues,
- Coordinateurs nationaux des droits de l'enfant,
- Groupe de coordinateurs « Éducation à la citoyenneté démocratique et Droits de l'homme »,
- Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité,
- Histoires partagées pour une Europe sans clivages,
- Formation continue des enseignants « Pestalozzi ».

ChildONEurope (Réseau européen d'observatoires nationaux de l'enfance)

- Assemblées générales, présidence,
- Séminaires de recherche.

Accords bilatéraux interrégionaux et intergouvernementaux et réseaux

Coopération transfrontalière et régionale

- Fondation des Régions européennes pour la Recherche en Éducation et en Formation,
- Groupe transfrontalier SPOS-PMS-CIO,
- Accord de Karlsruhe – QuattroPole (Luxembourg, Metz, Trèves, Sarrebruck),
- Déclarations communes sur la reconnaissance des équivalences de diplômes et de niveaux d'enseignement avec la Rhénanie-Palatinat et le Nord -Westphalie,
- Commission régionale de l'éducation et de la formation,
- Groupe de travail « Éducation et Formation » de la Commission régionale.

Coopération internationale

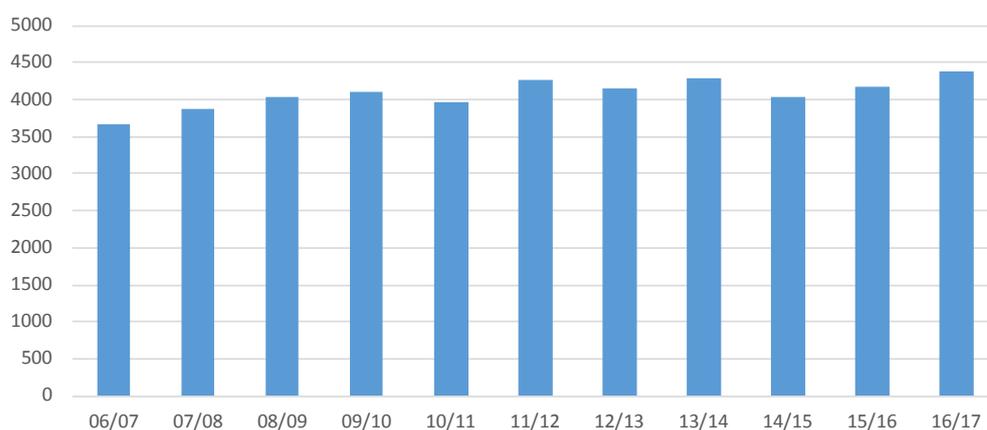
- Accords bilatéraux de coopération,
- Réseau européen des politiques d'évaluation des systèmes éducatifs (REVA),
- International Association for the Evaluation of Educational Achievement (IEA),
- Expert group on active citizenship indicators,
- Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance, and Research (ITF),
- Réseau d'échanges BeLDACH (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Autriche, Suisse),
- Asia-Europe Meeting (ASEM).

Statistiques de l'Éducation nationale

ÉVOLUTION DES ÉLÈVES DANS LE CYCLE 1 - ÉDUCATION PRÉCOCE

ANNÉE	ÉLÈVES
06/07	3671
07/08	3865
08/09	4036
09/10	4105
10/11	3961
11/12	4258
12/13	4141
13/14	4283
14/15	4045
15/16	4183
16/17	4380

ÉVOLUTION DES ÉLÈVES DANS LE CYCLE 1 - ÉDUCATION PRÉCOCE



TAUX DE FREQUENTATION DU CYCLE 1 - ÉDUCATION PRÉCOCE dans l'enseignement public

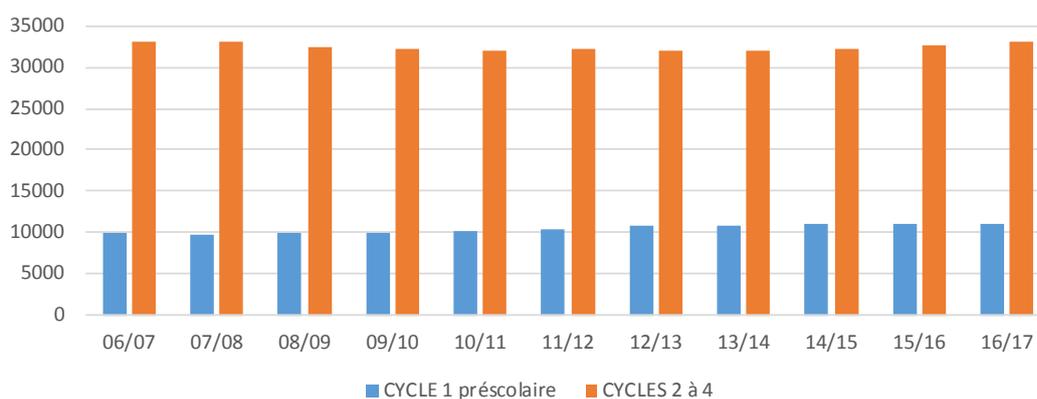
ANNÉE	ELEVES	POPULATION DE 3 ANS *	TAUX DE FRÉQUENTATION
06/07	3671	5557	66,1%
07/08	3865	5775	66,9%
08/09	4036	5667	71,2%
09/10	4105	5845	70,2%
10/11	3961	5843	67,8%
11/12	4258	5904	72,1%
12/13	4141	6032	68,7%
13/14	4283	6359	67,4%
14/15	4045	6428	62,9%
15/16	4183	6490	64,5%
16/17	4380	6532	67,1%

* Chiffres STATEC

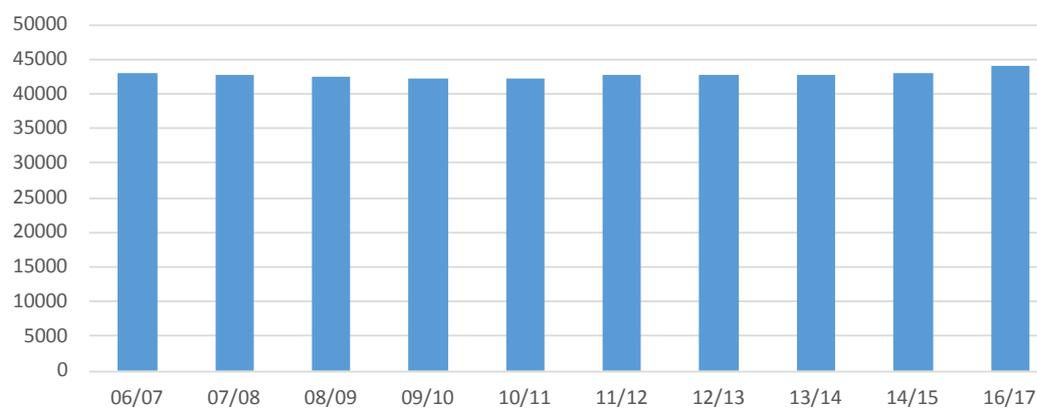
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS LE CYCLE 1-PRÉSCOLAIRE ET LES CYCLES 2 à 4

ANNÉE	CYCLE 1 préscolaire	CYCLES 2 à 4	TOTAL
06/07	10001	33136	43137
07/08	9824	33020	42844
08/09	9966	32496	42462
09/10	10026	32312	42338
10/11	10195	32096	42291
11/12	10434	32269	42703
12/13	10740	31975	42715
13/14	10748	31894	42642
14/15	10948	32152	43100
15/16	11027	32556	43583
16/17	11008	33107	44115

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS LE CYCLE 1- PRÉSCOLAIRE ET LES CYCLES 2 à 4

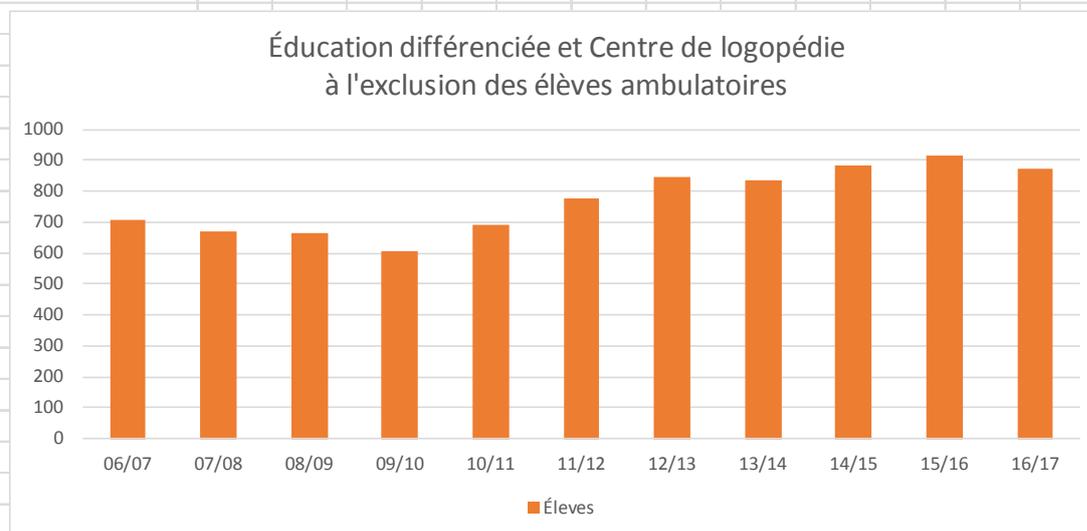


ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES DANS LE CYCLE 1- PRÉSCOLAIRE ET LES CYCLES 2 à 4



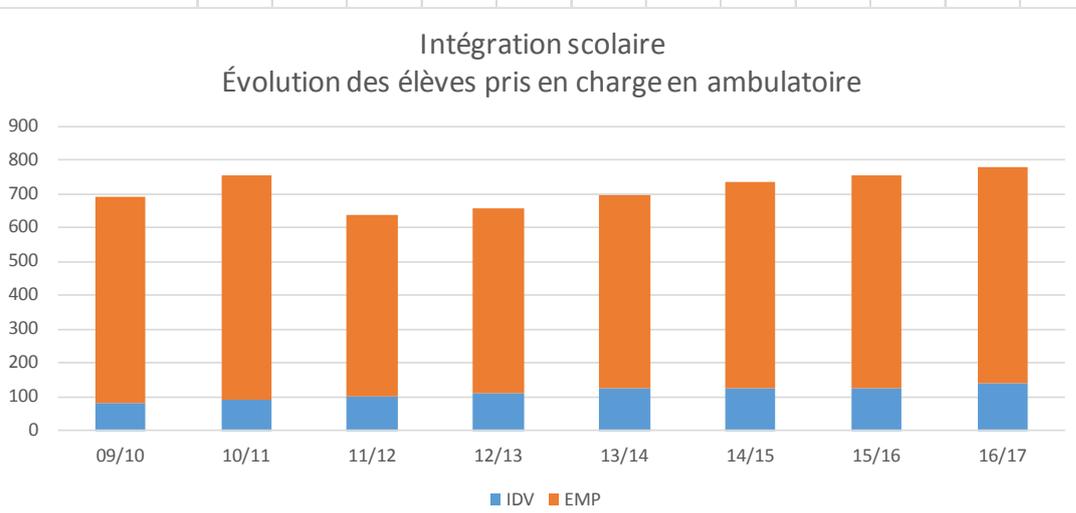
ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE ET CENTRE DE LOGOPÉDIE à l'exclusion des élèves ambulatoires

ANNÉE	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Élèves	707	671	663	608	690	779	848	835	884	918	875



Intégration scolaire Évolution des élèves pris en charge en ambulatoire

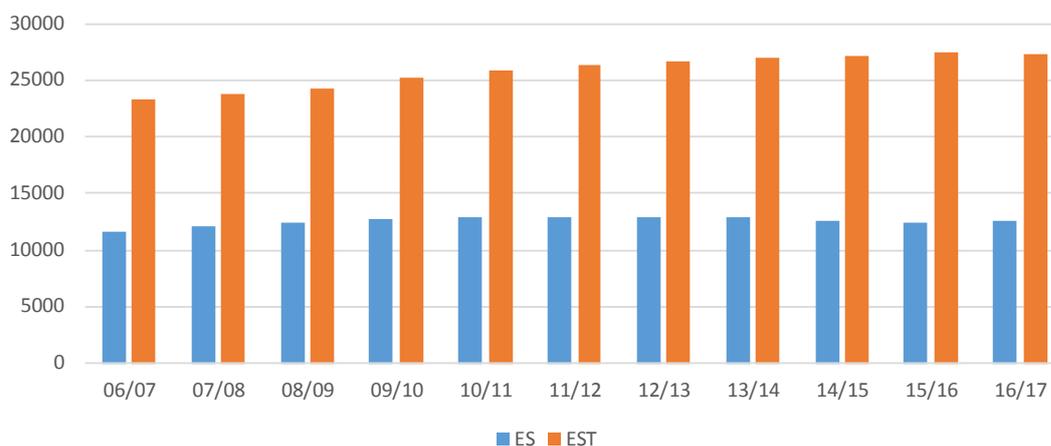
ANNÉE	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
IDV	80	90	99	109	123	127	123	141
EMP	612	664	537	550	571	606	634	639
TOTAL	692	754	636	659	694	733	757	780



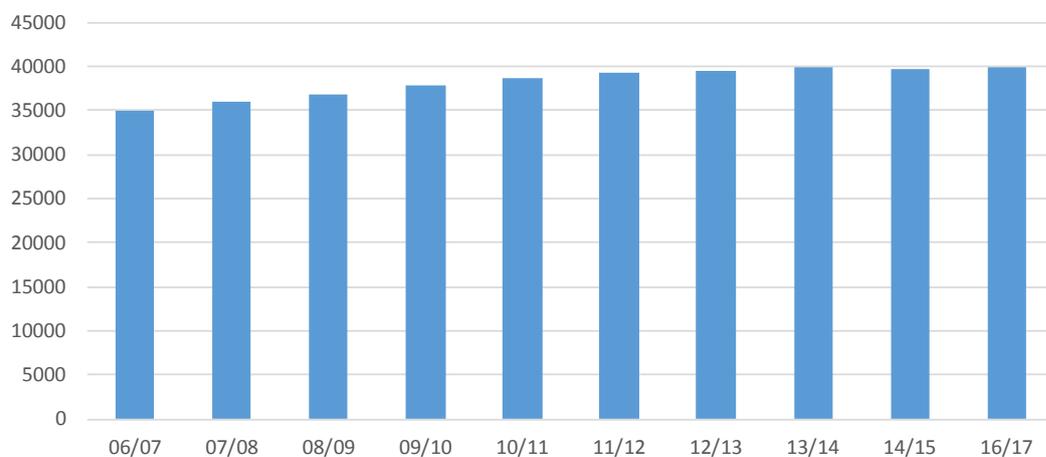
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE (formation initiale)

ANNÉE	ES	EST	TOTAL
06/07	11693	23277	34970
07/08	12122	23805	35927
08/09	12469	24323	36792
09/10	12757	25184	37941
10/11	12825	25879	38704
11/12	12975	26330	39305
12/13	12958	26627	39585
13/14	12832	26998	39830
14/15	12607	27152	39759
15/16	12458	27525	39983
16/17	12636	27260	39896

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE



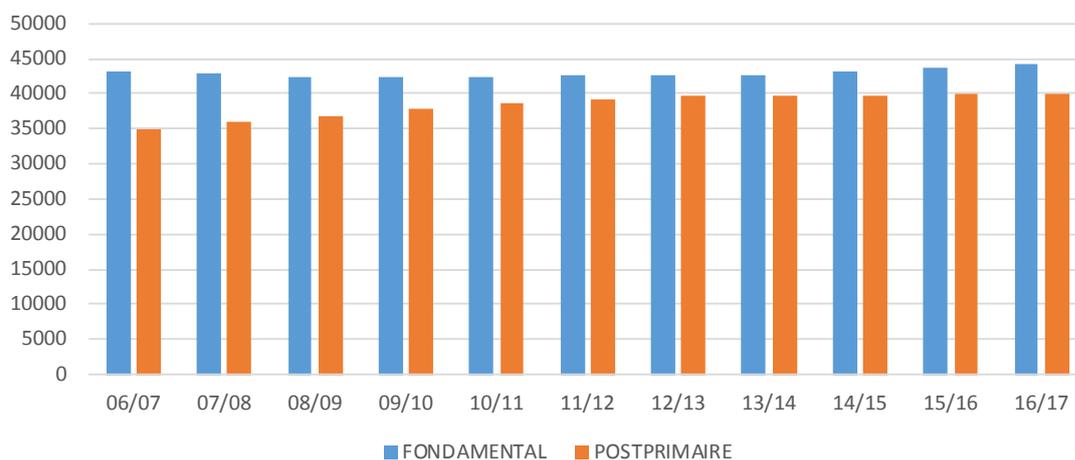
ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE



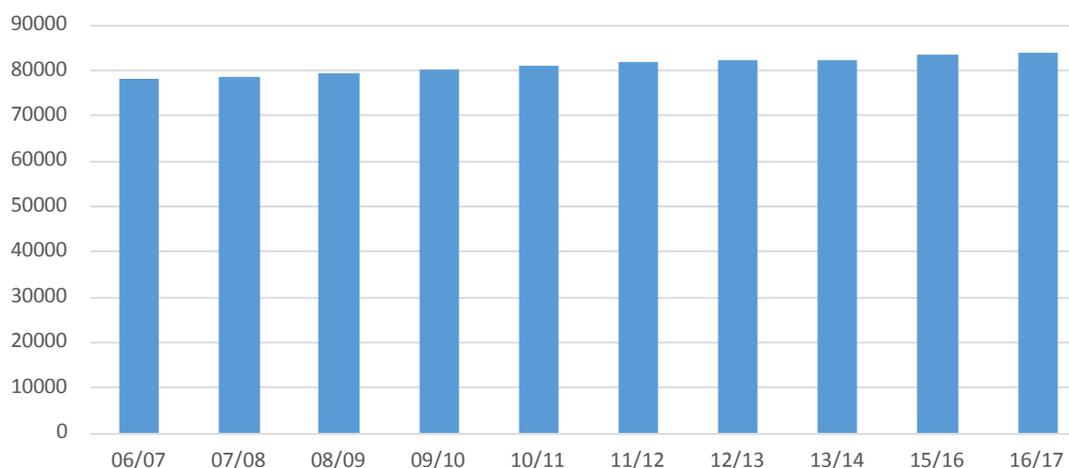
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET POSTPRIMAIRE

ANNÉE	FONDAMENTAL	POSTPRIMAIRE	TOTAL
06/07	43137	34970	78107
07/08	42844	35927	78771
08/09	42462	36792	79254
09/10	42338	37941	80279
10/11	42291	38704	80995
11/12	42703	39305	82008
12/13	42715	39585	82300
13/14	42642	39830	82472
14/15	43100	39759	82859
15/16	43583	39983	83566
16/17	44115	39896	84011

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET POSTPRIMAIRE



ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET POSTPRIMAIRE

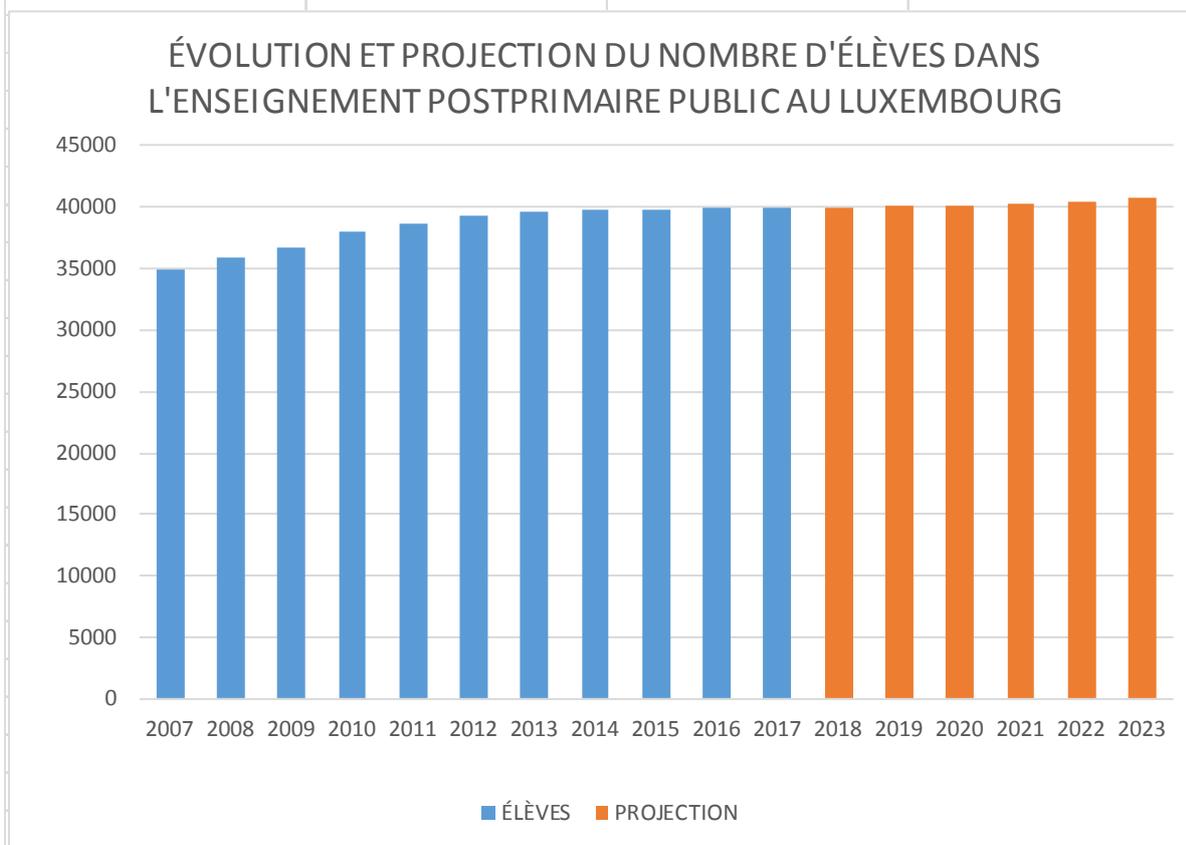


ÉVOLUTION ET PROJECTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE PUBLIC (formation initiale)

Chiffres de fin d'année; Formation initiale; Établissements publics au Luxembourg.

"Année 2017" = année scolaire 2016/2017

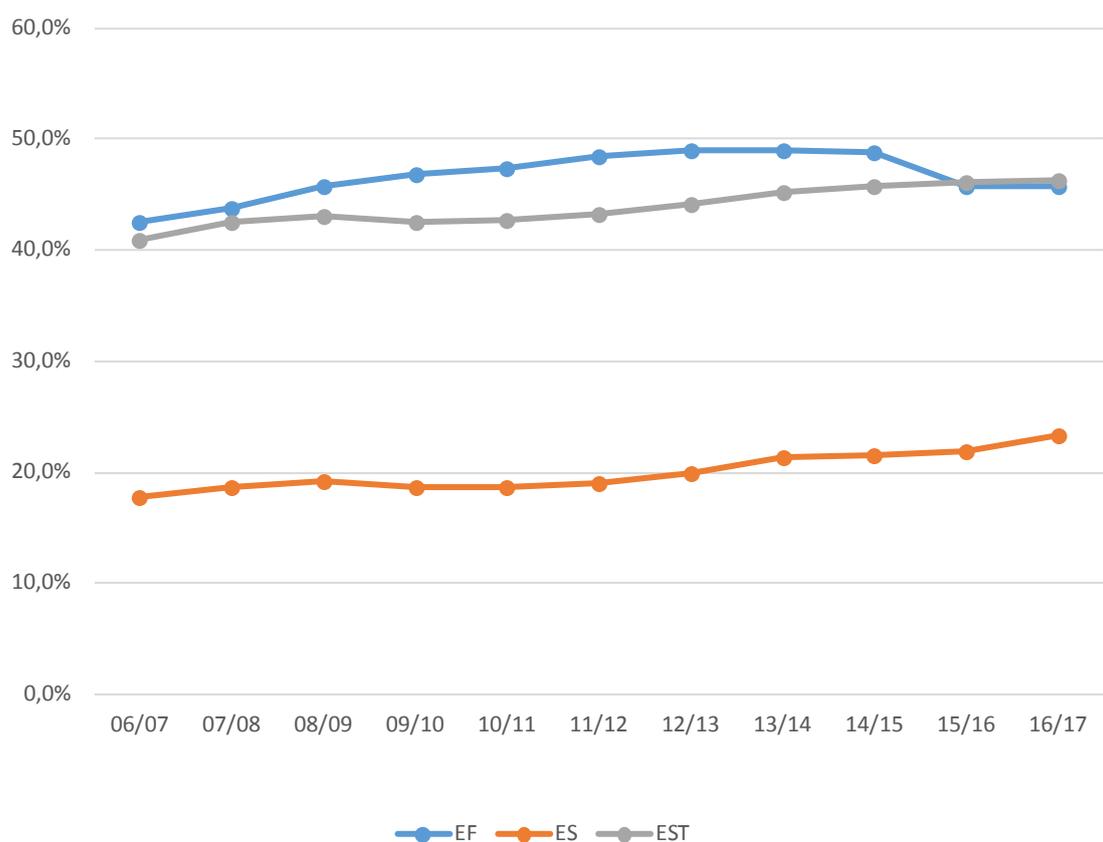
ANNÉE	ÉLÈVES
2007	34970
2008	35927
2009	36792
2010	37941
2011	38704
2012	39305
2013	39585
2014	39830
2015	39759
2016	39983
2017	39896
2018	39958
2019	40081
2020	40167
2021	40301
2022	40490
2023	40811



ÉVOLUTION DE LA PART DES ÉLÈVES ÉTRANGERS

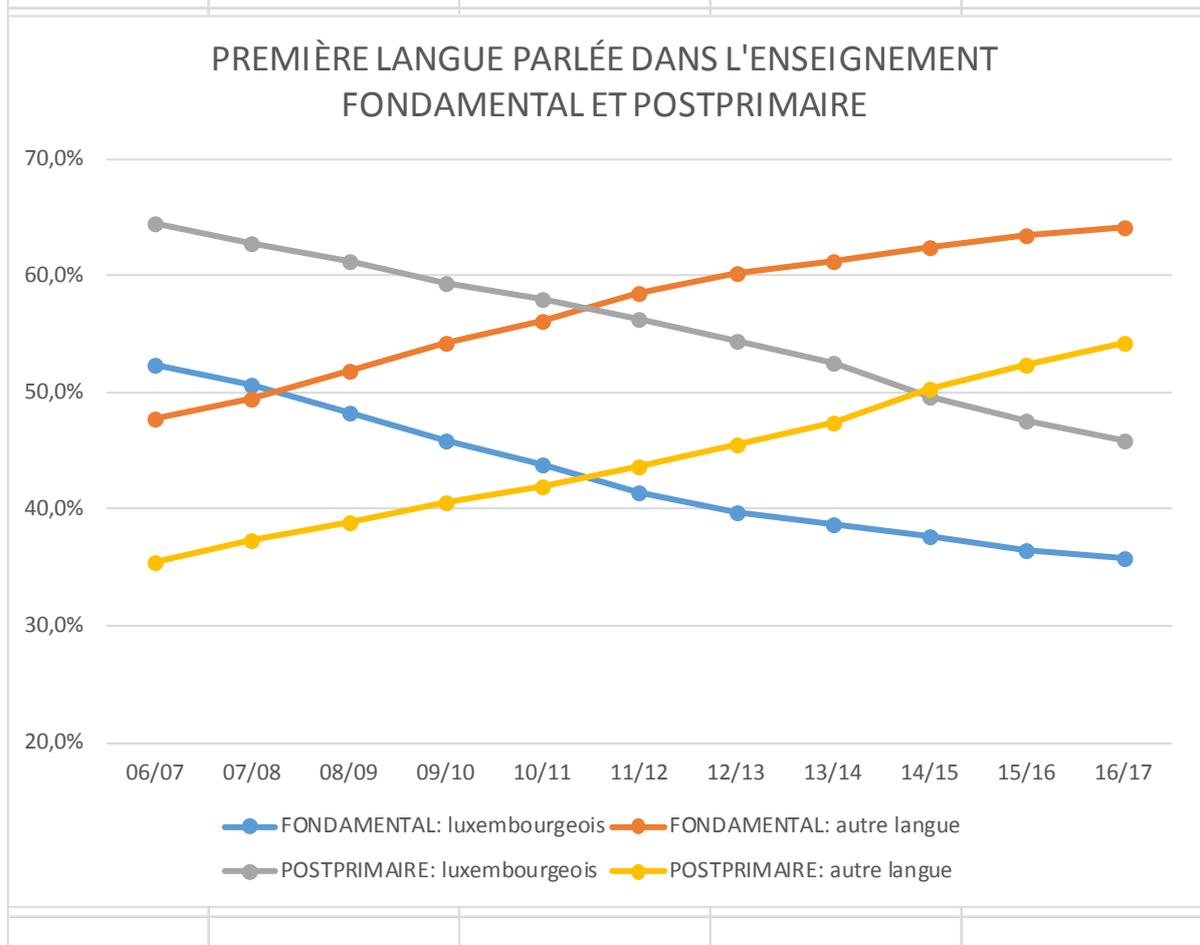
ANNÉE	EF	ES	EST
06/07	42,5%	17,8%	41,0%
07/08	43,8%	18,6%	42,5%
08/09	45,7%	19,2%	43,0%
09/10	46,9%	18,6%	42,5%
10/11	47,4%	18,7%	42,7%
11/12	48,5%	19,1%	43,2%
12/13	49,0%	20,0%	44,2%
13/14	49,0%	21,3%	45,3%
14/15	48,9%	21,5%	45,7%
15/16	45,7%	21,8%	46,1%
16/17	45,8%	23,3%	46,3%

ÉVOLUTION DE LA PART DES ÉLÈVES ÉTRANGERS



PREMIÈRE LANGUE PARLÉE DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET POSTPRIMAIRE

ANNÉE	FONDAMENTAL: luxembourgeois	FONDAMENTAL: autre langue	POSTPRIMAIRE: luxembourgeois	POSTPRIMAIRE: autre langue
06/07	52,3%	47,7%	64,5%	35,5%
07/08	50,6%	49,4%	62,7%	37,3%
08/09	48,2%	51,8%	61,2%	38,8%
09/10	45,8%	54,2%	59,4%	40,6%
10/11	43,8%	56,2%	58,0%	42,0%
11/12	41,5%	58,5%	56,3%	43,7%
12/13	39,8%	60,2%	54,4%	45,6%
13/14	38,7%	61,3%	52,6%	47,4%
14/15	37,6%	62,4%	49,7%	50,3%
15/16	36,5%	63,5%	47,6%	52,4%
16/17	35,8%	64,2%	45,8%	54,2%

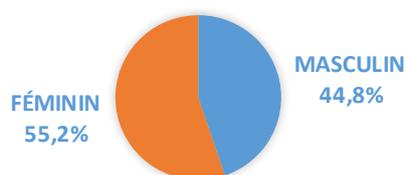


ÉLÈVES PAR SEXE 2016 -17

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE



Les statistiques 2017 ont conservé l'ancienne terminologie des classes de l'enseignement postprimaire, en vigueur jusqu'en juillet 2017.

PROGRESSION ET ORIENTATION DES ÉLÈVES

Admission des élèves en classe de 7^e
de l'enseignement postprimaire
à la fin du cycle 4.2

ANNÉE	4.2 EF	7e ES	7e EST	7e MO	RALLONGEMENT DE CYCLE
06/07	4926	2061	2528	294	43
07/08	5076	2067	2658	327	24
08/09	5131	2037	2708	360	26
09/10	5095	1939	2674	444	38
10/11	5154	1941	2667	474	72
11/12	5268	1943	2720	543	62
12/13	5056	1820	2644	538	54
13/14	4798	1685	2470	605	38
14/15	4789	1805	2408	525	51
15/16	4769	1797	2417	506	49
16/17	4867	1884	2456	504	23

ANNÉE	4.2 EF	7e ES	7e EST	7e MO	RALLONGEMENT DE CYCLE
06/07	4926	41,8%	51,3%	6,0%	0,9%
07/08	5076	40,7%	52,4%	6,4%	0,5%
08/09	5131	39,7%	52,8%	7,0%	0,5%
09/10	5095	38,1%	52,5%	8,7%	0,7%
10/11	5154	37,7%	51,7%	9,2%	1,4%
11/12	5268	36,9%	51,6%	10,3%	1,2%
12/13	5056	36,0%	52,3%	10,6%	1,1%
13/14	4798	35,1%	51,5%	12,6%	0,8%
14/15	4789	37,7%	50,3%	11,0%	1,1%
15/16	4769	37,7%	50,7%	10,6%	1,0%
16/17	4867	38,7%	50,4%	10,4%	0,5%

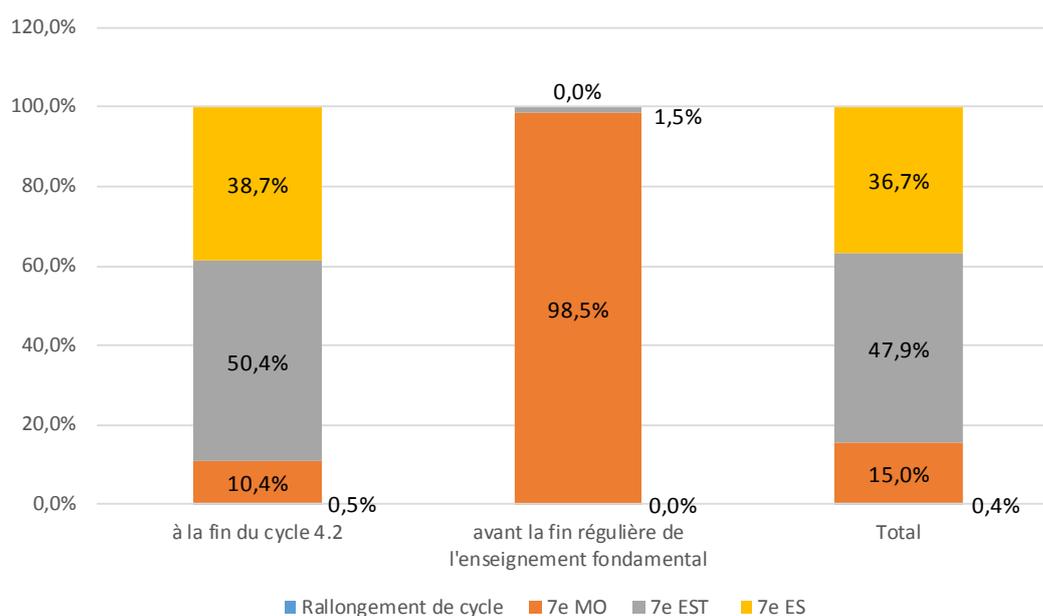
SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL VERS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

Année scolaire 2016/17

Orientations vers l'enseignement postprimaire	7e ES	7e EST	7e MO	Rallongement de cycle	Total
à la fin du cycle 4.2	1884	2456	504	23	4867
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	0	4	265	0	269
Total	1884	2460	769	23	5136

Orientations vers l'enseignement postprimaire	7e ES	7e EST	7e MO	Rallongement de cycle	Total
à la fin du cycle 4.2	38,7%	50,4%	10,4%	0,5%	100,0%
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	0,0%	1,5%	98,5%	0,0%	100,0%
Total	36,7%	47,9%	15,0%	0,4%	100,0%

Synthèse des orientations de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire



RETARD SCOLAIRE À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 2016/2017

Cycle 1- précoce		
<âge normal	222	5,1%
âge normal	4127	94,2%
>âge normal	31	0,7%
Total	4380	100,0%

Cycle 1- préscolaire		
<âge normal	35	0,3%
âge normal	10528	95,6%
>âge normal	445	4,0%
Total	11008	100,0%

Cycles 2-4		
<âge normal	687	2,1%
âge normal	25568	77,2%
>âge normal	6852	20,7%
Total	33107	100,0%

ÉVOLUTION DU RETARD SCOLAIRE

ANNÉE	Cycle 1 précoce			Cycle 1 préscolaire			Cycles 2-4		
	<âge normal	âge normal	>âge normal	<âge normal	âge normal	>âge normal	<âge normal	âge normal	>âge normal
06/07	1,9%	97,2%	0,9%	0,1%	97,9%	2,0%	1,3%	78,5%	20,1%
07/08	2,3%	96,8%	1,0%	0,1%	98,0%	1,9%	1,5%	78,6%	19,9%
08/09	4,9%	94,2%	0,9%	0,0%	98,2%	1,7%	1,4%	79,0%	19,6%
09/10	4,2%	94,9%	0,9%	0,0%	98,4%	1,6%	1,5%	79,5%	19,0%
10/11	2,8%	96,3%	0,9%	0,1%	97,6%	2,3%	1,7%	80,5%	17,9%
11/12	6,8%	92,5%	0,7%	0,1%	97,3%	2,6%	1,8%	80,1%	18,1%
12/13	6,2%	93,0%	0,8%	0,1%	97,0%	2,9%	1,9%	79,5%	18,6%
13/14	6,4%	92,7%	0,9%	0,4%	96,5%	3,1%	2,4%	78,3%	19,3%
14/15	5,3%	94,0%	0,7%	0,4%	96,1%	3,5%	2,5%	77,6%	19,9%
15/16	6,0%	93,1%	0,9%	0,5%	96,0%	3,5%	2,4%	77,2%	20,4%
16/17	5,1%	94,2%	0,7%	0,3%	95,6%	4,0%	2,1%	77,2%	20,7%

**ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE DANS
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (formation initiale)**

ANNÉE	7^e	6^e	5^e	4^e	3^e	2^e	TOTAL
06/07	92,1%	87,2%	89,5%	90,1%	89,8%	91,1%	89,9%
07/08	93,7%	90,4%	89,5%	88,5%	90,5%	90,4%	90,6%
08/09	93,1%	89,3%	90,4%	89,1%	90,4%	90,0%	90,4%
09/10	92,6%	90,2%	89,4%	87,8%	90,8%	90,7%	90,3%
10/11	93,4%	91,4%	90,5%	89,5%	91,9%	91,4%	91,3%
11/12	92,5%	89,9%	90,0%	88,7%	93,1%	92,8%	91,1%
12/13	91,9%	92,3%	88,5%	88,1%	93,3%	92,9%	91,1%
13/14	92,7%	90,2%	90,6%	88,8%	94,5%	94,1%	91,8%
14/15	93,1%	90,8%	89,5%	86,1%	91,2%	91,8%	90,3%
15/16	93,2%	92,0%	90,5%	85,9%	91,5%	91,1%	90,7%
16/17	93,1%	90,5%	92,2%	89,0%	91,9%	90,6%	91,2%

**ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE DANS
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE (formation initiale)**

à l'exclusion des classes sans promotion

CYCLE INFÉRIEUR

ANNÉE	7^e	8^e	9^e	TOTAL
07/08	86,5%	80,1%	80,5%	82,1%
08/09	88,0%	81,0%	83,8%	84,1%
09/10	86,5%	83,2%	83,1%	84,1%
10/11	84,3%	83,0%	84,6%	84,0%
11/12	85,8%	84,0%	86,3%	85,5%
12/13	86,7%	84,2%	85,6%	85,5%
13/14	85,6%	85,5%	87,2%	86,3%
14/15	82,3%	83,8%	87,3%	85,0%
15/16	86,6%	83,5%	88,0%	86,3%
16/17	84,3%	84,7%	89,4%	86,6%

RÉGIME TECHNIQUE

ANNÉE	10^e	11^e	12^e	TOTAL
07/08	74,8%	84,1%	77,5%	78,6%
08/09	75,9%	81,4%	78,3%	78,4%
09/10	69,1%	80,1%	77,0%	74,9%
10/11	70,4%	83,3%	80,1%	77,4%
11/12	72,6%	80,7%	80,3%	77,3%
12/13	74,4%	83,9%	81,9%	79,5%
13/14	73,8%	83,3%	79,9%	78,7%
14/15	70,6%	82,6%	78,4%	76,8%
15/16	73,1%	83,7%	81,5%	79,0%
16/17	75,8%	86,5%	82,7%	81,2%

DIPLÔMES ET CERTIFICATS - RÉSULTATS 2016/17

formation initiale

DIPLÔME / CERTIFICAT	CANDIDATS	ADMIS	REFUSÉS	% ADMIS
Diplôme de fin d'études secondaires	1684	1526	158	90,6%
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	1647	1346	301	81,7%
Diplôme de technicien (ancien régime)	12	12		100,0%
Diplôme de technicien *	843	768	75	91,1%
Diplôme d'aptitude professionnelle *	1054	832	222	78,9%
Certificat de capacité professionnelle	167	150	17	89,8%
Total	5407	4634	773	85,7%

* Sont considérés comme candidats les élèves admissibles au PIF

ÉVOLUTION DES DIPLÔMES ET CERTIFICATS											
formation initiale											
DIPLÔME / CERTIFICAT	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17
Diplôme de fin d'études secondaires	1175	1221	1263	1309	1303	1441	1486	1550	1651	1599	1526
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	801	752	723	764	846	1027	934	955	1003	1460	1346
Diplôme de technicien (ancien régime)	523	520	518	410	547	539	576	606	427	143	12
Diplôme de technicien								7	233	437	768
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	873	853	936	945	929	957	861	130	3		
Diplôme d'aptitude professionnelle							103	731	794	1042	832
Certificat de capacité manuelle	68	61	47	43	63	37	64	3			
Certificat d'initiation technique et professionnelle	94	73	79	87	98	59	4				
Certificat de capacité professionnelle							29	136	170	144	150
Total	3534	3480	3566	3558	3786	4060	4057	4118	4281	4825	4634

Liste des principales abréviations

AEF	Aide à l'enfance et à la famille
ADEM	Agence pour le développement de l'emploi
ALJ	Antenne locale pour jeunes (ex Agences locales pour jeunes)
Alupse	Association luxembourgeoise pour la prévention des sévices à enfant
Anefore	Agence nationale pour les programmes européens d'éducation, de formation et de jeunesse
asbl	Association sans but lucratif
BCMS	Bosnien-croate-macédonien-serbe
CAPEL	Centre d'animation pédagogique et de loisirs
CCP	Certificat de capacité professionnelle
CDS	Cellule de développement scolaire au sein du lycée
CECR	Cadre européen commun de référence pour les langues
CePAS	Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires
CER	Commission d'économies et de rationalisation
CIS	Commission d'inclusion scolaire
CGIE	Centre de gestion informatique de l'Éducation
CNEL	Conférence nationale des élèves Luxembourg
CNP	Commission nationale des programmes
CPI	Coordinateur de projet d'intervention
CSEE	Centre socio-éducatif de l'État
DAP	Diplôme d'aptitude professionnelle
DPI	Demandeur de protection internationale
DT	Diplôme de technicien
EDIFF	Éducation différenciée
EFP	Enseignement et formation professionnels
ENEPS	École nationale de l'éducation physique et des sports
ES/EST	Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique
ESC/ESG	Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général
ETP	Equivalent temps plein
IDV	Institut pour déficients visuels
IFEN	Institut de formation de l'Éducation nationale

IFSB	Institut de formation sectoriel du bâtiment
IGSS	Inspection générale de la sécurité sociale
INFPC	Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue
IPDM	Classes d'initiation professionnelle divers métiers
KJT	Kanner-Jugendtelefon
LGBTI	lesbien, gay, bisexuel, transgenre et intersexe
LISER	Luxembourg Institute of Socio-Economic Research
LIST	Luxembourg Institute of Science and Technology
LTPES	Lycée technique pour professions éducatives et sociales
MEE	Maisons d'Enfants de l'État
MENJE	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
NEET	Not in Education, Employment or Training
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OLAI	Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration
ORK	Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand
OSNA	Journées Op der Sich no enger Ausbildungsplaz
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
RGD	Règlement grand-ducal
SCAS	Service central d'assistance social
SCRIPT	Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques, service du ministère
SEA	Structure d'éducation et d'accueil
SePAS	Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires dans les lycées
SIGI	Syndicat intercommunal de gestion informatique
SNJ	Service national de la jeunesse
STEM	Science, technology, engineering, and mathematics
TIC	Technologies de l'information et de la communication